



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

SEANCE DU JEUDI 13 MAI 1993 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Communications de la Présidente</i>	
Cour d'arbitrage	3
Motion relative à un conflit d'intérêts	3
<i>Projet de décret (dépôt)</i>	3
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	3
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	3
<i>Communication du Gouvernement de la Communauté française</i>	3
Orateur: Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française.	

L'APRES-MIDI A 14 HEURES

<i>Excusés.</i>	7
<i>Communication du Gouvernement de la Communauté française</i>	
Discussion	7
Orateur: M. Monfils.	
<i>Composition des commissions</i> (modifications)	12

Communication du Gouvernement de la Communauté française

Reprise de la discussion	13
------------------------------------	----

Orateurs: Mme de T'Serclaes, MM. Simons, Biefnot, de Donnée, Maingain, Vandenhoute, Liesenborghs, Hazette, Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures, Hazette, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, Hazette, Winkel, Hasquin, Barzin, Tomas, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, Di Rupo, Lebrun, Hazette, Lebrun, Vandenhoute, Lebrun, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, M. Monfils.

Dépôt de projets de motion

— de MM. Monfils, de Donnée, Hazette, Vandenhoute, Hasquin et Severin. . .	46
— de M. Biefnot et Mme de T'Serclaes	46
Vote nominatif sur la motion de confiance.	46

Orateurs: MM. Simons et Collart.

SEANCE DU MATIN

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Spitaels, Collignon, Baudson, Mathot, Lutgen, Grafé, Liénard et Hiance, empêchés.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les questions préjudicielles qui lui ont été adressées.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

Motion relative à un conflit d'intérêts

Mme la Présidente. — Je vous rappelle que lors de notre séance du 18 mars 1993, nous avons adopté une motion relative à un conflit d'intérêts, visant une proposition de décret déposée au *Vlaamse Raad* et autorisant les communes à soumettre le droit d'habitation à certaines conditions.

La procédure de concertation prévue par l'article 32 de la loi ordinaire de réformes institutionnelles a été appliquée.

Lors de la réunion de concertation qui s'est tenue hier, 12 mai 1993, les Commissions réunies de coopération ont constaté l'absence de consensus.

En conséquence, je saisisrai de ce litige la Chambre des représentants.

PROJET DE DECRET

Dépôt

Mme la Présidente. — L'Exécutif de la Communauté française nous a fait parvenir un projet de décret relatif à la nomination définitive ou à l'agrément de la nomination définitive de certains membres du personnel enseignant des établissements d'enseignement subventionné supérieur de type court.

Ce projet de décret a été imprimé sous le n° 92 (1992-1993) n° 1. Il est envoyé à la Commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

QUESTIONS ECRITES

(Art. 63 du règlement)

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

— A M. le ministre Anselme, par MM. Detienne et Simons;

— A M. le ministre Lebrun, par MM. Mayeur et Perdieu;

— A M. le ministre Di Rupo, par MM. Deworme et Bertouille;

— A Mme le ministre De Galan, par M. Perdieu;

— A M. le ministre Tomas, par MM. Viseur et Snappe.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, réunie le 5 mai 1993, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Je vous propose de clôturer la liste des orateurs à 15 heures.

Les chefs de groupe sont-ils d'accord? (*Assentiment.*)

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la communication du gouvernement.

La parole est à Mme Laurette Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. — Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres du Conseil, chers collègues, le gouvernement qui se présente devant vous aujourd'hui est le premier gouvernement de notre

Communauté mis en place après la réforme de la Constitution.

Nous tenons à souligner que, dans cette situation, notre Communauté est évidemment en mutation mais qu'elle va acquérir, de ce fait, une dimension nouvelle pour les francophones de notre pays et qu'à l'issue des travaux de réforme de l'Etat, entamés il y a près d'un an, elle atteindra sa phase de maturité.

Le gouvernement de la Communauté qui se présente aujourd'hui devant vous va donc assumer ce nouvel élan. Pour autant, je ne présenterai pas aujourd'hui en son nom un nouvel accord politique, car la déclaration de mon prédécesseur, en date du 21 janvier 1992, constitue toujours pour nous le cadre de notre action.

Nous continuerons donc à la concrétiser dans un esprit de collégialité et de dialogue mais aussi en assurant toutes les adaptations nécessaires, induites par l'évolution du contexte institutionnel.

Mon engagement et celui des autres membres du gouvernement communautaire est donc sans équivoque. Il vise à impulser une dynamique nouvelle à l'activité de cette Communauté en mutation et cela, en plein accord avec votre Conseil et en collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous croyons qu'en agissant ainsi, notre action répondra aux besoins profonds des francophones de ce pays.

Il s'agit en effet de souligner, dans cette optique, la volonté inébranlable de défense en commun des valeurs de la culture française prises au sens le plus large, c'est-à-dire recouvrant, non seulement la recherche d'une dynamique culturelle commune, mais aussi celle de la formation de tous les francophones par notre réseau d'enseignement et enfin, celle du maintien d'une réflexion commune sur l'évolution du monde à travers la perception que peuvent nous en donner les médias enracinés au plus profond de notre Communauté. Il s'agit aussi pour nous, dans les limites des possibilités d'action de la Communauté, d'agir conformément à notre volonté commune qui vise à maintenir, de la manière la plus efficace, la cohésion sociale des francophones dans nos Régions à un moment où la crise économique nous place tous face à des défis sociaux et culturels considérables.

Nous n'avons donc pas d'état d'âme devant la réforme des institutions. Nous voulons, tout au contraire, dire à tous ceux qui œuvrent dans le cadre de la Communauté française que cette réforme devrait nous permettre de leur apporter un soutien plus actif, plus clair, plus transparent pour atteindre les objectifs que nous fixons en commun. Il s'agit là d'un fait important pour tous ceux qui animent cette politique: enseignants, animateurs culturels, éducateurs sociaux, journalistes, pouvoirs locaux, mouvements associatifs, bref, tous ceux qui sont les acteurs privilégiés de l'action de la Communauté. Il s'adresse aussi à notre administration qui est passablement bousculée par un changement qui modifie ses habitudes et ses espoirs et qui crée le sentiment de remise en cause de résultats que beaucoup ont mis des années à atteindre avec enthousiasme, imagination et persévérance.

Le gouvernement de la Communauté, pour faire face à cette situation, veillera particulièrement à accentuer le dialogue avec son administration, non seulement en étant à son écoute, en tenant compte au maximum de ses appréciations, de ses suggestions et de ses souhaits, mais aussi en l'associant plus étroitement aux objectifs nouveaux qui doivent être les siens.

Nous savons tous que certaines matières seront transférées à la Région wallonne et à la Commission communau-

taire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Le gouvernement mettra son point d'honneur à exercer pleinement, sans complexe, ses compétences tant qu'il lui apparaîtra de les exercer; il ne procédera à aucun abandon prématuré, aucune négligence, aucune sous-estimation des nécessités en ces domaines.

Il s'agit en effet de matières qui touchent directement à la vie quotidienne des citoyens. Là, comme dans d'autres domaines, une certaine urgence sociale existe, à laquelle la Communauté se doit de répondre, certes dans les limites de ses possibilités d'action, mais immédiatement et sans attendre la nouvelle donne institutionnelle.

Bien entendu, le gouvernement veillera à gérer pleinement ces matières — tant qu'elles relèvent de sa compétence — avec un sens aigu de ses responsabilités, ce qui n'exclut ni une certaine rigueur ni de nouvelles perspectives. C'est devant votre Conseil qu'il en rendra compte. Il ne peut être question en effet de créer un entre-deux, une zone où tout serait tenu en suspens en attendant les transferts effectifs. Il s'agit de mettre en œuvre le principe de la continuité du service public qui est une garantie pour les citoyens. Le rôle de notre administration sera défendu à cet égard dans les matières qui resteront en tout état de cause gérées par la Communauté française et ses instances réorganisées.

Vous me permettrez d'épingler quelques exemples d'orientations qui me semblent devoir être poursuivis en plein accord avec mes collègues.

En matière de défense et d'illustration de la langue française, ce qui constitue, rappelons-le, le fondement de notre Communauté, notre gouvernement prolongera l'action entreprise par l'installation du Conseil supérieur de la langue française.

Il accordera une attention toute particulière à la place du français dans les sciences ainsi que dans toute forme de communication destinée au grand public. Il envisagera des mesures en faveur de ceux dont une maîtrise insuffisante de la langue renforce la marginalisation.

La capacité démocratique d'une société se mesure à l'avenir qu'elle prépare pour ses enfants.

Le travail des femmes est un choix de société qui doit être autant assumé par les personnes que soutenu collectivement, notamment lorsqu'elles ont de jeunes enfants.

Nous nous engageons à veiller à ce que les milieux d'accueil des jeunes enfants soient organisés en qualité et en nombre suffisant, et en fonction notamment de situations spécifiques telles que l'accueil des enfants malades, l'accueil des enfants en dehors des horaires de travail régulier.

Les chiffres de l'échec scolaire dans notre Communauté, la dualisation des écoles et ses effets en termes de démotivation et de violence notamment, nous font penser que l'objectif de démocratisation de l'enseignement reste plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est celui que nous entendons poursuivre, non seulement dans l'attribution et l'optimisation des moyens disponibles, mais aussi dans la recherche de toutes les formes possibles de participation des différents acteurs et de décloisonnement entre l'école et la société.

De même, pour l'enseignement supérieur, le gouvernement recherchera le moyen de concilier les contraintes budgétaires auxquelles il est confronté, avec le défi que représente l'explosion du nombre d'étudiants dans ce niveau d'études.

Enfin, le gouvernement communautaire continuera à l'avenir à accorder une attention prioritaire à la recherche scientifique.

En matière sociale, dans le prolongement du contrat avec le citoyen et du programme d'urgence pour une société plus solidaire, la lutte contre toute forme d'exclusion sociale sera renforcée.

Dans ce but, tout sera mis en œuvre pour promouvoir une intégration qui respecte mais aussi responsabilise et motive chaque citoyen et fait ainsi de lui un acteur à part entière du processus de lutte contre la pauvreté ou, bien plus encore, un acteur de la démocratie sociale.

L'accent sera mis dans nos actions sur une politique de la ville qui doit être intégrée, laquelle cristallise en effet une somme importante des problèmes de société. Notre responsabilité est aussi d'assurer la sécurité du citoyen en modernisant les structures susceptibles d'accueillir les jeunes délinquants les plus difficiles.

La Communauté dans toutes ses composantes doit, à l'instar des autres niveaux de pouvoir et du monde associatif, apporter sa contribution à un tel projet.

Nous manifesterons ainsi davantage notre volonté de sortir toutes les personnes les plus menacées par l'exclusion sociale d'une représentation stéréotypée dans l'opinion publique, laquelle est aussi source d'exclusion; nous les associerons directement et, avec eux, tous ceux qui les appuient dans un projet de société plus solidaire.

La promotion de la santé — dans un cadre budgétaire étroit tant au niveau du gouvernement fédéral que celui de la Communauté — passe par un décloisonnement des structures de santé, par la coordination intra-hospitalière, par la complémentarité entre réseaux et une politique de prévention, notamment par la mise en œuvre de campagnes d'éducation qui visent à faire du citoyen l'acteur principal de sa propre santé.

Chaque personne doit trouver dans sa région les meilleurs équipements, le meilleur personnel de santé, sans pour autant que ne se développe une guerre concurrentielle qui puisse avoir pour conséquence un accroissement du nombre des actes médicaux inutiles en termes de santé, coûteux pour l'ensemble de la collectivité.

Toujours dans la même optique, l'accent sera placé sur la démocratie culturelle, ce qui signifie à la fois le développement du potentiel créateur de chaque individu et la participation de tous, en particulier des jeunes, à la vie culturelle de notre Communauté. Je veux aussi, à cette occasion, souligner l'importance de la création artistique qui donne souffle et élan à notre Communauté.

Quant à l'audiovisuel, nous avons la conviction qu'au travers des remous et des inquiétudes, de nouvelles ouvertures se feront qui redonneront élan à ce secteur. Nous veillerons à maintenir, voire à développer la qualité des programmes ainsi que le volume de la production audiovisuelle au sein de notre Communauté.

De même, la pratique sportive sera encouragée chez les jeunes, notamment comme instrument d'intégration sociale.

Pour ce qui concerne le tourisme, il s'agira de valoriser toutes les potentialités de notre Communauté et d'en assurer une promotion efficace en privilégiant particulièrement le développement du tourisme social.

Ces accents nouveaux devront, bien entendu, être soutenus financièrement. Dans ce but, le gouvernement de la Communauté recherchera une solution structurelle aux problèmes de financement en concrétisant, dès que possi-

ble, toutes les voies de refinancement de la Communauté inscrites dans les accords déjà conclus au niveau fédéral ou dans ceux en négociation entre francophones. Il mettra aussi en œuvre toutes les mesures complémentaires qui s'avèreront nécessaires.

À côté de l'amélioration des ressources de la Communauté, il est évident que nous devons nous imposer une stricte rigueur budgétaire qui fera l'objet prochainement d'une communication du ministre du Budget à votre Conseil. Concernant l'équilibre des grandes masses budgétaires, celui atteint en 1993 dans la progression du secteur non marchand et de l'enseignement se poursuivra dans le futur en tenant compte des impératifs de la politique budgétaire.

Comme vous pouvez le constater, les accords politiques qui ont été conclus au niveau fédéral ainsi que l'application de l'article 59quinquies de la Constitution, jouent un rôle fondamental pour l'avenir de notre Communauté. La réforme de la Constitution est votée; plus rapidement elle sera exécutée, plus rapidement le gouvernement de la Communauté pourra se présenter devant votre assemblée, non pas comme un défenseur frileux d'une Communauté française fragilisée, mais bien comme un gouvernement dynamique, davantage en mesure d'exercer, de façon responsable, les compétences qui sont liées à la défense des francophones de ce pays, qu'ils soient wallons, bruxellois ou situés aujourd'hui dans d'autres régions.

Vous pouvez aussi constater que, dans cette optique, les transferts de compétences de la Communauté vers la Région wallonne ou vers la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, peuvent représenter un facteur positif.

En effet, le nouvel article 59quinquies, paragraphe 2, de la Constitution permet aux Wallons et aux Bruxellois francophones d'être plus solidaires du financement des compétences dont l'exercice leur sera transféré.

Par cette procédure, notre Communauté pourra se recentrer sur ses missions essentielles tout en garantissant aux francophones l'autonomie de gestion de leurs propres intérêts.

Cette optique, loin d'opposer Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté française, démontre que c'est la réunion de leurs forces, tout en tenant compte de leurs spécificités, qui permettra de défendre, avec le plus d'efficacité, les francophones de notre pays comme cela a déjà été le cas dans un passé récent sur le plan politique.

N'en sera-t-il pas de même, demain, dans l'Europe qui se construit malgré tous les obstacles?

Dans ce sens, lors d'une prochaine communication à votre Conseil, le gouvernement vous invitera à débattre des perspectives que nous offre la présidence de la Communauté européenne qui sera exercée par la Belgique au cours du second semestre 1993.

Nous osons affirmer à ce sujet que cette occasion nous permettra d'impulser une politique réaffirmant les valeurs de lutte contre l'exclusion sociale, d'éducation, de formation et de renforcement de la démocratie dont nous sommes certains qu'elle constitue l'objectif fondamental de la majorité de progrès de la Communauté française.

Un de nos objectifs sera de positionner le mieux possible la Communauté française dans le nouvel espace audiovisuel européen, en tenant compte à la fois de la législation européenne et des nouvelles perspectives technologiques.

Il nous faudra aussi poser la délicate question de l'accès des étudiants des autres pays de la Communauté européenne à notre enseignement supérieur et la nécessité d'une

réelle réciprocité en cette matière entre tous les Etats membres de la Communauté européenne.

La présidence du gouvernement de la Communauté s'efforcera aussi de jouer la carte du dialogue dans notre pays.

Avec la Communauté germanophone, nous savons tous qu'il est d'ores et déjà établi.

De même, j'agirai dans le but de rechercher la conclusion d'accords de collaboration avec la Communauté flamande, dans l'esprit des accords européens, c'est-à-dire celui de la libre circulation des idées et des hommes pour permettre l'épanouissement de toutes les cultures.

Enfin, je souligne qu'il y a d'autres échéances importantes dans une perspective proche, en l'occurrence, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones.

Là aussi, nous avons un objectif: montrer que notre culture française est liée dans son essence aux concepts de démocratie et du respect des droits de l'homme.

Pour nous, ce sommet nous donnera la possibilité de soutenir de toutes nos forces les processus de démocratisation dans les pays du Sud, au travers de notre soutien politique et de nos activités d'éducation indispensables à leur développement.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres du Conseil, chers collègues, je me dois, pour terminer, de vous parler de la réforme de notre gouvernement.

Les modifications de compétences entre les membres du gouvernement de la Communauté française ont suscité des réactions.

Je crois que l'exposé que je viens de faire démontre que la place de la présidence dans le fonctionnement de cette institution est d'ores et déjà redéfinie; son rôle sera d'impulser et de coordonner une équipe qui se veut très proche des besoins concrets des citoyens francophones de notre pays.

C'est donc un pari que nous faisons et, comme tout pari politique, il ne peut être gagné seul.

Si vous accordez votre confiance au gouvernement qui se présente devant vous, dans le nouveau rôle qui est le mien, je m'efforcerai, avec l'appui de mes collègues, de donner sa chance à cette approche, celle d'une équipe qui se veut efficace, responsable et décidée à développer un dialogue avec tous ceux qui acceptent de partager ses objectifs. *(Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, je vous signale que le texte de la communication du gouvernement va être incessamment distribué sur vos bancs.

Comme prévu à notre ordre du jour, nous reprendrons nos travaux à 14 heures par la discussion de la communication du gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à 10 h 20.)

Prochaine séance à 14 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Bertouille et Urbain, retenus par d'autres devoirs; M. Boël, empêché; Mme Lizin, à l'étranger.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la communication du Gouvernement de la Communauté française.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, c'est une grande joie pour moi de souhaiter la bienvenue à Mme la ministre-présidente dans cette vieille et illustre maison où elle est, non pas certes le premier venu, mais enfin la première venue ...

Je ne vous cacherai pas, madame, que ce n'est pas parce que vous êtes une femme que vous êtes ici aujourd'hui: c'est parce que vous êtes un politique. Etre une femme ne suffit toujours pas pour s'asseoir à la présidence du gouvernement, mais être une femme ne suffit plus pour être empêché de s'y asseoir. Vous êtes un ministre et comme quelques autres substantifs ou adjectifs de la langue française — mannequin, sage-femme, qui, hier encore, n'avaient pas de masculin, cocu qui, en dépit de trop d'abus, n'a pas de féminin, ou grognon —, le mot ministre ne connaît pas de distinction de genre: il ne connaît, hélas ou peut-être heureusement, que des différences de forces, de talent et de style. (*Applaudissements.*)

C'est beau tout ça, mais ce n'est pas de moi! C'est de Jean d'Ormesson qui recevait à l'Académie française Marguerite Yourcenar. J'ai simplement changé «coupole» par «gouvernement» et «écrivain» par «politique» ou «ministre». Marguerite Yourcenar était la première femme écrivain à y être admise. Vous êtes la première femme présidente du gouvernement de la Communauté française.

Mais le parallèle s'arrête là. La suite du discours de Jean d'Ormesson ne vous concerne plus. Il est question d'universel, de transcendance, mots et valeurs qui ne passent plus dans le volapük politique.

Que vous dire, madame, qui vous soit propre, puisque vous êtes privée des attributs qui, traditionnellement, font un ministre-président crédible, à savoir les attributions?

La justification de cet octroi de «non-pouvoir» est assez comique. On dit que le Premier ministre du gouvernement central — maintenant fédéral — lui-même n'a pas de portefeuille. Comme si on pouvait comparer le travail de coordination, d'impulsion d'un chef d'une quinzaine de ministres qui doit assurer le destin et l'équilibre fondamental de l'Etat et celui d'un président d'une entité fédérée comme la Communauté française qui dispose de compétences précises, techniques, délimitées et qui, de surcroît, n'est dirigée que par un gouvernement de quatre ministres.

Traditionnellement, madame, l'autorité du ministre-président s'appuie sur le constat qu'il est le porte-parole de la Communauté dans les problèmes fondamentaux qui sont ceux de toute entité politique, comme de toute entreprise d'ailleurs, à savoir les structures, donc l'avenir, et le budget, donc le présent.

Vous n'avez ni l'un ni l'autre. Certes, me rétorquerez-vous, vous disposez des compétences en matière de tourisme et d'aide sociale.

Le tourisme? Non, madame. Quand vous serez familiarisée avec la Communauté française, vous constaterez qu'il est depuis longtemps géré par l'Etablissement, sorte d'ectoplasme juridique cachant une cogestion avec la Région wallonne et même, un droit de veto à la Région wallonne sur les actes de la Communauté française, comme on l'a vu par exemple dans l'affaire du décret relatif aux autorisations en matière de camping.

L'aide sociale? Non, madame, ou plutôt oui, mais pour deux mois, le temps que la majorité dont vous faites partie transfère l'essentiel des compétences sociales aux Régions, réduisant pratiquement la Communauté française à la culture, l'enseignement et l'audiovisuel. Et encore!...

On se retrouve donc devant un curieux gouvernement où le ministre-président n'est pas vraiment président parce qu'il n'a rien à dire dans la conduite des affaires de la Communauté française; où le ministre de l'Enseignement, de l'Audiovisuel et de la restructuration de la Communauté française est le «*shadow* président», où le budget n'est pas dans les mains des deux premiers, mais d'un tout nouveau venu ...

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs, madame et messieurs les membres du gouvernement, que la Communauté française sert de terrain de jeux pour les partis politiques de la majorité.

Je rappellerai que sous la législature 1988 à 1992, MM. Moureaux et Urbain, respectivement ministre-président et ministre des Affaires sociales, ont tranquillement cocooné à la Communauté française pendant trois mois avant de rejoindre le gouvernement national et d'être remplacé par Valmy Féaux et Charles Picqué, ce dernier quittant à son tour son poste un an après pour devenir président de l'Exécutif bruxellois.

Depuis quelques années, l'équipe gouvernementale de la Communauté française n'est pas une pépinière de talents, mais un hall de gare! On attend le train, qui pour le

gouvernement national, qui pour le gouvernement régional bruxellois, qui pour le gouvernement régional wallon!

Et vous d'ailleurs, madame, quel train allez-vous prendre quand les quelques maigres attributions qui sont les vôtres vous seront retirées? Vous êtes à peine intronisée qu'on en parle déjà dans les journaux. Vous iriez à la Région wallonne, jetant ainsi à la trappe l'autre sérésien, le trop fameux Guy Mathot ...

On en parle. Il est toutefois intéressant de savoir combien de temps vous allez tenir et où vous irez ultérieurement.

Ainsi, et c'est bien dans la ligne de l'attitude de votre parti, on ne sert pas la Communauté française, on s'en sert pour d'autres objectifs!

Au fond, madame la ministre-présidente, plutôt que de mettre la tête du ministre des Relations internationales, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans les journaux, il faudrait insérer une annonce publicitaire, rédigée comme suit: « Ministres de tout poil, visitez la Communauté française: son enseignement détruit, ses éducateurs inquiets, son audiovisuel bloqué. Promotion garantie après un séjour d'un mois minimum. Bon traitement. Faibles responsabilités. »

Nul doute que cela attirerait encore un peu plus les ministres qui se succèdent tranquillement à la Communauté française en attendant mieux. Comme M. Anselme, ils attendent de monter à un grand ministère, tel celui de la Sécurité sociale. D'autres aspirent à la présidence ou aux entités qui revendiquent les dépouilles de la Communauté française.

Et pourtant, cette pauvre Communauté aurait besoin à sa tête d'une direction énergique, de vues concrètes sur son avenir, de défenseurs convaincus. Au lieu de cela, l'équipage de l'avion, renouvelé en dépit du bon sens, est totalement déséquilibré, le copilote, M. Di Rupo, jouant le commandant de bord et le commandant de bord sans occupation forcé de jouer l'hôtesse de l'air ...

Mais que voulez-vous! Les partis de la majorité ont décidé. Le gouvernement est ce qu'il est. Le réalisme conduit donc à travailler avec lui.

Mais qu'est-ce qu'il va bien faire ce nouveau gouvernement?

Je vous ai entendue. J'ai relu à tête reposée votre texte de déclaration. Seize pages de sept à quinze lignes chacune.

Il manque des images pour ressembler aux petits livres coloriés et imagés que nous lisions quand nous étions tout petits: c'étaient des histoires simplistes comme « Les trois petits cochons » où Nif Nif, Nouf Nouf et Naf Naf rencontrent de gros problèmes mais, contrairement peut-être à la Communauté française, s'en sortent toujours à leur avantage: ils ne sont jamais mangés par le méchant loup. A défaut d'être des textes approfondis, ils étaient au moins marrants!

Par contre, lorsque j'ai lu votre déclaration gouvernementale, je ne l'ai pas trouvée très marrante. Finalement, elle ne dit strictement rien.

Vous osez dire fièrement que ce gouvernement est le premier gouvernement de notre Communauté mis en place après la réforme de la Constitution. Immédiatement après, à la page 2 de cette même déclaration, vous dites que vous ne présenterez pas un nouvel accord politique car la déclaration du prédécesseur constitue toujours le cadre de l'action du nouveau gouvernement.

Alors, premier gouvernement de la Communauté française nouvelle, mais avec la même déclaration que le gou-

vernement « ancien régime »? Il y a évidemment dans votre déclaration des phrases décisives qui donnent à penser, comme par exemple et je cite: « La capacité démocratique d'une société se mesure à l'avenir qu'elle prépare pour ses enfants. »

On aurait pu tout aussi bien écrire la phrase à l'envers en disant que l'avenir démocratique d'une société se mesure à sa capacité d'avoir des enfants. J'aurais pu continuer à changer les mots de cette phrase, mais j'avais autre chose à faire, entre midi et quatorze heures que de me livrer à ce genre de petite plaisanterie.

Il y en a d'autres de ce style. Ainsi, cette puissante affirmation: « Le travail des femmes est un choix de société qui doit être assumé autant par les personnes que soutenu collectivement, notamment lorsqu'elles ont de jeunes enfants. »

C'est beau, mais c'est usé depuis un tas d'années et, de toute façon, tous ces beaux principes ne sont évidemment pas concrétisés dans le cadre de votre déclaration gouvernementale.

A supposer que vous envisagiez une allocation de femme au foyer ou toute autre allocation du genre, ce n'est pas dans le cadre de la Communauté française que vous devriez défendre ces modalités concrètes mais bien dans le secteur de la sécurité sociale qui est de compétence nationale.

Plus sérieusement, ce qui m'a rendu complètement atterré à l'écoute et à la lecture de votre déclaration gouvernementale, c'est que je me demande si vous ou un membre de votre cabinet avez, avant de venir à cette tribune, lu quelque peu les journaux de ces derniers jours, écouté la radio ou regardé la télévision.

Pas un mot sur les conflits qui agitent la RTBF, sauf des affirmations dont les agents de la RTBF apprécieront tout le sel: « Nous veillerons à maintenir, voire à développer la qualité des programmes ainsi que le produit de la production audiovisuelle au sein de notre Communauté. »

Pas un mot sur le malaise du secteur social confronté à des risques de transferts financiers insuffisants. Pas un mot surtout sur le tout nouveau problème qui s'étale tout au long de la page une de certains quotidiens de ce matin et qui est relatif à la régionalisation de l'école.

Voilà que le syndicat socialiste lance l'idée de la régionalisation de l'enseignement; voilà que le journaliste constate que la thèse de la régionalisation de l'enseignement et des affaires culturelles gagne de plus en plus les rangs socialistes donc de la majorité; voilà qu'on s'attaque non pas aux matières de la Communauté qui seront transférées à la Région mais bien aux matières qui, jusqu'à présent, restaient à la Communauté, à savoir l'audiovisuel, la culture et l'enseignement. Et vous, gouvernement inébranlable, vous ne savez rien, vous n'entendez rien, vous ne voyez rien.

Je trouve que, dans le chef d'une nouvelle équipe gouvernementale qui présente une déclaration devant le Conseil de la Communauté française, que cette ignorance volontaire des grands problèmes fondamentaux de l'heure à quelque chose de totalement irresponsable.

Nous aurons certainement l'occasion de parler de ces problèmes fondamentaux et, sous peu, certains de mes collègues aborderont le problème de l'heure, à savoir le projet de régionalisation de l'enseignement et ses conséquences.

Je voudrais quant à moi, puisque vous n'avez soufflé mot de ces questions dans votre déclaration interroger votre gouvernement sur trois problèmes, à savoir l'audio-

visuel, l'avenir institutionnel de la Communauté française et ses problèmes financiers.

Et pour ce faire, je m'adresserai d'abord à M. Di Rupo puisqu'en termes budgétaires, il pèse plus de 80 p.c. du budget de la Communauté française et qu'en termes d'influence il compte tout autant, ses compétences s'étendant désormais, au-delà de l'enseignement, à l'audiovisuel et à tout l'aspect institutionnel de la Communauté française.

Une remarque en passant: le syndrome Wathélet atteint la Communauté française puisque le même homme est coiffé d'une triple casquette. Dans l'intérêt de la Communauté française, souhaitons à M. Di Rupo de ne pas tomber dans les travers de son homologue qui était ministre des Affaires économiques quand il fallait un ministre de la Justice et responsable de la magistrature quand on attendait le vice-premier ministre... J'espère donc que M. Di Rupo sera ministre de l'audiovisuel quand il le faudra, de l'enseignement quand ce sera utile et des aspects institutionnels quand il s'imposera de débattre du transfert de la Communauté à la Région.

Evidemment, la disgrâce de Melchior Wathélet ne peut vous frapper! Nul tueur fou, nul évadé ne risquant de hanter les nuits des responsables de l'Exécutif de la Communauté française. Mais vous avez quand même en charge des centaines de milliers de personnes qui, dans tous les secteurs dépendant de la Communauté française, attendent des responsables politiques qu'ils mènent réellement une politique!

Parlons d'abord de l'audiovisuel et spécialement de la RTBF, dossier pourri par non-gestion, par les discours démagogiques sur le service public ne cadrant pas avec les décisions budgétaires, par des volte-face sans fin du précédent Exécutif et de son chef.

Quand va-t-on clairement indiquer à la RTBF les voies de son avenir?

Sur le plan financier, c'est vrai qu'il est impossible de gérer sérieusement avec un budget de 8 milliards si, brutalement, comme l'a fait votre prédécesseur, on ampute la dotation de 250 millions.

C'est vrai que l'on ne peut à la fois approuver un plan — en l'espèce le plan objectif 1993 — qui présumait l'octroi de moyens financiers précis, comme l'indexation de la dotation, et supprimer ensuite cette indexation. C'est vrai que des erreurs monumentales ont été commises à propos du financement externe de la RTBF.

Mais c'est vrai aussi que les syndicats, qui se drapent aujourd'hui dans les plis d'une vertu outragée à cause des promesses non tenues par l'Exécutif, devraient balayer devant leur porte et s'interroger sur les raisons pour lesquelles, depuis dix ans, ils ont systématiquement bloqué toute possibilité de remédier aux dysfonctionnements internes de la RTBF qui sont, aussi, à la base de son déséquilibre financier.

Si, depuis plusieurs années, la RTBF avait accepté de prendre quelques médicaments légers pour diminuer son embonpoint, elle ne serait plus acculée aujourd'hui à subir un traitement de choc pour vaincre son obésité.

Le débat sur la place du service public dans les médias audiovisuels est important. Mais ceux qui croient qu'il conduit à en inférer des moyens financiers supplémentaires se trompent. La question: «Combien faut-il d'argent pour faire fonctionner le service public de l'audiovisuel?» est dépassée. D'abord, parce que le budget de la Communauté française, plus encore que celui de la Région wallonne, est bloqué et qu'il ne peut même pas être augmenté par

l'impôt, la Région wallonne détenant seule un pouvoir fiscal, grâce à vos maudits accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Ensuite, parce que la notion même de service public est en crise de contenu.

Je lis tous les jours, dans la presse, des appels à la réflexion des politiques, pour qu'ils déterminent ce qu'est le service public de l'audiovisuel. En fait, à part des incantations sur la meilleure qualité des émissions, la formation et l'éducation permanente, il n'y a pas vraiment de réponse, parce que la question telle qu'elle est posée n'est plus d'actualité.

Sous le régime du monopole, le service public existait. Il consistait précisément, en radio comme en télé, à développer l'information, la culture, l'éducation permanente ou la formation ainsi que le divertissement.

La pluralité des chaînes a porté le premier coup. Qui, parmi les chaînes privées, oserait ne pas faire de l'information de qualité quand on sait que les journaux télévisés battent les records d'audience? Mais la publicité généralisée sur les chaînes publiques a aussi été un vecteur de la remise en cause des conceptions traditionnelles du service public.

Il est paradoxal, à cet égard, de constater que ceux qui aujourd'hui sont encore, tout au moins en paroles, les défenseurs du service public de l'audiovisuel, comme les socialistes, sont ceux qui ont permis que ce même service public recoure à la publicité commerciale, soumettant du même coup ce service aux lois de la concurrence et du marché ainsi qu'à celle de l'audience.

Pluralité, publicité, concurrence effrénée entre chaînes, où est encore le service public? Je l'ai dit quelques fois: pour moi, le service public de l'audiovisuel doit encore exister. Nous libéraux, avons voulu la confrontation positive par la reconnaissance d'une chaîne privée face à la RTBF. Au nécessaire pluralisme interne de la RTBF, il fallait ajouter la pluralité externe.

Mais si le secteur privé demeure indispensable pour conserver cette alternative, le secteur public ne peut disparaître, d'abord pour la même raison de présentation d'un «autre regard», ensuite parce que les moyens octroyés au secteur public par la Communauté française — près de 6 milliards — devraient lui permettre, si son fonctionnement n'avait pas été déraisonnable au fil des années, de faire certaines choses mieux que d'autres ou au-delà de ce que font les autres. Je ne parle pas ici des quelques obligations de la RTBF à l'égard d'associations dans les domaines politique, philosophique ou religieux, etc. C'est indispensable mais cela reste marginal dans le budget comme dans les programmes.

Il me paraît, par contre, qu'une télévision subventionnée à 80 p.c. par les pouvoirs publics, donc par les citoyens, doit être le pôle, le point de rassemblement, mais aussi de départ, de tout ce qui fait le développement culturel au sens large.

Or, c'est justement le rôle que, pratiquement acculée à la faillite, la RTBF cesse de jouer. Suppression de l'orchestre, des possibilités de contact des Belges de l'étranger avec leur communauté d'origine par la suppression de Radio 4 International, diminution des collaborations avec les compagnies dramatiques et lyriques de notre propre Communauté, suppression «discrète» de plusieurs créations ou diffusions culturelles par les manipulations de la deuxième chaîne qui conduisent à son remplacement de fait par une chaîne étrangère, à savoir ARTE, la RTBF n'arrête pas d'interroger sur sa place en tant que service public, en faisant tout pour ne plus présenter l'originalité de l'action audiovisuelle qui fait précisément le service public. Ce débat devra certes être approfondi et dépasser les slogans que de part et d'autre on se jette à la tête. Les défenseurs du

service public ne sont pas les derniers à le faire d'ailleurs. Il suffit par exemple de prôner un recentrage vers l'information, vers ce qui l'entoure, ainsi que vers une plus grande prise de conscience du rôle culturel à jouer par la RTBF pour s'entendre dire par la RTBF elle-même qu'on veut une télévision ghetto...

Bref, monsieur le ministre, vous avez du pain sur la planche pour reprendre les rennes d'un attelage dont le précédent cocher a laissé les chevaux s'emballer et courir dans toutes les directions au risque de s'écraser.

Dans votre réflexion, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, l'avant-projet de décret est là. Il est mauvais. Tout le monde le dit, pas seulement l'opposition — ce qui peut paraître normal — mais l'ensemble de la RTBF elle-même et aussi, plus discrètement, des membres de la majorité.

Qu'allez-vous faire ? Sera-t-il déposé *ne varietur* ? Sans aucun changement ? Allez-vous maintenir cet incroyable système qui fait que la RTBF deviendra un organisme qui fait des actes commerciaux ? Qu'elle pourra faire tout et n'importe quoi au détriment de ses émissions ? Allez-vous maintenir la tutelle pesante sur la RTBF, manifestement mise en exergue et condamnée tant par la direction que par le personnel ? Allez-vous accepter cette régionalisation plus que larvée qui anticipe même sur vos accords non encore votés, lesquels laissent la culture et l'audiovisuel à la Communauté française ?

Deuxièmement, dans cette optique, quelle sera votre attitude à propos de la scission de l'émission « Ce soir » ?

C'est quand même un signe, monsieur le ministre, que les syndicats de la RTBF, traditionnellement orientés vers la défense matérielle et financière de leurs membres, fassent grève de l'information, non pour de l'argent, mais pour un principe.

Le personnel de la RTBF dit non à la scission. Les partis de l'opposition, le FDF, Ecolo, le PRL, s'y opposent depuis le début de cette affaire.

C'est un non-sens, n'est-ce pas, au moment où l'on connaît le moindre changement social ou politique au bout de la terre, d'imaginer un système où le Tournaisien ignore ce qui se passe à Bruxelles, et l'habitant sportif de Woluwe-Saint-Pierre ne peut plus savoir si, en hiver, les remontepentes fonctionnent du côté de la Baraque Michel en Wallonie !

Le vrai problème est celui de la définition de la position de la Communauté française. Certes, les dirigeants de la RTBF s'en défendent en prétendant que les rediffusions pourront permettre à chacun de voir l'émission consacrée à l'autre. Mais il s'agira de prendre à ce moment-là sa casquette de zappeur fou pour essayer de déterminer les heures, les jours et les canaux sur lesquels passeront ces retransmissions, c'est évidemment absurde.

En fait, cette affaire dépasse largement le cadre d'une modification d'une émission qui est du seul ressort du conseil d'administration de la RTBF. Ce problème est un signe avant-coureur de l'accélération de la régionalisation de la RTBF.

Les déclarations d'hommes politiques de votre propre parti, monsieur le ministre, le prouvent aisément. Il y a actuellement, au sein du parti socialiste, un courant régionaliste extrême largement majoritaire qui ne s'arrêtera pas aux accords Saint Michel-Saint Quentin et à ceux portant sur le transfert de certaines matières de la Communauté française à la Région wallonne. Comme je l'ai dit, avant

même le vote de ces dispositions, on en est à poser clairement le problème de la scission de la RTBF en deux entités ou en plusieurs entités autonomes.

(M. Taminiaux, premier vice-président, remplace Mme Corbisier-Hagon au fauteuil présidentiel)

Je vous renvoie à ce sujet aux déclarations de M. José Happart qui représente lui aussi un certain poids, non pas au niveau de ses compétences, mais à celui des voix qu'il permet d'engranger du côté du parti socialiste.

Inutile de vous dire que dans l'intérêt des francophones de ce pays, pour la nécessaire solidarité entre les Wallons et l'écrasante majorité des Bruxellois qui sont francophones, nous ne pouvons en aucun cas accepter ces dérives institutionnelles que nous jugeons néfastes pour l'intérêt des Wallons et des Bruxellois. J'espère, monsieur le ministre, que vous mettrez fin à ce sale débat par une solution de simple bon sens : le refus de la scission de l'émission « Ce Soir ».

Troisièmement, je suis aussi étonné par les bruits répétés qui courent à propos du contrôle accru sur les émissions d'information, par certains partis, en l'espèce le vôtre.

J'ai lu voici quelques jours que le ministre national socialiste responsable de la politique scientifique s'indignait d'une présentation qu'il jugeait inexacte — ce qui est son droit — mais qui rappelait — et cela, ce n'est pas normal — que cette attitude était malvenue au moment où l'on rediscutait du statut du budget de la RTBF... Qu'est-ce, sinon une menace voilée de ne pas apporter à la RTBF tout le soin que l'on imagine que le parti socialiste pourrait lui concéder ?

Ce sont également des bruits de mise sous surveillance de l'émission « Les pieds dans le plat ». Il s'agit là d'une scandaleuse tentative de contrôle dans la mesure où, justement — et j'en ai été le témoin actif — cette émission, par le nombre d'intervenants et leur diversité, garantit le plus large pluralisme et donc l'expression de toutes les opinions dans l'examen d'un problème posé. Tant pis pour les grincheux ou les incapables qui n'acceptent pas les questions incisives, rapides, intelligentes des deux meneurs de jeu !

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions auxquelles je vous soumetts au début de votre mandat, à propos d'un dossier brûlant, mais combien passionnant à gérer : le dossier audiovisuel, et la RTBF en particulier.

J'en viens à notre avenir, l'avenir institutionnel et financier de la Communauté française. Ma réflexion s'étendra ici aux deux ministres concernés directement par le problème, à savoir vous, monsieur le ministre de l'Enseignement et de l'Audiovisuel qui avez aussi l'institutionnel dans vos attributions, mais vous également, monsieur le ministre de la Culture et des Sports, qui avez le budget dans vos compétences.

En ce qui concerne l'avenir de la Communauté française, là plus encore, il me paraît que la rigueur dans les décisions comme dans le calendrier de prise des décisions doit être de mise, ainsi que le souci de donner à tous les utilisateurs de la Communauté française tous les apaisements et toutes les garanties sur leur sort futur.

Vous êtes confrontés à deux échéances redoutables que, jusqu'à présent, on a minimisées en se réfugiant dans un amateurisme souriant. La première est le budget. La deuxième, c'est l'avenir structurel immédiat de la Communauté française.

En ce qui concerne le budget, les derniers chiffres officiels du gouvernement lui-même tempèrent nettement, comme le PRL l'a toujours dit, l'enthousiasme des négocia-

teurs francophones de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin qui, le lendemain de leur accord, sautaient de joie en faisant croire à la population que leurs efforts avaient été couronnés de succès et que la Communauté française était sauvée.

On a cité à cet égard des chiffres parfaitement faux de 100 à 110 milliards d'ici à l'an 2000. Un des avantages de ne pas être ministre pour un parlementaire est qu'il peut consacrer un temps fort long à l'examen et à la discussion de certains projets en commission. C'est notamment mon cas puisque je siège à la commission de Révision constitutionnelle du Sénat depuis de nombreux mois. Nous y avons entendu des exposés intéressants sur les conséquences des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Tout récemment, c'est-à-dire il y a trois jours, un tableau définitif a été communiqué aux parlementaires par un technicien envoyé et donc couvert par le Premier ministre lui-même. Ce tableau indiquait avec une extrême précision les montants transférés aux Communautés et aux Régions, et cela jusqu'en l'an 2005.

Et bien, mes chers collègues, si l'on prend l'horizon 2000, qui est un horizon acceptable compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le troisième millénaire, si l'on prend l'horizon 2000 et qu'on déduit les montants octroyés correspondant aux charges nouvelles de la Communauté française à la suite de la suppression du système des chèques-repas, le montant exact du supplément financier octroyé à la Communauté française, de 1993 à l'an 2000 inclus, est de 46,8 milliards! On est loin des chiffres faramineux et d'ailleurs parfaitement faux — toute la question est de savoir s'ils étaient faux par ignorance ou par calcul politique — avancés par la majorité.

Je tiens d'ailleurs à la disposition de l'honorable ministre compétent, le tableau des moyens supplémentaires globaux qui a été diffusé tout récemment et qui n'a reçu d'ailleurs aucun démenti de la part des négociateurs et signataires des articles de la Constitution et de la loi spéciale, actuellement en discussion au Sénat et visant le système des moyens financiers octroyés aux Communautés et aux Régions, provenant des chèques-repas, de l'augmentation de 4,5 milliards des moyens de la Communauté française, d'une répartition du PNB en plusieurs phases, etc.

Si l'on ajoute les moyens augmentant la dotation des Régions, on arrive péniblement à 78,6 milliards, chiffres là aussi très nettement inférieurs à ceux qui avaient été présentés pour l'ensemble des entités cumulées.

Je noterai par ailleurs que, dès cette année-ci, des diminutions importantes vont venir encore amputer le budget de la Région wallonne puisque les fameuses corrections de transition organisées par la loi de financement de 1989, qui sont une des causes de dysfonctionnement des entités fédérées, vont commencer à faire perdre à la Wallonie plusieurs centaines de millions par an.

Quant à la Communauté, elle continue, là aussi en raison de l'effet pervers et non corrigé du système de répartition des dépenses d'enseignement, à perdre chaque année 3 à 400 millions qui vont dans les caisses de la Flandre, heureuse mais étonnée de l'aubaine sur laquelle elle ne comptait pas.

Dès cette année-ci, et malgré une intervention annoncée de la Région wallonne qui organiserait un système de rachat du patrimoine immobilier dans le secteur de l'enseignement via diverses sociétés, malgré cette intervention de près de 33 milliards en trois ans, le budget de la Communauté française sera encore en déséquilibre, alors même qu'a été budgété en recettes l'ensemble des moyens supplémentaires octroyés par la Saint-Michel et la Saint-Quentin à la Communauté française en 1993.

Vous vous trouvez donc, monsieur le ministre, devant une tâche difficile. Elle l'est d'autant plus qu'un certain nombre de mesures ont été prises sous l'Exécutif précédent, qui permettaient en quelque sorte de survivre en maquillant la vérité budgétaire comme par exemple des systèmes permettant au seul ministre-président d'obtenir une ligne de crédit de près de 2 milliards pour des constructions, et cela en dehors de l'orthodoxie budgétaire qui demande que ces infrastructures soient financées par des dépenses de capital.

Jusqu'à présent, on a rasé gratis et les emprunts ont, pour l'essentiel, été décidés et pris à des dates telles que les premiers remboursements auront lieu à partir de 1994 au plus tôt.

Mais, si des élections anticipées ne viennent pas troubler la charmante ambiance que je constate à l'échelon fédéral comme à celui des entités fédérées, il vous faudra donc tenir jusqu'en 1995...

Vous êtes du même parti que votre prédécesseur. Il ne faudra donc pas, si et quand cela tournera mal, reporter la responsabilité sur d'autres que celui qui, à ce moment-là, aura en charge la responsabilité du budget.

Le dossier de l'avenir structurel de la Communauté française est tout aussi important. On sait qu'un accord existe entre les deux formations politiques qui forment la majorité et auxquelles s'est adjoint un petit wagon de queue, à savoir les ECOLOS.

Là non plus, la joie ne règne pas dans ce ménage puisque, hier matin, certains journaux faisaient état de dissensions entre les négociateurs sur les montants à transférer et les clés de répartition à fixer. Encore faut-il constater que le wagon de queue des ECOLOS est relié au wagon PS-PSC par un élastique sur lequel la majorité tire suivant son bon plaisir! Un pareil traitement ne fait évidemment pas plaisir aux ECOLOS dont on se demande d'ailleurs s'ils n'ont pas été l'objet d'un jeu de dupes...

La procession d'Echternach à laquelle se livre la majorité PS-PSC-ECOLO me paraîtrait simplement infantile si elle ne devenait angoissante pour les utilisateurs de la Communauté française.

Depuis des mois, par des échos savamment distillés dans les journaux, on apprend que la Communauté va transférer un certain nombre de compétences à la Région. Depuis des mois, des points d'interrogation sont posés non seulement sur les matières transférées mais aussi sur leur contenu. Depuis des mois également, tous les bruits courent au sujet des montants transférés. Sera-ce 80 p.c., 82 p.c., 85 p.c. ou plus? La Région wallonne et la Région bruxelloise interviendront-elles, et dans quelle proportion? Comment va-t-on garantir que les institutions sociales qui se meuvent dans le cadre des compétences transférées, auront les moyens de poursuivre leur politique? Comment tout cela sera-t-il géré? Y aura-t-il des regroupements?

Actuellement, des centaines si pas des milliers d'organisations sociales, petites ou grandes, attendent que le gouvernement décide. Il n'est plus ici question d'incriminer les Flamands du gouvernement national ou qui que ce soit d'autre. Le débat se fait actuellement entre francophones. Le débat par ailleurs ne dépend absolument pas, sur le plan juridique tout au moins, du vote des lois spéciales ou des lois ordinaires, discussion respectivement au Sénat et à la Chambre.

Maintenant que l'article 59 a été révisé, permettant le transfert des compétences de la Communauté à la Région wallonne et à l'institution compétente pour Bruxelles, à savoir la COCOF et qu'il a été publié au *Moniteur belge*,

rien ne s'oppose à ce que la majorité du Conseil de Communauté soumette à l'examen et au vote un projet de décret qui traduise éventuellement sa volonté politique de transfert.

Je le répète, nous sommes parfaitement opposés à tout transfert.

Mais nous sommes encore plus opposés à l'attitude de l'Exécutif qui consiste à maintenir de manière permanente l'angoisse des clients et des utilisateurs de la Communauté française en décidant de ne pas décider, en reportant à plus tard, en créant des mini-conflits repris par la presse, entre partis de la majorité et ECOLO, bref en jouant un jeu politique minable dont les retombées se font uniquement sur le dos des citoyens.

Dès lors, messieurs les ministres, la question que je vous pose est très simple : quand allez-vous déposer au Conseil de Communauté les instruments législatifs nécessaires, à savoir le décret permettant d'aboutir au transfert des matières, comme vous l'avez annoncé dans les médias depuis déjà de nombreux mois ?

Aurons-nous l'assurance, au moment où vous déposerez ce décret que, parallèlement, sera présenté un projet de transfert financier permettant de se rendre compte avec une extrême exactitude si les transferts seront opérés dans de bonnes conditions pour les citoyens concernés ? L'histoire de Belgique et de la Communauté depuis 1980 est pleine de transferts qui n'ont jamais été accompagnés de moyens financiers correspondants. Je citerai, en 1980, le transfert à la Communauté des matières personnalisables et, notamment, des homes pour handicapés qui, dès l'abord, s'accompagnait d'un financement insuffisant de plus d'un milliard sur six soit 15 p.c. à la Communauté française. Je rappellerai, car il faut toujours s'en souvenir, le couac lamentable du PS et du PSC qui ont cru que la loi de financement de 1989 leur donnait des moyens financiers considérables alors que la loi créait les conditions de la mise en terre de la Communauté française et, on le verra sans doute à partir de 1994, de grandes difficultés pour la Région wallonne.

Il ne faudrait pas, alors que nous sommes ensemble, francophones et Wallons, que nous en arrivions, par une volonté d'opacité des décisions, à rendre la gestion des matières sociales plus difficile après transfert qu'elle ne l'était avant. Après tout, ce ne sont pas les éducateurs de homes, ce ne sont pas les travailleurs sociaux, ce ne sont pas les aides familiales et les aides seniors qui sont les responsables de l'incroyable imbroglio institutionnel et financier dans lequel cette majorité s'est enfoncée depuis plus d'un an.

Il vous incombe maintenant, d'abord, d'agir clairement, rapidement et de prendre toute mesure, c'est-à-dire toutes les précautions pour éviter les drames dans le secteur social, qui surviendront nécessairement si les transferts financiers ne sont pas réalisés avec sérieux et si la Région wallonne et la Région bruxelloise ne prennent pas les engagements utiles au nécessaire développement financier des secteurs transférés.

Madame et messieurs les ministres, j'aurais pu parler encore longtemps de toute une série de secteurs dépendant de la Communauté française, à commencer notamment pas les relations internationales. Mais comme rien ne change dans la déclaration gouvernementale et que le ministre, malheureusement, ne change pas, il suffira de se référer aux interpellations qui ont eu pour objet l'avenir de la Communauté française et que certains de mes collègues d'autres partis et moi-même avons souvent développées face au ministre Lebrun.

Mais, là comme ailleurs, le ministre Lebrun parle puis prend l'avion pour assister à des colloques, pendant que

M. Spitaels réfléchit et agit. J'ai eu l'occasion de dire combien l'éventuelle modification de structure du Commissariat aux Relations internationales serait une erreur dramatique pour les francophones.

Le silence le plus épais entoure actuellement l'avenir du CGRI.

Je me permets, par conséquent, de vous poser la question : dans votre décret peut-être ou en tout cas dans votre accord politique, quelle est encore la place des relations internationales de la Communauté française ? Celle-ci aura-t-elle encore — ce que souhaitent tous les francophones — pleine compétence dans les choix politiques qu'elle fera à l'égard de sa présence internationale ou sera-t-elle condamnée à n'être que l'annexe des décisions prises par Namur dans le cadre des actions économiques et sociales menées par la Région wallonne ?

C'est évidemment une question qui paraît courte et simple, bonne certainement, mais qui, pour tous ceux qui connaissent bien l'évolution institutionnelle et l'action internationale respective de la Communauté française et de la Région wallonne, est évidemment essentielle.

Je ne crois hélas pas que ce gouvernement, ou le ministre en charge, soit capable de cette nécessaire révolte contre la tentative namuroise de liquidation des relations internationales de notre Communauté.

Monsieur le Président, la déclaration gouvernementale est complètement nulle. Elle me conduit à penser que le gouvernement ne peut mener une action concrète et décidée en faveur de la défense et de la promotion de la Communauté française.

C'est la raison pour laquelle, terminant comme j'ai commencé, je citerai, le titre d'un livre de Jean d'Ormesson qui me paraît refléter parfaitement ce que nous pensons de ce gouvernement : « Au revoir et merci ». *(Applaudissements sur les bancs PRL.)*

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

M. le Président. — Je vous signale qu'à la commission de Coopération avec les Communautés, qui s'est réunie hier, et à la demande de M. Monfils, chef du groupe PRL, M. Ducarme remplace M. Barzin, en qualité de membre suppléant.

Par ailleurs, le bureau a été saisi des demandes de remplacement en commission suivantes :

— A la commission de Coopération avec les Communautés :

M. Philippe Moureaux remplacerait M. Tomas, en qualité de membre effectif ;

— A la commission de Coopération avec les Régions :

M. Philippe Moureaux remplacerait M. Tomas, en qualité de membre effectif ;

— A la commission de Coopération et de Concertation avec l'Assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles :

M. Mayeur remplacerait M. Tomas, en qualité de membre effectif ;

— A la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement :

M. Philippe Moureaux remplacerait M. Tomas, en qualité de membre suppléant ;

— A la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche:

M. F. Guillaume remplacerait M. Tomas, en qualité de membre effectif;

— A la commission des Relations internationales:

M. Hismans remplacerait M. Tomas, en qualité de membre effectif, et M. Biefnot remplacerait M. Hismans, en qualité de membre suppléant;

— A la commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma:

M. Philippe Moureaux remplacerait M. Hismans, en qualité de membre suppléant, et M. Mayeur remplacerait M. Canon, en qualité de membre suppléant.

N'y a-t-il pas d'opposition à ces remplacements? (Non.)

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Reprise de la discussion

M. le Président. — Nous reprenons la discussion de la communication du gouvernement.

La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, nous sommes amenés, aujourd'hui, à connaître d'une nouvelle équipe, du moins pour partie, chargée de présider aux destinées de notre Communauté française.

Aujourd'hui, le style changera certainement mais le fond, lui, demeure.

Le style, ce sont les personnes et je suis heureuse de voir à la tête du gouvernement une femme, Mme Onkelinx. Je lui souhaite bonne chance et pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions ainsi d'ailleurs qu'à son collègue, M. Tomas.

Le fond, disais-je, demeure. Comme il ressort de la communication faite par le gouvernement, celui-ci s'inscrit dans la poursuite de l'exécution de la déclaration de politique communautaire, dont nous avons adopté le contenu, en janvier 1992, au sein de notre Conseil. Aussi, les priorités et les politiques que nous avons alors définies restent le programme du nouveau gouvernement, programme dont un certain nombre de points déjà ont connu un aboutissement.

Que voulions-nous, dans la déclaration de politique communautaire? D'abord, assurer le refinancement du secteur non marchand et respecter les engagements pris en matière d'enseignement; ensuite et dans le même temps, assurer, au travers d'une institution solide et crédible, la solidarité entre tous les francophones.

Ces deux objectifs sont en bonne voie de réalisation. La concrétisation des accords de la Saint-Michel est dans sa phase finale au niveau du Parlement fédéral et la collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, collaboration qui passe par le transfert à ces institutions, de certaines compétences, permettra à notre Communauté de voir plus sereinement son avenir. Cela indique bien notre volonté de permettre à notre Communauté de se renforcer

dans ce que nous jugeons d'essentiel dans ses missions. Il nous revient ainsi le devoir de déterminer ce qui fait notre identité francophone et quels sont les moyens nécessaires pour pouvoir l'assumer.

A cet égard, une seule question est à la base de notre réflexion: comment et avec quelles institutions rencontrer au mieux les problèmes vécus concrètement et quotidiennement par les francophones de notre pays? Cette question trouve, pour partie, sa réponse dans les harmonisations et les transferts de compétence envisagés et dans les moyens financiers adéquats pour les mettre en œuvre. Au terme de cette réforme, je crois que nous pourrions dire que nous aurons pu apporter une réponse à la préoccupation majeure des francophones, aujourd'hui: voir assurer avec efficacité des compétences qui touchent de près leur vie quotidienne et qui fondent leur solidarité. Cela ne nous dispense pas — vous l'avez souligné, madame la ministre-présidente — de continuer à gérer avec rigueur les compétences qui sont les nôtres et de réfléchir ensemble aux réformes de structure qui seront sans doute encore nécessaires pour assurer l'avenir.

Je ne reviendrai pas, madame la présidente du gouvernement, sur les priorités que nous avons définies dans le cadre de la déclaration de politique communautaire. Elles vous sont connues, elles nous sont communes. Aujourd'hui, je me contenterai de vous demander de les poursuivre ou de les concrétiser là où elles n'ont connu encore qu'un début de réalisation. La Communauté, notre Communauté, a en charge des problèmes très concrets, il s'agit de répondre aux attentes sur le terrain et d'assumer jusqu'au bout l'ensemble de nos compétences, y compris celles qui seront transférées.

Je voudrais, cependant, au moment où nous faisons le pari pour le devenir de notre Communauté et de ses concitoyens, vous adresser un message.

Il faut aujourd'hui « pouvoir rassurer le présent et assurer l'avenir ».

Rassurer le présent et assurer l'avenir dans l'ensemble des politiques qui sont les nôtres, que ce soit pour le monde associatif en veillant aux versements réguliers des subventions, que ce soit dans le secteur de la lecture publique où il est nécessaire de stabiliser les petites bibliothèques, que ce soit encore dans les secteurs de la petite enfance, où les demandes sont très grandes, ou encore de l'enseignement où il faut concrétiser les intentions du ministre, ou dans le domaine de la toxicomanie. L'actualité appelle également notre attention dans le secteur de l'audiovisuel et plus particulièrement pour notre chaîne publique, la RTBF. C'est un dossier sensible pour notre Communauté. Il faut donc que le gouvernement, et plus particulièrement le ministre qui a en charge ce dossier, puisse recréer la confiance avec l'institution.

Personne ne remet en cause l'existence même du service public de l'audiovisuel de notre Communauté. Pour que ses gestionnaires puissent apporter les réponses aux défis auxquels ce type d'institution est nécessairement confronté aujourd'hui dans le monde audiovisuel en perpétuelle évolution, il faut que nous puissions lui assurer un financement stable et programmé dans le cadre d'un contrat de gestion qui définit clairement les missions de service public qui sont à remplir par cette institution. Un équipage ne peut mener un navire à bon port s'il ne sait de quel carburant il peut disposer pour mener à bien son voyage.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur les responsabilités internationales de notre Communauté.

Vous avez souligné, madame la ministre-présidente, le rôle de notre Communauté sur la scène internationale.

S'il faut en effet renforcer la Communauté française autour de ses compétences essentielles — au sens propre du terme —, ce n'est pas seulement dans une perspective interne mais aussi sur le plan international.

Dans le domaine des relations extérieures, nous voulons que la Communauté française conserve sa pleine capacité dans toutes les matières qui resteront de sa compétence. Cela passe évidemment par la consolidation des moyens budgétaires, administratifs et de représentation qui sont nécessaires à cette fin.

Cette capacité d'action internationale doit permettre à notre Communauté de continuer à s'affirmer en tant que telle, en tant que vecteur de l'identité commune des francophones de Wallonie et de Bruxelles. De plus, nous devons procurer à nos artistes, nos créateurs, nos enseignants, nos étudiants, l'accès aux débouchés extérieurs dont ils ont absolument besoin.

De ce point de vue, la déclaration de l'Exécutif de janvier 1992 garde toute son actualité lorsqu'elle disait que l'Exécutif s'attacherait « à renforcer l'efficacité et la crédibilité de son action internationale ».

Pour ce faire, nous soutenons pleinement les efforts du ministre compétent qui visent à mettre en œuvre une politique de coopération internationale plus concentrée et plus sélective, non pas sous l'effet de contraintes budgétaires mais dans le but de développer des partenariats significatifs et efficaces.

Vous nous avez rappelé une échéance importante qui nous attend en octobre de cette année avec le cinquième sommet francophone.

N'oublions pas les responsabilités auxquelles nous devons faire face dans le domaine de la coopération Nord-Sud. Sur un plan bilatéral, les populations de nombreux pays du Sud manifestent des attentes considérables à l'égard de la Belgique et de la Communauté française en particulier. Nous ne pouvons nous dérober à notre devoir d'accompagner ces pays sur la voie de la démocratie et des droits de l'homme.

Les pays d'Europe centrale et orientale continuent — eux aussi — à nous interpellier. Là également, nous devons nous efforcer d'assurer une présence à la hauteur de notre double appartenance à l'Union européenne et à l'Espace francophone.

Monsieur le Président, pouvoir rassurer le présent et assurer l'avenir, telle doit être notre ligne de conduite, telle doit être notre volonté. Elle était la base du programme de politique communautaire et demeure aujourd'hui notre priorité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, avant de développer mon intervention proprement dite, je voudrais souligner que la proposition relative à la féminisation de certains noms, qui a été bien accueillie en commission et pour laquelle je demande le soutien du gouvernement, devrait encore aboutir plus facilement avec une femme à la tête du gouvernement. Je rappelle que se tiendra prochainement, à Anvers, un grand débat sur la féminisation des noms de métiers, de grades et de titres.

Je dirai aussi que notre ironie est parfois mordante. Si nous nous adresserons à vous en tant que ministre-présidente durant les années, les mois ou les semaines où vous serez en fonction selon le bon vouloir de M. Busquin, parfois aussi nous appellerons M. Di Rupo, « ministre-

président » étant donné l'immensité de ses compétences et de son talent!

A la suite des récents remaniements intervenus au sein du gouvernement de la Communauté française, certains éléments doivent être pointés, révélateurs d'une concentration de pouvoirs dangereuse pour l'institution politique et les secteurs qui en dépendent.

Je me permettrai d'abord de réagir au sujet de la nouvelle répartition de compétences intervenues au sein du gouvernement.

ECOLO stigmatise le morcellement des matières communautaires et l'absence de cohérence dans la nouvelle répartition qu'elles subissent.

Ainsi la culture, dont l'audiovisuel et la presse écrite font partie, sera divisée en deux, signe que désormais, il n'y a plus d'articulation à espérer entre les diverses expressions culturelles de la Communauté française et l'outil de diffusion qu'est le service public de l'audiovisuel. La conclusion des récentes « Assises de l'audiovisuel de service public » vont dans le même sens. J'espère que le ministre Di Rupo entendra cet appel et qu'il nous entretiendra à cet égard.

De plus, l'absence de coordination entre les ministres devra, selon leur propre aveu — je rappelle ici les propos du ministre Di Rupo repris dans un journal de la capitale — encore s'aggraver sur une question aussi essentielle que la lutte contre l'exclusion, objectif pourtant proclamé par votre gouvernement. N'avez-vous pas déclaré, monsieur Di Rupo, que chaque membre du gouvernement traitait ses dossiers dans son coin, sans aucun souci de cohérence? Peut-être pourrez-vous corriger ces déclarations dans votre réponse aux interventions?

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — De quel journal s'agit-il?

M. Simons. — L'interview a été donné à *La Libre Belgique*.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Pourriez-vous me communiquer les références de ce texte?

M. Simons. — Je pourrai même vous en fournir une photocopie!

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Je crains que vous ne fassiez un amalgame. Cela ne vous change d'ailleurs pas!

M. Simons. — On nous fait souvent ce reproche, mais nous finirons par le prendre mal. En effet, certains partis, avec lesquels on essaie de mener une négociation pour faire aboutir les accords de la Saint-Quentin, ont aussi ce défaut. Notre parti commence à le supporter difficilement. Disons les choses clairement afin que puisse se développer un respect mutuel.

ECOLO dénonce la concentration de pouvoirs qui s'opère au bénéfice d'un ministre et le déséquilibre qu'elle entraîne entre les différents portefeuilles ministériels.

Ainsi, dépourvue des compétences du budget et de la réforme des structures, la ministre-présidente n'hérite que des matières dont le transfert vers les Régions est clairement envisagé — social, santé, tourisme —, alors que l'actuel ministre de l'Education pourra étendre à de nouveaux sec-

teurs son savoir-faire musclé et sa rhétorique mielleuse, mais fourchue, pour imposer de nouvelles rationalisations.

En matière audiovisuelle, le gouvernement doit cesser d'être omniprésent, d'être juge et partie. « Monsieur le ministre-président », je souhaite vous interroger et connaître votre position sur plusieurs points :

— La mise en place d'une instance indépendante de régulation de l'audiovisuel. La politique du gouvernement va-t-elle changer ?

— La réforme complète des critères d'octroi de l'aide à la presse écrite, basée ou non sur la reconnaissance des sociétés de journalistes, et garantissant une réelle transparence des critères.

— L'avenir du projet de décret portant statut de la RTBF déposé par votre prédécesseur. Comptez-vous le reprendre à votre actif ou bien créer un autre projet permettant moins de contrôle du gouvernement sur la RTBF laissant à cette dernière plus d'indépendance ?

— Votre définition du service public de l'audiovisuel et du pluralisme TV et radio en Communauté française.

Au ministre de la Culture et du Budget, je souhaite poser les questions suivantes :

— Comment va-t-il faire participer les câblodistributeurs à l'aide à la création audiovisuelle en Communauté française ?

— Quel est son projet culturel pour les Wallons et les Bruxellois et non pour les Wallons et pour les Bruxellois ? Quel est le projet commun ?

— Votre prédécesseur a désinvesti culturellement à Bruxelles.

Et je n'ai pas été le plus critique sur ce sujet. C'est M. Picqué qui a donné des interviews enflammées dans ce sens. Je suppose que vous avez quelques contacts avec M. Picqué. Je rappelle également que la COCOF a dû emprunter, en 1992, un demi-milliard sans réelle garantie de la Communauté française. Quand la ministre-présidente annonce que le gouvernement mènera la même politique que son prédécesseur, vous me permettez d'être inquiet. Rassurez-moi même en langue endogène : même en bruxellois ! Je souhaite savoir si le désinvestissement culturel à Bruxelles est terminé et si les travaux annoncés dans les différents lieux culturels, par exemple aux Halles de Schaerbeek, vont réellement démarrer.

Comment comptez-vous équilibrer les budgets, particulièrement celui de 1992 qui ne dépendait pourtant pas de vous ? En effet, de nombreuses questions se posent à ce sujet. Vous aviez annoncé la vente de bâtiments. L'agent immobilier privé chargé de la vente du patrimoine de la Communauté française — cela paraît invraisemblable ! — travaille-t-il bien ? Qu'en est-il des équilibres budgétaires proposés en 1992 ? Concernant la fameuse contribution volontaire des câblodistributeurs à ce qui pourrait être considéré comme une « asbl » Communauté française, on ne voit toujours rien venir, ce qui signifie qu'1,2 milliard à 1,4 milliard manque dans la caisse de la Communauté française pour le budget 1992 et non pour le futur budget 1994. Je me permet de vous interroger à ce propos.

Est-il exact que les dernières estimations du Conseil supérieur des Finances pour 1992, mais aussi pour les autres années entraîneraient un déficit accru d'un milliard par année ?

En ce qui concerne les moyens que nous offre l'article 59quinquies de la Constitution, nous devons rappeler ici que le recentrage des compétences de la Communauté

doit s'opérer pour rendre cette Communauté plus solide. Il faut garantir la solidarité entre Wallons et Bruxellois. Il ne s'agit donc pas d'un processus évolutif, même si certains ici, peut-être pas au sein du gouvernement, mais certainement au sein de la majorité, souhaitent assister à un lent détricotage de la Communauté française, supérieur à ce qui a été conclu à la Saint-Quentin, Madame la ministre-présidente, pouvez-vous nous rassurer à ce propos ? Votre prédécesseur ne l'a guère fait ; son discours était très régionaliste. N'a-t-il pas tenu des propos mortels pour la Communauté française à l'égard de cette solidarité entre les francophones, le jour même de la fête de cette Communauté ? Pouvez-vous nous certifier que, dans votre chef et dans celui de votre gouvernement, l'article 59quinquies de la Constitution permet aux Régions d'exercer certaines compétences, mais pas plus ?

*(M. Marc Harmegnies, vice-président,
prend la présidence de l'assemblée)*

Donc, pas de démantèlement de la RTBF, pas de démantèlement à long terme de bibliothèques, ni de l'enseignement vers les Régions. Il faut que les matières qui unissent les francophones continuent à les unir solidement, pour travailler ensemble sur une même culture mais aussi pour témoigner d'une force. Au moment où, par exemple, des Flamands demandent la scission de la sécurité sociale, nous devons nous montrer solidement unis pour nous y opposer, plus unis, dirai-je, que José Happart n'en a donné l'impression dans ses dernières déclarations.

Je souhaite également intervenir sur le discrédit porté sur l'institution politique elle-même.

ECOLO craint que le changement régulier de responsables politiques accentue encore le risque réel de non-suivi des dossiers actuellement en cours. La question sera encore plus délicate dans l'hypothèse de transferts de compétence communautaires vers les Régions : dans quels délais seront liquidées les dotations aux associations ?

Votre discours montre clairement que vous vous placez déjà dans le transfert des compétences, que vous le préparez. Il y a donc là intérêt à prendre d'ores et déjà les mesures nécessaires pour que le monde associatif ne soit pas pénalisé par ce transfert. Vous connaissez notre fermeté à ce propos. On ne peut penser que le transfert de l'exercice de compétences de la Communauté vers les Régions puissent desservir le monde associatif. Ce qui serait le cas si les subsides étaient versés avec un retard accru, ce que l'on a connu très concrètement au moment où des matières ont quitté la Communauté pour émigrer vers la COCOF, les subsides étant versés largement en retard. Le monde associatif a connu de grandes difficultés.

Il faut ici, afin d'optimiser le transfert de l'exercice de compétences communautaires vers la Région wallonne et vers la Commission communautaire française, tirer les leçons de cette expérience bruxelloise et tout faire pour éviter que le secteur associatif ne finance, par ses emprunts, les banques et que soit perdu le bénéfice du refinancement de 1 p.c. en termes réels, acquis dans le cadre des accords de la Saint-Quentin.

Une procédure semblable devrait être adoptée pour assurer la liquidation des sommes dues entre les divers pouvoirs institutionnels et à l'égard de leurs organismes parataux.

Cela signifie que la Communauté française devra verser à temps les moyens qu'elle doit transférer aux Régions, mais qu'elle pourrait aussi, par la tutelle qu'elle peut organiser, par exemple sur les CPAS, contraindre ceux-ci à

effectuer leurs versements à temps, afin que ce ne soient pas toujours les banques qui gagnent de l'argent sur les retards de paiement des deniers publics.

ECOLO regrette qu'une fois de plus, la Communauté française constituée, pour le PS, un « no man's land » politique pour les élus en mal de reconnaissance et d'apprentissage et un purgatoire pour ceux qui, venant d'une région ou du gouvernement fédéral, tombent dans une certaine disgrâce présidentielle.

A ce propos, rappelons ceux de M. Jean Guy, membre du bureau du PS. Dans *Le Peuple* du 7 mai, il écrivait : « Les changements ministériels entraînés au gouvernement fédéral et à la Communauté française par le départ de Philippe Moureaux nous laissent sceptiques. Le montage nous paraît tourner, en effet, carré. On espère certes se tromper, mais voilà qui nous étonnerait. »

Il ajoute : « Ceci dit, le bénéfice de la ribambelle de changements intervenus est, au moins, que les Exécutifs régionaux, de la Région bruxelloise et de la Wallonie, restent intacts. Voilà des pouvoirs sans turbulences. Autant le souligner pour montrer, à travers cela, que le régionalisme, dont nous nous réclamons, est facteur de stabilité. Entre autres qualités. Nous n'en dirons pas davantage. » Par contre, nous, nous en dirons davantage !

Voilà comment certains membres du bureau du PS jugent les modifications gouvernementales intervenues et se réjouissent du démantèlement de la force politique du gouvernement de la Communauté française.

Edifiant et clair. Le PS ne traite pas la Communauté française avec les mêmes égards que les mots de la ministre-présidente pourraient nous le laisser penser. Ces mots sont-ils une vaseline pour mieux faire passer des décisions prises ailleurs ?

Enfin, j'interviendrai sur la nécessaire revalorisation du travail parlementaire et le rôle du gouvernement est important à cet égard. Dans ce contexte d'instabilité ministérielle, de concentration de pouvoirs, de mépris de l'institution et de menace de fragilisation croissante des secteurs qui en dépendent, le groupe ECOLO insiste sur la nécessaire présence accrue de l'ensemble de l'exécutif lors des débats parlementaires au Conseil de la Communauté française, en commission et en séance publique. J'ai fait, à ce propos, une demande précise à la Présidente de notre conseil : qu'un ministre participe aux travaux de la conférence des présidents, comme cela se pratique d'ailleurs dans les autres assemblées. Nous en reparlerons en conférence des présidents de groupe. La Présidente de notre Conseil, Mme Corbisier, a marqué son accord à cet égard.

En outre, ECOLO demande une information régulière du Conseil de la Communauté française (CCF) sur l'ordre du jour des délibérations et des décisions du gouvernement, à l'image de ce qui existe déjà dans les autres assemblées, fédérales et régionales.

Comme vous le savez sûrement, madame la ministre-présidente, puisque vous faisiez partie du gouvernement fédéral, l'Etat fédéral prend, à notre égard, une série de bonnes et mauvaises décisions. Mais, au moins, nous en avons connaissance, et les ordres du jour nous sont communiqués.

Pour la Région wallonne, il en est de même. Les conseillers sont informés des travaux de l'Exécutif. Malgré nos nombreuses demandes adressées à votre prédécesseur, M. Anselme, pour obtenir ne fût-ce que la même information du gouvernement de la Communauté française, nous n'avons toujours pas reçu satisfaction, J'aimerais donc savoir, madame Onkelinx, si vous êtes disposée à nous

fournir la même information que celle dont bénéficient tant les conseillers wallons de la part de l'exécutif du Conseil régional wallon que les parlementaires de la part du gouvernement national, à savoir les décisions prises par le conseil des ministres, ainsi que les ordres du jour de ses réunions.

La Communauté française est la seule institution francophone dont les membres ne reçoivent pas ces informations. C'est bien regrettable. Je lance cet appel afin que le travail parlementaire en soit facilité.

(M. Taminiaux, premier vice-président, remplace M. Marc Harmegnies au fauteuil présidentiel — M. Marchal, secrétaire, prend place au bureau)

En conclusion, ECOLO rappelle certains points sensibles dans le cadre du transfert des compétences et de l'avenir de la Communauté française.

Tout d'abord, nous insistons sur l'importance de mettre en place une « Table ronde des métiers du social et de la santé » pour assurer la meilleure coordination et revalorisation des dossiers de l'aide aux personnes.

A l'heure où se prépare une régionalisation de certains de ces secteurs, les ponts entre la Communauté et les Régions devront être renforcés. Les secteurs sociaux doivent pouvoir collaborer davantage entre eux. Cette table ronde n'a pour but que de réussir une cohésion des politiques et des statuts des travailleurs sociaux occupés à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région bruxelloise, à la Commission communautaire française ou encore à la Commission communautaire commune.

Les aides familiales, par exemple, ont des statuts péculiers et sociaux différents. Ne serait-il pas plus opportun d'essayer de donner le statut le plus commun possible à tous ces travailleurs d'un même secteur ? C'est pour cela que nous demandons une table ronde réunissant les patrons et les travailleurs de ce secteur, et donc, les forces vives représentées par les syndicats, avec le gouvernement de la Communauté française. Cette concertation sociale est également demandée par le secteur. Les travailleurs sociaux du secteur des handicapés l'ont rappelé aux trois partis négociateurs des accords de la Saint-Quentin. Ce point était d'ailleurs l'une de leurs revendications prioritaires. J'y insiste : si nous voulons réussir la mise en application de ces accords, c'est pour répondre à cette demande concrète, fondée sur ce que ces travailleurs constatent aujourd'hui et ont peur de constater encore plus demain à cause d'une nouvelle répartition des compétences.

En deuxième lieu, il importe de garantir d'urgence, par une procédure appropriée, la liquidation effective des subsides, actuels et futurs, aux associations. Nous ne disons pas cela pour garantir une victoire immédiate à notre groupe, mais parce que l'expérience nous a montré que lorsqu'il y a eu un transfert de compétences de la Communauté vers la Commission communautaire française portant sur des matières bicommunautaires, qui venaient du national à l'époque, ces associations ont connu des mois, voire des années de retard de subside. Elles ont dû emprunter auprès des banques et tous les bénéfices qu'elles auraient dû recueillir de ce transfert ont ainsi été perdus. Si c'est pour en arriver là, il est inutile de procéder à ce transfert. Comment convaincre ces associations que nos positions sont bonnes, positives pour l'avenir s'il faut craindre — et elles craignent — de connaître les difficultés qu'ont connues d'autres associations au moment d'un autre transfert, juridiquement différent il est vrai ?

Les propositions de décret déposées par les membres de la majorité ne doivent pas être votées comme telles, mais

sont de bonnes bases de discussion et devraient pouvoir aboutir au moment où nous réorganisons la Communauté, au moment où tout le monde, tous partis confondus, je pense, souhaite que le milieu associatif ait des moyens pour remplir sa mission.

Il faut souligner enfin la nécessité de préserver un noyau culturel fort et cohérent au sein de la Communauté française. Et ici, madame la ministre-présidente, j'ai été inquiet en entendant les propos que vous avez tenus ce matin. Je les rappelle: « Concernant l'équilibre des grandes masses budgétaires, celui atteint en 1993 dans la progression du secteur non-marchand et de l'enseignement se poursuivra dans le futur en tenant compte des impératifs de la politique budgétaire. » N'y a-t-il pas dans ces propos de sérieux dangers pour les autres budgets communautaires? La culture, une fois encore, sera-t-elle sacrifiée? L'audiovisuel continuera-t-il à être traité comme une matière purement commerciale, étouffant ainsi le service public et méprisant l'expression des créateurs? On peut le craindre quand on voit que rien n'est fait pour que RTL applique son cahier des charges.

En un mot, votre déclaration de ce matin manque de souffle. Si vos propos, plus communautaristes que ceux de votre prédécesseur, peuvent nous rassurer, si les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin peuvent apporter un « plus » pour la Communauté française, nous restons sceptiques et critiques sur la politique que vous semblez — votre texte était peu clair — vouloir mener. Nous ne pouvons donc vous accorder notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, chers collègues, je me refuse à polémiquer avec M. Monfils à propos des commentaires humoristiques ou de la dérision avec laquelle il a traité la structure de ce gouvernement, les personnalités qui y sont, la répartition des compétences et le contenu de la communication.

M. Monfils. — Parce que ce gouvernement est dérisoire, voilà pourquoi!

M. Biefnot. — D'ailleurs, sans utiliser les armes de la dérision, M. Simons a tenu des propos sévères à propos de ce que vous appelez, monsieur Monfils, des chaises musicales, et lui, le purgatoire. On pourrait polémiquer à l'infini.

Tout d'abord, le groupe socialiste n'a pas à rougir des hommes et des femmes qu'il a délégués à des postes importants à la Communauté française depuis que celle-ci existe. Nous avons connu des ministres et des ministres-présidents ayant exercé leurs responsabilités durant quatre années au sein de l'Exécutif et qui sont des hommes qui comptent dans notre Communauté. Je pense que la longueur du mandat n'est pas garante du talent du titulaire.

Bref, nous n'avons certainement pas de leçons à recevoir quant à la compétence et à la qualification des ministres que nous avons délégués au gouvernement de la Communauté. A l'inverse d'ailleurs, l'opinion publique a parfois jugé que certains ministres « duraient » trop longtemps.

Dans d'autres assemblées, et à propos d'autres gouvernements, il nous est arrivé de trouver le temps désespérément long et la répétition *ad libitum* des fonctions de ministre, de vice-premier ministre ou de premier ministre dans des gouvernements nationaux que vous avez bien connus, monsieur Monfils, n'engendrait pas la confiance et l'adhésion populaires.

A propos de votre dernier commentaire, monsieur Monfils, ce n'est ni de l'humour, ni de la dérision. C'est

inutilement brutal et injuste: « La déclaration est nulle ». Je n'ai pas l'intention de répondre en lieu et place de Mme la ministre-présidente. Je voudrais toutefois vous dire que cette communication s'imposait. Nous devons prendre le contact avec ce gouvernement, qui n'est pas nouveau. En effet, deux de ses membres seulement ont changé, l'exécutif demeure.

Cette communication pouvait être conçue de deux manières, et celle vers laquelle nous nous sommes orientés ne doit pas être confondue avec une sorte de méga-interpellation. Pour ma part, j'étais partisan de l'autre solution. Puisque nous sommes, disais-je, pratiquement devant le même gouvernement, que deux de ses quatre membres n'ont pas démissionné, qu'ils ont obtenu leur légitimité, qu'ils ont reçu la confiance de notre assemblée dans le premier débat d'investiture, il suffisait de vérifier si nous étions toujours d'accord avec la déclaration initiale de ce gouvernement. Nous aurions pu simplement débattre de la nouvelle répartition des compétences, sachant que nous aurons à traiter tant d'autres sujets dans les toutes prochaines semaines compte tenu des accords importants qui se négocient en ce moment entre les francophones de notre Communauté et de ses deux Régions.

Bref, la communication que nous avons entendue refait le point à propos d'un nombre important de domaines. Par conséquent, je me réjouis que les quatre membres de ce gouvernement aient accepté de répondre aux différents intervenants dans le périmètre précis de la première déclaration d'investiture de cet exécutif.

J'en viens à mon intervention proprement dite. Notre débat d'aujourd'hui revêt un caractère particulier puisqu'il est placé tout à la fois sous le signe de la continuité de ce qui était contenu dans la déclaration et le débat d'investiture de l'exécutif présidé par M. le ministre Bernard Anselme et sous le signe des changements annoncés par des accords entre une large majorité de francophones, qui seront à finaliser et à voter dans un tout prochain avenir.

Pour le reste, cette communication marque une forme de rupture puisque pour la première fois, le chef de l'exécutif, notre ministre-présidente, n'a pas manqué l'occasion de commencer sa communication en parlant de « son gouvernement » — ce sera diversement apprécié — signifiant ainsi que le contexte institutionnel a bien changé dans les règles et dans les faits.

Il fallait souligner ce moment par un texte qui balise largement les enjeux du présent comme du futur d'une Communauté qui va, dans les prochains mois, faire peau neuve.

Elle doit retrouver — c'est notre vœu le plus cher — l'adhésion confiante des francophones wallons et bruxellois autour de leur projet identitaire en tant que francophones tout court.

Cette Communauté devrait surtout, dans un partage plus réaliste avec les Régions, tant sur le plan des options politiques que de leur financement, retrouver aux yeux des citoyens une lisibilité plus claire et plus rassurante de sa fonction, une fonction au périmètre plus limité mais essentiel.

Elle est et sera, grâce à un certain nombre d'instruments tels que la culture, l'audiovisuel et l'enseignement, le trait d'union entre les francophones de Bruxelles et de Wallonie ainsi que l'indispensable balise et l'outil de référence de l'ensemble des Belges francophones qui vivent « ailleurs » dans notre pays ou à l'extérieur de celui-ci.

La ministre-présidente a justement rappelé qu'il est possible désormais de faire usage des ressources du nouvel

article 59^{quiquies} de la Constitution. Des textes tel que celui-là peuvent évidemment être interprétés de diverses manières, il faut un projet politique pour concrétiser la réforme. La communication gouvernementale ne fait pas l'impasse sur l'orientation de ce projet.

Bientôt institution élue, plus directement issue du suffrage universel, la Communauté sera le lieu de solidarité entre nos deux Régions.

Le gouvernement rappelle qu'il travaille au sein d'une majorité de progrès. C'est un critère qui précise bien qu'aucune réforme ne sera neutre, et on le jugera sur ces actes.

Il s'agit de mettre en œuvre des politiques qui rendent les citoyens acteurs de leur devenir social et culturel. Le pari est difficile parce qu'il s'agit de le relever avec des moyens qui, quoi qu'il advienne, seront inévitablement mesurés et souvent contraignants, et qu'il faut, pour chaque initiative à entreprendre, tenir compte à la fois de la pertinence des besoins et de l'inévitable rigueur budgétaire.

Pari difficile parce qu'il faudra le tenir dans la morosité d'une société frappée durement, bousculée, déchirée entre ses certitudes d'hier et ses inquiétudes pour demain.

Pari difficile à tenir dans une cohabitation anarchique de générations éclatées auxquelles les goûts, les modes et « l'air du temps » ne donnent plus le sentiment de vivre la même histoire dans un même lieu au même moment.

Pari à tenir dans une société qui subit les mutations, les remises en cause, les progrès sans vraiment les comprendre, donc sans ferveur et sans véritable adhésion. Une société qui consomme n'importe quoi sans maîtriser sa production et qui, pour certains des siens, s'évade douloureusement dans les substituts mortels du rêve et de l'espoir.

Est-il d'ailleurs possible pour la classe politique, discréditée de partout — à tort ou à raison — d'être à la base d'une impulsion nouvelle à rendre à la citoyenneté? Moi, je le crois, parce qu'une large majorité de mandataires politiques ont toujours le sens des valeurs et de l'éthique, et qu'il convient non seulement de l'affirmer entre nous, mais de le faire savoir. Il est en tout cas rassurant de vérifier qu'une jeune équipe gouvernementale, dont la moyenne d'âge frôle à peine la quarantaine, le veuille, l'annonce, en fasse son credo. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte: à trop désespérer de la démocratie, les peuples finissent par suivre de méchantes sirènes. Doter la citoyenneté d'une vigueur nouvelle n'est donc pas un exercice de style, mais un enjeu fondamental.

Et comme les politiques et les services publics ne pourront seuls faire face à la tâche, il faudra compter avec une remotivation de la vie associative dans la Communauté. Communauté et tissu associatif sont d'ailleurs des termes ayant entre eux de larges caractères de similitude et se superposent en grande partie.

Notre institution, plus que toute autre, est le point d'appui de celles et ceux qui, s'associent, s'organisent, créent, militent pour les causes qui éveillent et mobilisent l'esprit civique. Cette floraison d'associations est reconnue, écoutée à travers de multiples instances d'avis et de nombreux conseils consultatifs. C'est à travers eux que l'idée même du « citoyen-acteur » devrait être promue.

Dans les secteurs culturels notamment, et ceci s'adresse plus particulièrement à M. le ministre Tomas, ces instances et conseils méritent qu'on se préoccupe de leur bon fonctionnement. Certains doivent être revivifiés, d'autres simplement mis en place.

Je pense que l'Exécutif devra y être attentif.

Autre sujet de préoccupation concernant également M. le ministre Tomas: le mécanisme du subventionnement.

Il me semble qu'il faut éviter de tomber dans un travers qui est trop fréquemment le propre des institutions dont les finances sont en difficulté. On met trop souvent en place des mécanismes de subventionnement compliqués, auxquels on ne peut pas vraiment faire face.

Il en découle une espèce de parcours épuisant, de jumping administratif pour celui qui introduit un dossier de subside auprès des administrations de notre Communauté.

Les lenteurs et les lourdeurs, les procédures alambiquées finissent par être dissuasives! Est-ce le résultat que l'on recherche? Compte-t-on sur la sélection naturelle des découragements et des abandons? Ne pourrait-on simplifier les choses et assumer la responsabilité rapide de la décision? Que le oui soit un oui, et que le non soit un non!

Dans le domaine des infrastructures culturelles et sportives, où une bonne part de la vie associative trouve son expression, les dossiers « tortillards » sont tels qu'un subside promis telle année finit parfois par être attribué un lustre plus tard amaigri, dénaturé, défiguré par l'érosion monétaire. C'est probablement la dixième fois que je dis cela à cette tribune.

Les pouvoirs publics provinciaux et communaux ont parfois intérêt à construire vite, sans subside, plutôt qu'attendre la fin d'un calvaire administratif.

Vous permettrez à un élu local, monsieur le ministre, madame la ministre-présidente, d'insister sur ce point. J'ai l'honneur d'être bourgmestre d'une des deux communes les plus pauvres de Wallonie. Mon conseil communal, lassé d'attendre d'aléatoires subsides communautaires, a décidé de construire deux équipements collectifs sur fonds propres, car une commune comme la mienne ne peut être traitée à dose homéopathique; le seul traitement possible est de type chirurgical. Il existe là une contraction: ce sont les pauvres qui doivent recourir à la dangereuse procédure d'assumer leurs investissements sur fonds propres, afin d'assurer à leurs concitoyens une égalité de chances et de dignité. Il y a là matière à réflexion! Dans ce domaine, il ne serait pas inutile que nous réfléchissions à une sorte de légitime droit de tirage qui permettrait de rétablir les équilibres sur le plan des investissements, commune par commune, sur les dix ou quinze années écoulées.

Dans ma commune de 22 000 habitants, je ne dispose toujours pas de la première salle omnisports dont la jeunesse colfontainoise a un impérieux besoin. Mes concitoyens et mes électeurs me jugeront en temps utile, pour ma part j'ai rigoureusement plaidé et obtenu de ma majorité la construction simultanée de deux salles, l'une de 1 000 mètres carrés, l'autre de 2 700 sans attendre plus longtemps.

Je ne pense pas sortir de la réflexion amorcée. Des procédures d'instruction des dossiers mieux appropriées feraient, à terme, économiser bien des énergies et, sans doute, beaucoup d'argent. J'ai bien noté que le gouvernement est attentif au sort ou au devenir de son administration et qu'il veut dialoguer avec elle. J'insiste pour qu'il la motive à rechercher le meilleur contact possible avec l'utilisateur du service public de la Communauté française.

Disant cela, je ne critique pas pour autant une administration qui, par bien des côtés, a des effets dynamisants, rénovateurs, je pense à Eté-Jeunes, même pour les milieux associatifs souvent rebelles à la chose administrative. Je constate simplement qu'il existe quelques secteurs pour

lesquels il serait possible d'imposer moins de paperasseries et de mieux favoriser les synergies.

Je ne traiterai pour le reste d'aucun dossier particulier. Certains sont chauds comme celui de l'audiovisuel. M. Monfils y a fait largement allusion. Ces dossiers seront à nouveau ouverts sous peu. Ils sont actuellement déposés sur la table de nos commissions. Ils sont dans l'air du temps. Nous reparlerons d'Horizon '97 et du statut de la RTBF. Soyons donc patients ! Nous ne devons pas attendre longtemps avant que notre institution publique de radio et de télévision ne soit évoquée.

Je poserai à M. le ministre Di Rupo une question qui ne concerne pas la RTBF — cette dernière ne remplit pas à elle seule notre paysage audiovisuel ! A propos de TF 1, pourriez-vous, monsieur le ministre, à nouveau faire le point quant aux inquiétudes qui se font jour sur cette menace de la présence commerciale de cette chaîne en Communauté française ?

D'autres dossiers couvent sous la cendre, tel celui de l'enseignement. Rassurez-vous cependant, monsieur Monfils, vous ne serez ni déçu ni frustré. Nous reviendrons rapidement au sein de cette assemblée sur ces débats importants dont vous vous plaindre que la communication ne dise rien.

Certains dossiers impliqueraient qu'on se penche d'abord sur la réforme institutionnelle annoncée ; d'autres, évoqués dans la communication gouvernementale, demanderaient de trop longs développements ; on y reviendra sous peu.

Nouveaux membres dans le gouvernement de la Communauté, nouvelle présidence, nouvelle présidente, redistribution de compétences... Il s'agissait aujourd'hui de négocier un premier virage pour nous mettre en position de mieux négocier le second, celui d'une réforme importante de l'institution qui nécessitera une délibération similaire et parallèle au sein des assemblées parlementaires des Régions wallonne et bruxelloise. Bien sûr, à propos de ce qui se prépare dans le court terme, les appréciations seront diverses selon les groupes politiques de notre assemblée.

La Communauté de demain, clairement redéfinie dans des compétences limitées mais précises et naturelles, se construira sur les fondations solides que sont les deux Régions wallonne et bruxelloise. L'assurance de la continuité est garantie par notre gouvernement, la volonté d'engager les réformes est annoncée, la détermination à gérer dynamiquement tous les secteurs est explicite, même pour ceux qui iront ailleurs le moment venu. Cela suffirait amplement à justifier le soutien de notre groupe au remaniement de l'équipe et à l'actualisation de la première déclaration d'investiture. Nous restons bien dans le cadre d'un accord majoritaire noué en janvier 1992 ; notre ministre-présidente a bien rappelé ce contexte.

Je me réjouis cependant que cet exercice forcément limité soit l'occasion d'établir un premier contact avec une équipe renouvelée pour moitié. Les deux ministres sortant de l'Exécutif précédent vont mettre, ont déjà mis leur savoir-faire au service du gouvernement fédéral. En peu de mois, ils avaient, avec leurs collègues, imprimé un ton qui, n'en déplaise à certains, permettrait à notre Communauté de garder avec lucidité et réalisme ses chances et ses perspectives d'avenir.

A Bernard Anselme qui a tenu la barre, à Magda De Galan qui aura fait ici avec un enthousiasme émouvant ses premières armes ministérielles, j'adresse au nom de mon groupe un vif remerciement, un amical salut et nos vœux de réussite dans leur nouvelle fonction.

Nous accueillons aujourd'hui une ministre-présidente qui a fait très vite ses preuves au gouvernement fédéral. Elle

pourra, comme elle l'a déjà rappelé, mettre en œuvre sur le terrain social des initiatives dont elle a, en quelque sorte, fixé les règles dans sa précédente fonction.

Eric Tomas commence ici une carrière dans une responsabilité redoutable et ingrate puisqu'on lui a notamment confié la responsabilité du Budget, à côté de celle de la Culture et des Sports. A lui aussi, nous souhaitons bon travail et nous lui accordons notre franc soutien.

Bref, à toute l'équipe de ce gouvernement remanié, je souhaite au nom de mon groupe beaucoup d'enthousiasme et de courage pour mener à bien les continuités et les changements annoncés. Le groupe socialiste soutiendra avec sympathie et fidélité une équipe qui, en outre — elle le dit clairement dans sa déclaration —, est soucieuse de situer le citoyen au centre des attentions et préoccupations de notre Communauté. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Donnée.

M. de Donnée. — Monsieur le Président, monsieur le président de la Chambre, madame la ministre-présidente, mes chers collègues, c'est un véritable plaisir et un honneur, monsieur le président de la Chambre, de vous compter aujourd'hui parmi nous. En votre qualité de conseiller régional, vous pouvez apprécier la qualité de l'accueil de cet hémicycle qui est également celui du Sénat.

M. Biefnot. — Il est descendu parmi nous... (*Sourires.*)

M. de Donnée. — Il est monté parmi nous ! Je ne voulais pas laisser passer l'occasion de saluer la présence de M. Nothomb qui est venu, à juste titre, prêter main-forte à sa charmante et éminente collègue, Mme de T'Serclaes.

M. Simons. — Je ne suis pas membre du PSC mais je reconnais qu'il vient plus souvent que vous ! (*Rires.*)

M. de Donnée. — Monsieur Simons, dès que je vous ai entendu parler, grâce au haut-parleur installé dans mon bureau, je suis accouru pour venir vous écouter, comme vous avez d'ailleurs pu le remarquer.

Madame la ministre-présidente — c'est ainsi, je pense, que vous souhaitez que l'on vous nomme —, je me réjouis de voir pour la première fois une femme siéger à la tête de l'exécutif de la Communauté française. C'est certainement un des grands avantages que nous retirerons de votre promotion, dont je vous félicite d'ailleurs, bien que je ne partage pas nécessairement les propos que vous avez tenus dans votre discours.

Madame la ministre-présidente, non seulement j'ai écouté votre communication, mais je l'ai lue. Je n'ai pu m'empêcher de sursauter lorsque j'ai vu, en page 12, que l'article 59quinquies de la Constitution, qui permet en fait le démantèlement de la Communauté française et le transfert de ses compétences vers le Région wallonne et la Région bruxelloise, allait mettre la Communauté en mesure d'exercer davantage, et de façon responsable, les compétences qui sont liées à la défense des francophones de ce pays, qu'ils soient wallons, bruxellois, ou d'ailleurs !

J'ai sursauté davantage encore en lisant que le nouvel article 59quinquies, paragraphe 2, de la Constitution permettra aux Wallons et aux Bruxellois francophones d'être plus solidaires du financement des compétences dont l'exercice leur sera transféré et que, par cette procédure, notre Communauté pourra se recentrer sur ses missions essentielles tout en garantissant aux francophones l'autonomie de gestion de leurs propres intérêts.

Madame la ministre-présidente, bien au contraire, vous avez, surtout à Bruxelles, mis l'avenir de nos enfants entre les mains des Flamands. Vous dépendrez ainsi totalement de leur bon vouloir afin de pouvoir financer nos écoles.

Je m'étonne que M. Tomas, ministre frais émoulu, encore tout à la joie de sa promotion, n'ait pas veillé à ce que ce discours contienne des propos plus volontaristes, plus consistants, en ce qui concerne l'avenir et la défense des intérêts francophones dans le cadre de la Communauté française.

Madame la ministre-présidente, monsieur Tomas, à la lecture de cette communication, j'ai vraiment eu l'impression que vous êtes totalement ignorants des réalités bruxelloises. Je serai plus indulgent envers Mme Onkelinx qui vient de la «Principauté», mais c'est moins compréhensible de la part de M. Tomas qui a la prétention de défendre Bruxelles. A mes yeux, il n'a aucune conscience des difficultés financières dans lesquelles se débat la Région bruxelloise et ce, malgré les cris d'orfraie que pousse actuellement M. Picqué.

Donc, madame la ministre-présidente, au risque de rappeler à MM. Gol, Monfils et Vandenhoute des choses qu'ils connaissent déjà, je me permettrai d'évoquer en quelques chiffres, de façon aussi didactique que possible, la situation budgétaire de la Région bruxelloise.

Tout d'abord — comme nous l'avions dit à l'époque —, la loi de financement de 1989 a été néfaste pour cette Région tout comme pour la Communauté française dans son ensemble. En effet, en 1991, Bruxelles a connu un déficit de 8,2 milliards. En 1992, ce solde net était de 9,2 milliards, soit 2,5 milliards de plus que ce qu'autorise le Conseil supérieur des Finances. Il y a fort à parier, monsieur Tomas, monsieur Simons et madame la ministre-présidente, que malgré les efforts fournis par MM. Chabert et Picqué au sein de l'Exécutif, nous connaissons encore cette année un déficit de l'ordre de 9 à 10 milliards.

Plus personne ne conteste les chiffres avancés depuis des années par les libéraux M. Picqué rappelait encore cette semaine, lors d'une conférence de presse, que le déficit de la Région, tout en fixant les dépenses au minimum indispensable à la satisfaction des besoins essentiels, était proche de 10 milliards.

Donc, avant même que les accords de la Saint-Michel soient votés, notre situation financière était catastrophique. Les conséquences de ces accords pour Bruxelles ne font qu'aggraver la situation. Je ne suis pas le seul à le dire, M. Chabert, ministre du Budget de la Région, l'a encore rappelé dans la presse d'hier et d'aujourd'hui.

Prenons tout d'abord le plan Busquin. Il prévoit que 33 milliards des charges de l'enseignement de la Communauté française seront transférés aux Régions. Pour Bruxelles, si l'on prend la clé Dehousse-Persoons, cela représente 8 milliards 750 millions pour les années 1993 à 1995. Le comble, c'est que les francophones ont accepté que, chaque fois que l'on donne 80 centimes aux francophones, on donne 20 centimes aux Flamands.

En trois ans de financement des écoles francophones à Bruxelles, cela représente 2 milliards 187 millions pour les écoles flamandes de Bruxelles, qu'elles en aient besoin ou non. Ils en ont d'ailleurs tellement peu besoin que les accords de la Saint-Michel ont prévu que ces milliards pourraient être éclusés vers la Communauté flamande qui pourrait les dépenser ailleurs qu'à Bruxelles s'il s'avérait que les écoles ou les institutions culturelles flamandes de cette Région étaient gavées, comme c'est actuellement le cas!

Le Premier ministre rappelait d'ailleurs avant-hier en commission qu'il existait dans notre pays deux groupes de citoyens privilégiés sur le plan financier à savoir la Communauté germanophone et les Flamands de Bruxelles. La déclaration du Premier ministre illustre le fait que donner à la Communauté flamande de Bruxelles 20 centimes chaque fois que les écoles francophones ou les matières culturelles francophones transférées de la Communauté vers la Région reçoivent 80 centimes n'est plus nécessaire.

Donc, madame la ministre-présidente, la facture du plan Busquin, pour les trois premières années, soit de 1993 à 1995, s'élèvera à 11 milliards auxquels il faudra ajouter le financement des autres matières transférées.

D'après les journaux — mais il paraît que l'entente n'est pas parfaite entre francophones wallons et bruxellois de la majorité — l'on va transférer pour 20 milliards d'autres matières aux Régions. Si on applique la clé Dehousse-Persoons, 5 milliards seront octroyés à la Région bruxelloise. Comme l'on ne va transférer que 80 à 82 p.c. des moyens financiers correspondant aux Régions, Bruxelles devra trouver encore 1 milliard par an pour assurer la même qualité de service au niveau des matières transférées. Total de toutes ces décisions: 14 milliards de charges nouvelles en trois ans.

En plus, en cas de scission de la province de Brabant, nous devons reprendre les écoles de la province. La Région est obligée, par la loi spéciale, d'allouer chaque année 1 milliard 50 millions à ces écoles alors que la régionalisation du Fonds des provinces ne nous rapportera que 640 millions à partir de 1995, soit 400 millions de plus de déficit, c'est-à-dire, au total, madame la ministre-présidente, 14 milliards 400 millions à trouver par les Bruxellois, en plus de leur déficit structurel de près de 10 milliards, pour financer l'avenir des institutions francophones à Bruxelles et en particulier les écoles francophones.

Il est exact que les accords de la Saint-Michel rapportent quelques maigres recettes supplémentaires à la Communauté française et à la Région bruxelloise.

Aujourd'hui, nous connaissons le montant prévu des recettes supplémentaires pour Bruxelles. Je fais évidemment abstraction de la province du Brabant. Je rappelle que face à 1 milliard 50 millions de charges, nous ne recevons que 640 millions du Fonds des provinces. Voyons maintenant ce que nous recevons pour le reste.

La liaison de la dotation régionale au PNB nous rapportera exactement 4,6 milliards de 1993 à 1999. Donc, d'une part, nous devons, en trois ans, trouver 14,4 milliards et, d'autre part, nous ne recevons que 4,6 milliards en sept ans... Il en découle un déficit important pour une Région déjà lourdement endettée et aux abois, comme en témoignent les menaces de démission de M. Picqué. Nous sommes d'ailleurs dans un drôle de pays, à cet égard. M. Wathélet, qui devrait démissionner, refuse de le faire et M. Picqué, qui devrait, comme le capitaine dont le navire prend l'eau, actionner les pompes et rester à bord, veut, quant à lui, démissionner! Des attitudes aussi contradictoires laissent à penser que nous vivons vraiment dans un pays de fous...

Cela dit, la panique de M. Picqué est d'autant plus réelle qu'il ne peut pas beaucoup compter sur M. Tomas, M. Moureaux, Mme De Galan et d'autres pour l'aider dans son combat puisqu'à l'échelon national, ils persistent à voter des accords totalement néfastes pour Bruxelles. Ayant commis l'erreur d'abandonner le parlement national, M. Picqué n'a pas d'autre choix que de démissionner s'il n'obtient pas satisfaction.

Donc, ainsi que je viens de l'expliquer, le refinancement de la Région bruxelloise via les accords de la Saint-Michel est tout à fait insuffisant. Bien pire, les droits de tirage que la COCOF et la COCON peuvent légalement exercer sur la Région sont aussi nettement insuffisants. En effet, la première année, c'est-à-dire en 1993, le droit de tirage relatif aux matières communautaires représente 1 milliard. Etant donné la règle 80/20, seuls 800 millions reviendront à la commission de la Communauté française. La deuxième année, ce droit atteint 2 milliards, soit un montant de 1,6 milliard pour la COCOF. Le régime de croisière prévoit un droit de 2,6 milliards, soit quelque 2 milliards pour la COCOF.

Nous constatons donc que les droits de tirage COCOF-COCON représentent 5,6 milliards en trois ans. En ce qui concerne la COCOF, 80 p.c. de ce montant correspond à 4,48 milliards. Toutefois, pour financer l'emprunt — selon les dernières rumeurs, celui-ci s'élèverait à 40 et non plus à 33 milliards — Bruxelles devra trouver quelque 10 milliards ...

A l'instar des francophones de l'Exécutif bruxellois, vous me rétorquerez peut-être que la COCOF peut emprunter ... Or, celle-ci ne peut le faire car elle n'a pas de recettes propres et dépend des dotations de la Région bruxelloise. Cette dernière devra donc emprunter pour la COCOF, ce qui n'est possible que si cette décision fait l'objet d'un accord unanime de l'exécutif de la Région. Dès lors, les Flamands peuvent bloquer le financement des écoles francophones.

J'ignore, madame, si vous lisez parfois la presse néerlandophone. Je considère, quant à moi, que les francophones devraient commencer chaque journée de cette façon ...

Le 12 mai, M. Chabert y déclarait : « Il n'est pas question que Bruxelles apporte une contribution financière à la Communauté française qui soit supérieure à ce qui a été fixé dans les accords de la Saint-Michel. » M. Chabert annonce ainsi clairement la couleur : vous ne devez pas espérer que, par le truchement d'emprunts, la Région bruxelloise finance la Communauté française au-delà des montants — insuffisants mais déjà très lourds pour la Région bruxelloise — fixés notamment dans la loi spéciale. Par conséquent, madame la ministre-présidente, contrairement à ce que vous déclarez, vous ne garantirez pas aux francophones l'autonomie de gestion de leurs propres intérêts. Au contraire, vous soumettrez davantage encore les Bruxellois aux ukases des Flamands. Je puis d'ailleurs déjà vous annoncer le prix que ces derniers réclameront si M. Picqué demande quatre ou cinq milliards. Comme certains me l'ont déjà dit, ils exigeront la présence d'un nombre garanti de conseillers régionaux bruxellois flamands au Conseil de la Région bruxelloise, et ce quelle que soit l'évolution démographique des Flamands à Bruxelles. L'année suivante, ils solliciteront autre chose : un premier, un deuxième, voire un troisième échevin flamand obligatoire dans les communes de la Région bruxelloise. Ainsi, madame la ministre-présidente, de fil en aiguille, les francophones bruxellois qui ont voté les accords de la Saint-Michel et qui, sans contrepartie, s'apprêtent à voter la loi spéciale obtiendront le résultat suivant : la soumission de l'avenir des enfants francophones bruxellois aux ukases flamands et la vente de l'autonomie politique de la Région bruxelloise à MM. Van den Brande et consorts. Beau résultat !

Dès lors, madame la ministre-présidente, je crois qu'il convenait de dénoncer la mystification que représente votre déclaration sur l'augmentation de l'autonomie de gestion de leurs intérêts par les francophones.

Face à ces chiffres accablants, nous ne pouvons que crier une dernière fois casse-cou. En effet, l'ultime cartouche dont dispose encore M. Picqué est le refus de ses amis parlementaires bruxellois de voter la loi spéciale si le ministre-président bruxellois n'obtient pas les trois ou quatre milliards qu'il exige en contrepartie de son maintien en fonction. Nous attendons M. Picqué au pied du mur et nous ne manquerons pas de dénoncer toute pratique qui consisterait à faire passer dans son bilan des milliards qu'on ne ferait que semblant de lui donner, en comptant deux fois des choses déjà promises à Bruxelles.

Certains comportements m'échappent. En effet, hier, en commission de la Réforme des Institutions du Sénat, les socialistes bruxellois ont voté contre un amendement libéral relatif à la mainmorte qui visait tout simplement à inscrire dans la loi spéciale la demande que M. Picqué formulera à M. Dehaene le 18 mai. Croyez-moi, M. Dehaene n'a nullement l'intention de lui offrir davantage que des « clopinettes ». Pour la deuxième, la troisième ou la quatrième fois, il s'apprête en effet à lui revendre la même marchandise avariée.

En conclusion, madame la ministre-présidente, je considère qu'il est lamentable que les francophones de Bruxelles aient ainsi bradé les intérêts à long terme de sa population francophone. Il est désolant que certains de nos collègues ici présents aient voté des accords qui, sur le plan financier, risquent de mettre Bruxelles à genoux et de lui passer la corde au cou sur le plan politique.

Mesdames, messieurs, il n'est pas trop tard, mais il est temps de vous ressaisir en subordonnant votre vote des accords de la Saint-Michel au succès de la prochaine rencontre Picqué-Dehaene. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, nous avons entendu ce matin la communication d'un gouvernement qui prétend avoir découvert « de nouvelles ouvertures qui redonnent élan et dynamisme » et avoue « sans complexe » qu'il « impulse ». J'ai cherché à comprendre ce qui se cachait derrière cet anglicisme regrettable que j'ai entendu ce matin à plusieurs reprises dans votre discours. La consultation du *Petit Robert* s'imposait et, à la lecture de la seule citation donnée sous le verbe « impulser », j'ai cru comprendre. Je vous livre cette citation extraite du quotidien *Le Monde* et vous la dédie, madame la ministre-présidente, en guise d'encouragement : « J'ai besoin d'un jeune qui puisse impulser mon service. »

Bref, votre discours ésoérique, madame la ministre-présidente, n'annonçant aucun projet clairement défini, est l'aveu que le dépeçage de la Communauté française voulu par les signataires des accords institutionnels conduit à la plus grande confusion des esprits.

Faute de trouver dans votre discours quelque élément novateur, quelque affirmation d'une politique ambitieuse, il n'est pas d'autre événement nouveau que celui de la recomposition du gouvernement, de la répartition des compétences en son sein, tous choix qui sont également révélateurs du fait que, pour le parti socialiste, le gouvernement de la Communauté française n'est qu'un lieu de transit pour des mandataires en attente d'un nouvel envol ministériel ou de la descente vers l'oubli.

La vérité est là : il y a un ministre qui accumule les compétences les plus lourdes financièrement, le ministre Di Rupo, les autres étant appelés à faire de la figuration pour quelque temps. Le gouvernement Di Rupo et compagnie,

comme il convient de l'appeler plus correctement, c'est Ray Ventura et ses collégiens. (*Sourires.*)

Depuis que le gouvernement de la Communauté française est autonome, jamais un ministre-président n'aura eu un rôle si ténu. Vous prétendiez que la culture française fonde cette Communauté. Au nom de cette évidence, tous les ministres-présidents ont eu dans leurs attributions la culture et l'audiovisuel. Aujourd'hui, sous l'impulsion du PS, la culture et l'audiovisuel sont répartis sur deux têtes. Il ne se trouve pas un interlocuteur dans le monde de la culture pour comprendre et admettre un tel choix. Jacques Lang ayant maintenant quelques loisirs, vous auriez peut-être pu prendre ses conseils pour savoir ce qu'est une politique culturelle.

Le résultat d'une telle répartition des compétences au sein du gouvernement, répartition totalement disproportionnée, sera ressenti par les secteurs concernés, tant celui de l'enseignement que celui de l'audiovisuel, comme une manifestation de plus du désintérêt de votre majorité à leur égard.

Tout cela a une cause principale: les accords institutionnels de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin dont on sait qu'ils doivent encore être en partie finalisés. La Communauté française en sort considérablement affaiblie, diminuée dans son statut d'entité fédérée et plus que jamais confrontée à toutes les difficultés financières.

A entendre les promoteurs de la réforme de l'Etat, le ciel financier de la Communauté française allait s'éclaircir, la Communauté allait être recentrée sur l'essentiel, enfin les vraies politiques qui intéressent tous les Wallons et tous les Bruxellois allaient pouvoir être menées. Nous avons entendu ce matin la plus belle illustration des conséquences de ce choix désastreux: l'absence de toute ambition pour notre Communauté. La déglutine de la Communauté française est engagée parce que les accords institutionnels liant le PS, le PSC et ECOLO ne garantissent pas un refinancement structurel de la Communauté française.

De l'aveu même du sénateur socialiste Serge Moureaux, entendu récemment lors d'une conférence à la Maison de la Francité, il y a encore au minimum cinquante à septante milliards à trouver, d'ici à l'an 2000, pour le financement de la Communauté française et encore, cela suppose que tous les mécanismes institutionnels envisagés — ces tuyauteries tordues entre la Communauté et la Région wallonne, d'une part, et la Commission communautaire française de Bruxelles, d'autre part — soient mis en place, de même que le plan Busquin-Di Rupo. On a sacqué la Communauté française pour un résultat financier dérisoire. L'essentiel de l'effort financier pour sauver la Communauté reste à faire. Les partis signataires des accords institutionnels ont délibérément renoncé à accorder à la Communauté française ce qui constitue le fondement de l'autonomie de toute entité politique, à savoir l'autonomie fiscale. Les communes, les provinces, et maintenant les Régions et la Communauté flamande ont la garantie de leur avenir financier. La Communauté française ne l'a pas.

Ne parlez pas, madame la ministre-présidente, d'une réforme institutionnelle qui conduit la Communauté française à sa maturité. La Communauté française n'est plus l'égale des autres entités fédérées de ce pays. Elle n'est plus une Communauté à part entière!

Dans ces choix-là, la responsabilité d'ECOLO est grande. Sans eux, rien de tout cela n'aurait pu se faire. Toutes les promptitudes du PSC à satisfaire le PS seraient restées sans suite. Le groupe ECOLO, comme une matière volatile, s'est laissé aimanté par les illusions du pouvoir. Il a cru que, pour échapper à la terreur, il fallait y participer. Demain,

ces rousseauistes de petit ruisseau seront les premiers à passer à l'échafaud. J'en veux pour preuve la manière dont ils sont traités dans les négociations intra-francophones.

Les mauvais coups qui frappent et les agents de la RTBF, et les enseignants, et les responsables du secteur culturel, et les animateurs de la vie associative et sociale de notre Communauté, ECOLO n'y est pas étranger. Il leur a prêté la main en acceptant les accords institutionnels.

En une négociation institutionnelle, ECOLO et « son autre manière de faire de la politique » ont pris un terrible coup de vieux. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et du FDF.*)

Madame la ministre-présidente, tout dans votre discours de ce matin indiquait que votre gouvernement — ce fut votre seule audace de propos — n'a pas d'autre volonté que de subir les événements qui se préparent, d'accepter, et pour certains avec une satisfaction à peine dissimulée, son affaiblissement, sa *diminutio capitis*. Plus d'une fois, vous avez vous-même déclaré que le gouvernement de la Communauté française gèrera les matières « aussi longtemps qu'elles relèvent de sa compétence ». Formule annonciatrice de nouveaux abandons de la Communauté française dont vous vous contentez de souhaiter qu'ils ne sont pas « prématurés ». Il est vrai qu'un regret, même anticipé, ne tient pas lieu de volonté, même tardive.

Vous dirigerez donc, madame la ministre-présidente, un collège de copistes chargés de reproduire les exigences, toutes puissantes, de MM. Busquin et Deprez. Rien ne vous sera permis en dehors de ce qu'ils vous dicteront. Il n'y aura pas d'autre transparence dans la conduite des affaires de votre gouvernement que le fait qu'il est placé sous globe.

En face de nous, se construit un Etat flamand avec un gouvernement de plus en plus arrogant, qui n'a même pas la pudeur de ses victoires et qui avoue sans vergogne qu'il ne sait que faire du flot d'argent que lui apportent les accords institutionnels de la Saint-Michel et, dans le même temps, la Communauté française, qui est la seule institution politique à même de garantir un avenir aux Wallons et aux Bruxellois unis, est réduite à un objet de curiosité institutionnelle. C'est pour tous ceux qui, en Wallonie et à Bruxelles, ont voulu le fédéralisme, ont eu la volonté de donner aux Wallons et aux Bruxellois les leviers de leur émancipation, la pire insulte.

Même si le désastre institutionnel est grand, la réalité de la Communauté française, en tant que collectivité humaine, demeure forte. J'en veux pour preuve ce que disent les Wallons et les Bruxellois, menacés dans leurs activités professionnelles même. Ces travailleurs de l'audiovisuel, du social, de l'enseignement, disent leur attachement à l'unité des francophones au sein de la Communauté française. Que M. Anciaux prête aujourd'hui son concours à ceux qui, au parti socialiste, préparent le deuxième congrès d'Ans n'y changera rien. Dans tous les secteurs menacés par les accords institutionnels, une lame de fond se manifeste. L'opinion publique wallonne et bruxelloise, plus consciente qu'on ne le croit de ce qui se prépare, manifeste avec de plus en plus de force sa condamnation des partis qui permettent une telle évolution.

Dans *Le divorce belge*, Lucien Outers écrit: « La Flandre s'emploie à recréer un monde qui, chaque jour, devient moins chimérique. Dans ce monde-là, nous n'avons aucune place, aucun avenir. Mais la force que nous avons encore et l'espoir qui nous habite, il nous reste à les utiliser pour nous refaire nous-mêmes ». Tel est le destin qui attend les Wallons et les Bruxellois, mais d'ores et déjà, ils savent que votre gouvernement et les partis qui le soutiennent sont incapables de les conduire sur cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du FDF et du PRL.*)

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, avec la connaissance approfondie de tous les dossiers qui est la sienne, notre chef de groupe, M. Philippe Monfils a dressé avec brio un large inventaire des problèmes et, dans certains cas, des carences de notre institution, décidément bien malmenée.

A leur tour, d'autres collègues ont abordé et aborderont dans leurs interventions certains points difficiles de votre programme. Aux questions posées, nous espérons avoir des réponses nous éclairant sur les stratégies que vous comptez mettre en place pour tenter de sauver du marasme l'institution dont la gestion vous est aujourd'hui confiée.

Quant à moi, je me limiterai aux deux domaines à propos desquels je suis personnellement intervenu ces derniers mois et qui posent une série d'interrogations.

Le premier dossier dont je traiterai est celui de l'hôtellerie de plein air, qui constitue une facette importante du tourisme social et semble vous tenir beaucoup à cœur. Alors que Bernard Anselme, appelé depuis peu à d'autres tâches, dites nationales, commençait à cerner ce dossier et à lui accorder une réelle priorité, c'est à présent vous, madame la ministre-présidente, qui en héritez.

Que représente pour la Wallonie, en quelques mots et en quelques chiffres, cette hôtellerie de plein air ?

- 4 900 000 nuitées, soit 30 p.c. du total des nuitées touristiques, pour environ 400 terrains de camping, dont certains sont de très beaux domaines de vacances;

- 1 milliard de retombées économiques directes;

- 3 milliards de retombées économiques indirectes et induites;

- 500 personnes occupées en permanence;

- Quelque 1 500 emplois saisonniers;

- 45 500 emplacements destinés à quelque 150 000 personnes séjournant en caravane dite « résidentielle » tous les week-ends de la belle saison, plus le mois de juillet ou le mois d'août, et parfois les deux;

- 12 000 emplacements réservés au tourisme de passage, soit 200 000 personnes par an, en majorité des étrangers.

Je ne donnerai pas ici, dans le détail, toutes les retombées économiques que génère ce type de tourisme pour la Région wallonne. Il paraît cependant certain que l'hôtellerie de plein air est un maillon important de l'ensemble du tourisme wallon, alors qu'elle n'intervient que pour une infime partie dans le tourisme de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur le plan social, il faut aussi savoir que s'il n'y avait pas l'hôtellerie de plein air, un nombre important de citoyens de ce pays, ceux dont les revenus ne sont pas ou peu élevés, ne pourraient encore prendre de vacances ou passer des week-ends en dehors de leur lieu d'habitation, les conditions de séjour dans l'hôtellerie classique, surtout pour les familles ayant plusieurs enfants, étant trop onéreuses.

Cela signifie que, même si, dans cette honorable assemblée, il n'y a pas ou peu de fervents pratiquants du tourisme de plein air, elle devra, dans tous les cas, tout comme vous, lui porter toute l'attention voulue.

En 1991, un excellent décret a été adopté, à l'unanimité, par notre Conseil. Aujourd'hui, c'est en tant que membre du comité technique de l'hôtellerie de plein air du Conseil supérieur du tourisme que je vous demande de reprendre l'initiative afin que l'esprit de ce décret sur le camping-

caravaning, agréé également par l'Etablissement, soit scrupuleusement respecté.

Puisque nous sommes encore dans un Etat de droit, il n'est pas admissible que certains fonctionnaires de l'Urbanisme interprètent ce décret à la carte et selon leur sensibilité, alors qu'en ce qui concerne les terrains de camping, les implications des prescriptions décrétales sont parfaitement claires sur les plans urbanistique, administratif, juridique et technique. Divers articles de presse ont d'ailleurs stigmatisé certaines attitudes, à tout le moins arbitraires, adoptées surtout par des fonctionnaires de l'urbanisme de la province du Luxembourg et qui ont révélé que le décret n'était pas, dans les faits, respecté par tous. Il fallait dès lors, et d'urgence, susciter un dialogue entre le ministre du Tourisme de la Communauté française et le ministre de l'Urbanisme de la Région wallonne, M. Robert Collignon.

Ce dialogue, indispensable si l'on veut éviter de casser un important maillon du tourisme en Wallonie — je dis bien casser —, vient de démarrer, et il vous appartient, madame la ministre-présidente, d'organiser les démarches utiles à sa poursuite.

Je serais donc heureux de connaître vos intentions à ce sujet. M. Anselme m'a d'ailleurs confirmé de vive voix qu'il est tout disposé, avec les fonctionnaires ayant œuvré à l'instauration de ce dialogue, à vous apporter, si vous le souhaitez, tout son concours.

Un dernier mot à propos de l'environnement : il est certain que le développement du camping-caravaning doit se faire en harmonie avec l'environnement naturel et en respectant les obligations réglementaires du récent décret pour l'aménagement des terrains.

Dans ce cadre, il serait opportun que le gouvernement de la Communauté française puisse approuver rapidement le nouveau projet d'arrêté qui améliorera la subvention aux installations d'épuration des eaux usées dans les campings, tel qu'il a été proposé par le comité technique de l'hôtellerie de plein air. Grâce à une aide accrue et prioritaire pour ce genre d'installation, le secteur de l'hôtellerie de plein air sera d'autant plus motivé pour contribuer à un assainissement des cours d'eau en Wallonie et ce bien avant que la plupart des communes ne fassent de même, communes dont certaines — je le signale au passage — taxent souvent abusivement, de concert avec les autorités provinciales, la pratique du camping-caravaning et trouvent là une source facile de revenus provenant de non-résidents qui, de puis, viennent dépenser dans la Région wallonne l'essentiel de leurs économies ou du moins l'essentiel de l'argent économisé pour s'offrir encore quelques vacances.

Tous ces efforts, entrepris ou à entreprendre, tant par les autorités communautaires et régionales que par l'Etablissement, sont le gage d'un développement harmonieux de l'hôtellerie de plein air et contribuent à améliorer l'image de marque touristique générale de la Wallonie. Nous sommes donc très intéressés de savoir quelles initiatives vous voudrez bien prendre, toutes affaires cessantes, dans ce domaine qui fait partie aujourd'hui de vos compétences personnelles, dans le but bien évident de faire respecter l'esprit et la lettre du décret adopté par la Communauté française.

Je voudrais à présent aborder une nouvelle fois, à l'occasion de ce débat, le plan de restructuration de l'enseignement artistique à horaire réduit, qui continue à susciter beaucoup d'énervement.

En effet, si le décret du 21 décembre 1992 instaurant, entre autres, un minerval dans cet enseignement, a été publié au *Moniteur belge* du 3 avril 1993, l'arrêté ou les arrêtés d'exécution, en revanche, ne le sont toujours pas, et nous ignorons d'ailleurs, à ce jour, s'il a ou s'ils ont été pris.

Nul doute, madame la ministre-présidente, que vous pourrez nous éclairer à cet égard ou du moins nous dire quelles sont vos intentions en la matière. Cette précision est, en effet, fort importante puisque la publication du décret au *Moniteur belge* fait courir un délai de six mois pendant lequel des recours en annulation et, en outre, un recours en suspension peuvent être introduits devant le Conseil d'Etat.

Ce délai prend fin, en principe, le 3 octobre 1993, et comme il ne fait plus de doute que l'ADEAP, l'association regroupant tous les directeurs de l'enseignement artistique de promotion socio-culturelle, prendra une telle initiative, il est indispensable qu'elle puisse s'appuyer sur ce ou ces arrêtés aux fins d'étayer son argumentation.

Madame la ministre-présidente, je ne suis pas le seul, en tant que représentant de l'opposition PRL, à affirmer que ce plan de restructuration, en ce compris l'instauration d'un minerval, fera un tort considérable à cet enseignement en plein épanouissement. D'autres parlementaires — et les annales en font foi —, qu'ils soient socialistes, ECOLO ou FDF, se sont également exprimés dans ce sens.

Je voudrais donc saisir l'occasion présente pour vous demander d'user de toute votre influence pour que l'on renonce à l'instauration de ce minerval qui aura inévitablement des effets pervers sur cet enseignement et qui cassera un véritable symbole. En effet, dans ce pays qui est le nôtre, l'on a toujours privilégié le scientifique dans l'enseignement général obligatoire.

Cela signifie que notre enseignement artistique, qui fait d'ailleurs l'admiration de beaucoup de nos voisins, est, il faut le rappeler, l'unique bastion, le seul palliatif à l'absence totale d'enseignement culturel.

Cet enseignement, c'est l'accueil chaleureux et convivial de personnes de tous âges, de toute formation et de toute condition. C'est la possibilité pour tous de s'épanouir par la culture. Il a donc un double rôle social et culturel, absolument indissociable.

Sur le plan statistique, dois-je encore rappeler que cet enseignement représente quelque 94 académies de musique et 22 académies d'art plastique regroupant plus de 80 000 élèves et 2 500 professeurs et chargés de cours ?

Vous devez savoir, madame la ministre-présidente, qu'au moment où vous prenez vos fonctions, toutes les académies, sans exception, et y compris celles qui ont été choisies, et ont d'ailleurs accepté, d'être des « académies-pilotes » pour certaines phases de cette restructuration, sont fermement et unanimement opposées à l'instauration de ce minerval. De même, tous les syndicats, les femmes et hommes de terrain et les pouvoirs organisateurs que sont les municipalités, qui mettent leurs locaux gratuitement à la disposition de cet enseignement, ont adopté la même attitude négative à cet égard.

Puis-je également vous dire, comme je l'ai dit au ministre Lebrun lors d'un débat à la télévision, que l'article 12 de la loi du Pacte scolaire du 29 mai 1959 stipule expressément que « l'enseignement gardien, primaire et secondaire est gratuit dans les établissements de l'Etat et dans ceux qu'il subventionne en vertu de la présente loi. Aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être perçu ou accepté » ? Nous pensons fermement que les académies y sont incluses et c'est donc bien évidemment pour cette raison que des recours seront introduits devant le Conseil d'Etat.

A l'occasion de diverses concertations, les directions de nos académies n'ont cessé de répéter à votre collègue, le ministre Lebrun, les effets néfastes qu'aura l'application de ce minerval. Le plus important d'entre eux sera une inévitable baisse de fréquentation. Faut-il encore rappeler — mais

je sais que vous n'êtes pas d'accord sur ce point, monsieur le ministre Lebrun — la malheureuse expérience vécue par les académies néerlandophones qui ont vu, dès ce minerval appliqué, une diminution considérable du nombre de leurs élèves ?

Pourquoi, en dehors de cet aspect quantitatif des choses, souhaitons-nous le maintien de la gratuité dans ces établissements ?

Parce que la gratuité laisse à toutes et à tous la possibilité de suivre, ou du moins de tenter de suivre ce type d'enseignement.

Parce que la gratuité favorise, comme je l'ai dit, l'accueil de personnes de toute formation et de toute condition, sans restriction aucune.

Parce que la gratuité permet d'agir sur le plan socioculturel, par exemple dans certaines communes pauvres, et vous, madame la ministre-présidente, qui êtes particulièrement attentive à ce type de problème, devez savoir que la gratuité est un outil efficace pour promouvoir, par l'éducation permanente et l'accès à la culture, l'intégration de tous. Les exemples de réussite sur le terrain ne manquent pas pour expliquer ce phénomène très positif.

S'obstiner à instaurer ce minerval pour quelque dizaines de millions de recettes qui ont été rapidement inscrites au budget de cette année et dont l'affectation probable semble être, d'ores et déjà, très contestable — mais il s'agit là d'un autre débat et nous n'en parlerons pas aujourd'hui —, c'est gâcher l'essentiel de cet enseignement, à savoir son rôle social et culturel, c'est, comme je l'ai dit, casser un symbole, celui de l'accès à la culture pour toutes et tous.

C'est aussi provoquer la mise en situation précaire de nombreux enseignants qui, souvent, sont des artistes de talent et pour lesquels, je me permets de vous le rappeler au passage, il n'y a toujours pas de statut du personnel, ce qui signifie, par voie de conséquence, qu'il n'y a aucune possibilité de mise en disponibilité.

Enfin, il me paraît important de souligner que l'instauration de ce minerval provoquera inévitablement un surcroît de travail fastidieux pour votre administration, monsieur Lebrun, qui est d'ailleurs catastrophée, tout comme le sont aussi les petits secrétariats de nos académies. On peut, en effet, imaginer l'activité considérable que représentera l'identification des différentes tranches de perception dudit minerval, sans parler du caractère délicat, voire humiliant, des enquêtes qui devront être menées pour identifier, par exemple, les chômeurs complets, les bénéficiaires du minimex, etc.

Je n'entreprendrai pas ici un examen critique et détaillé de toutes ces tranches fixées par l'ancien Exécutif et dont certaines sont, à notre avis, arbitraires. Je n'en épingleai que deux : celles des élèves de plus de dix-huit ans qui devront payer 4 500 francs, alors que cette tranche comprend aussi des universitaires dont les études sont déjà fort onéreuses, et celle des prépensionnés, pensionnés et personnes du troisième âge, qui ne disposent que de tout petits moyens.

Je terminerai, madame la ministre-présidente, en espérant de votre part une réponse quant aux intentions de votre gouvernement de poursuivre ou de ne pas poursuivre dans la mauvaise voie prônée par l'ancien Exécutif qui, d'ailleurs, a fait dans les milieux académiques, l'unanimité contre lui. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on s'est trompé, et ce serait, en outre, tout à l'honneur de votre collègue, le ministre Lebrun.

Je pense qu'à l'occasion de votre arrivée à la présidence, le moment est venu de revoir cette position. Soyez

assurée qu'une attitude plus constructive serait largement appréciée par les quelque 100 000 citoyens de la Communauté française qui sont concernés par cet enseignement très spécifique. Vous savez, je me plais à le répéter, qu'André Gide a dit que le monde serait sauvé par quelques-uns. J'espère de tout cœur que vous serez un petit nombre de ceux qui sauveront cet enseignement culturel. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Liesenborghs.

M. Liesenborghs. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, chers collègues, je tiens à vous souhaiter très sincèrement bonne chance et bon courage car la tâche que le président Busquin vous a confiée et que vous avez la volonté de remplir — je cite votre communication de ce matin : « Coordonner une équipe, jouer le rôle d'animateur, impulser une dynamique nouvelle », à mon avis bien nécessaire, — sera ardue. M. Di Rupo a dit textuellement : « Je n'entends pas déroger à la règle en vigueur au sein de l'Exécutif, qui veut que chacun s'occupe exclusivement de ses attributions. »

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — C'est la vérité, en plus ! Et la coordination de la politique est une attribution.

M. Liesenborghs. — Cette tâche de coordination, d'impulsion et d'animation est absolument nécessaire. J'oserais y ajouter ce que mon président de groupe vous suggérerait tout à l'heure, à savoir qu'il faudrait essayer d'améliorer les relations entre votre gouvernement et les parlementaires. Vous aurez entendu son appel afin que nous recevions davantage d'informations, comme cela se passe au niveau fédéral et au niveau de la Région wallonne.

Par ailleurs, M. Collignon a pris cette excellente habitude d'avoir un débat en commission sur les principaux projets du gouvernement, avant que nous ne nous soyons mis devant le fait accompli. J'oserais suggérer ici aussi une telle pratique. Cette introduction étant terminée, mon intervention comprendra deux volets. Un volet transversal concerne l'ensemble du gouvernement, en partant des missions confiées à la coordination à l'insertion sociale. Le second volet est plus spécifiquement consacré à quelques problèmes d'enseignement.

Le premier volet concerne donc la coordination à l'insertion sociale que tout le monde ne connaît peut-être pas, puisqu'elle a été mise en place assez discrètement par un arrêté de l'Exécutif datant du 2 juin 1992 et publié au *Moniteur belge* du 7 juillet 1992. Cette coordination, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance, avait été mise en place au sein du cabinet de votre prédécesseur. On a dit qu'elle n'a pas toujours bénéficié de l'appui enthousiaste des autres cabinets, mais ce sont certainement de méchantes langues qui ont osé affirmer cela.

Au mois de mars dernier, cette coordination a formé 86 propositions fort intéressantes qui circulent actuellement. C'est beaucoup. Aussi, je voudrais vous demander quelles sont celles que vous jugez prioritaires.

Avez-vous déjà établi un calendrier de réalisation ?

J'aimerais savoir également quel sera l'avenir de cette coordination, car des rumeurs, sûrement mal fondées, laissent entendre que cet avenir ne serait pas de longue durée. Je m'interroge sur ce point à l'heure où tant de dossiers ont été abandonnés par leur titulaire qui est soit en voyage, soit déplacé vers d'autres cabinets, soit chargé d'autres fonctions.

Je voudrais attirer votre attention — je pense que vous y serez très sensible — sur un point précis qui illustre l'import-

tance des propositions faites par cette coordination : il s'agit plus particulièrement des mamans de jeunes enfants en milieu populaire, auxquelles il est fait plusieurs fois référence dans lesdites propositions. J'ai eu l'occasion de participer ce week-end à une formation qui réunissait, c'est assez rare, des infirmières, des kinésithérapeutes et des puéricultrices, mais, hélas, pas d'institutrices maternelles.

A plusieurs reprises, j'ai entendu ces personnes dire en substance : en milieu populaire — sans doute n'est-ce pas uniquement en milieu populaire, mais le problème y est plus fréquent — les mamans ne savent plus ou n'osent plus dire non à leurs enfants, et cela dès leur plus jeune âge. Elles ne savent plus refuser des jouets, des vêtements, des bonbons, et rapidement s'installe le chantage, forme de violence : « si tu ne me le donnes pas, je le vole ». Il s'agit là d'une forme de violence très inquiétante, et je tiens à souligner que, quand des enfants de sept ou huit ans déclarent cela à leur mère, il est déjà fort tard pour intervenir.

Ce travail d'éducation permanente est de plus en plus difficile. Apprendre à refuser et à expliquer pourquoi, cela revient à construire des normes, des valeurs de référence, et à apprendre aux enfants à rencontrer des oppositions structurantes. Je vous rappelle que cela s'apprend dans différents lieux que vous connaissez bien, le meilleur et le plus fréquent étant sans doute les consultations de nourrissons, grâce à la collaboration des infirmières, pour autant qu'elles aient le temps et qu'elles soient formées à dépasser leur spécialité. Cela s'apprend aussi dans les crèches, pour les enfants qui les fréquentent, avec l'aide des puéricultrices, mais également dans d'autres lieux auxquels vous avez fait allusion ce matin, comme les maisons d'alphabétisation, où travaillent surtout des assistantes sociales et des logopèdes qui peuvent sortir du cadre de leur travail spécifique. Je citerai encore les ludothèques de quartier, les bibliothèques de rue, les écoles de devoirs où sont surtout actifs des travailleurs sociaux et des logopèdes, sans oublier, évidemment, l'école maternelle et donc les institutrices et certaines puéricultrices. Je terminerai en mentionnant les rares associations de parents, non pas la CNAP et la FAPEO, mais celles qui s'organisent dans les quartiers populaires, comme cette association forestoise à laquelle un journal de la capitale faisait récemment allusion, une des rares et remarquables associations de parents maghrébins. Sans doute, Mme De Galan n'est-elle pas étrangère à l'existence de cette association et du soutien qui lui est accordé ! Il s'agit toujours de lieux d'éducation, mais où les différents personnels, au-delà de leur spécialisation, sont formés à l'approche et à l'accueil de ces familles, ce qui, hélas, n'est pas toujours le cas. On en revient donc à la formation initiale de ces personnels assez divers, à leur formation continuée et à l'éducation permanente en milieu populaire, tâches qui concernent chacun d'entre vous, madame et messieurs les ministres.

Il faut, en outre, que ces personnels soient stables, qu'ils bénéficient d'un statut propre, de contrats sûrs et qu'ils se sachent inscrits dans des projets à long terme. Il faut qu'ils et elles aient le sentiment d'être des acteurs et des actrices d'un projet de toute première importance sociale, vraiment soutenu par les pouvoirs publics.

Vous n'ignorez pas le découragement qui guette ces personnels et qui est bien compréhensible. Plusieurs de ces personnes m'ont dit leur crainte d'affronter l'insécurité dans ces quartiers. Comme d'autres personnes, plusieurs infirmières sociales ont été agressées ou ont vu leur voiture volée.

Outre ce sentiment d'insécurité, elles connaissent le découragement. Lorsqu'on visite des familles avec nourrissons, alors que le grand frère ou la grande sœur a été pris à plusieurs reprises pour délinquance ou se trouve même en prison, on se demande à quoi on sert.

Un travail de remise en confiance de ce personnel doit être entrepris, dont la responsabilité revient au gouvernement.

De plus, une approche transversale s'impose, laquelle doit nécessairement déboucher sur des actions transversales. L'une d'entre elles est la formation continuée dans les quartiers, dans les zones d'éducation prioritaire ou d'intervention prioritaire, selon le vocable utilisé par la Région wallonne. Il s'agit donc d'une formation commune, qui concerne les différents départements, ce qui suppose que les ministres s'accordent à cet égard.

En ce qui concerne les projets de formation initiale des enseignants, une question spécifique s'adresse à M. Lebrun: pourquoi regrouper les écoles normales entre elles? Ne serait-il pas préférable de regrouper les écoles normales, sociales, de logopèdes et autre entités de ce genre? Le travail transversal est des plus importants.

Il y a lieu d'intensifier les actions de prévention. A l'heure où l'on parle beaucoup d'actions en matière de violence, de réussite scolaire, où certains s'inquiètent de l'équilibre difficile à trouver entre répression, remédiation et prévention, toutes les initiatives nouvelles et durables à l'égard des familles et des personnels de la petite enfance en milieu défavorisé constitueront des signes et des jalons d'une réelle volonté politique de construire une société plus accueillante à tous, une société d'intégration.

Sans vouloir dramatiser, je rappelle qu'il y a deux ans, jour après jour, des incidents éclataient à Forest et dans d'autres communes bruxelloises. Des observateurs, dont j'étais, ont été frappés alors par le très jeune âge de nombreux « manifestants »: certains avaient huit, neuf ou dix ans... C'est dire que la prévention commence très tôt.

Ma réflexion peut paraître quelque peu curieuse dans ce genre d'assemblée, mais j'ai voulu illustrer par des faits concrets la nécessité d'assurer la bonne articulation future des compétences de la Communauté française dont l'exercice sera transféré à la Région et à la Commission et de celles dont l'exercice demeurera communautaire.

Il est essentiel que la Région wallonne, la COCOF et la Communauté française établissent des accords de coopération avant les transferts. L'importance de ces accords fut d'ailleurs récemment soulignée par les ministres-présidents des Régions wallonne et bruxelloise.

J'insiste sur le fait que, pour nous, un élément déterminant de cet accord de coopération doit être la mise en place d'une table ronde permanente des métiers de l'aide aux personnes: social, santé, aide à la jeunesse. Cette table ronde réunirait les pouvoirs politiques subsidiaires, les employeurs et les représentants des travailleurs des secteurs concernés. Elle devrait également être chargée d'élaborer un statut pour ces travailleurs.

Je ne voudrais pas frustrer MM. les ministres Lebrun et Di Rupo de quelques questions portant sur l'enseignement. C'est le deuxième volet de mon intervention.

Comme M. Vandenhoute, je souhaite souligner que le premier signe attendu d'une dynamique nouvelle de votre part, madame la ministre-présidente, serait de revenir sur la funeste décision qui plonge aujourd'hui les académies dans des situations inextricables. Je ne reprendrai pas le plaidoyer vibrant de M. Vandenhoute dont j'appuie totalement la demande.

Un deuxième problème concerne le maintien et l'octroi de moyens aux petits projets. Je pense en particulier aux zones d'éducation prioritaires, lesquelles, ne semblent pas tellement susciter l'intérêt de M. le ministre Di Rupo. Ces lieux de rencontre, de dialogue, ont une taille humaine et ne coûtent pas cher.

Vous intéresser à ce problème, madame la ministre-présidente, serait une manière très concrète de mettre en pratique votre promesse de ce matin, à savoir que « tout sera mis en œuvre pour promouvoir une intégration qui respecte mais aussi responsabilise et motive chaque citoyen et fait de lui un acteur à part entière du processus de lutte contre la pauvreté ou, bien plus encore, un acteur de la démocratie sociale. »

Merveilleuse formule, madame la ministre-présidente! Encore faut-il que cela se concrétise dans des lieux précis! Selon les travailleurs sociaux, ce ne peut être, pour les publics visés, que dans de petites entités et de petits projets. Les projets qui foisonnent dans les zones d'éducation prioritaires sont de cet ordre.

J'aborderai à présent un troisième problème en matière d'enseignement, puisque vous coordonnerez l'équipe: il s'agit du rêve que je nourris depuis la mise en place de l'Exécutf précédent, à savoir davantage de cohérence dans les projets de nos deux ministres chargés de l'enseignement. Cela ne ferait certainement pas de tort! Audiovisuel et presse, violence, évaluation normative, travail par cycles, etc., les projets les plus médiatiques du ministre Di Rupo n'ont une chance d'aboutir que si les jeunes maîtres peuvent bénéficier d'une meilleure préparation dans les écoles normales et les universités. Une concertation à ce sujet m'apparaît indispensable tant que nous n'avons pas, dans notre petite Communauté française un seul ministre chargé de l'enseignement.

Je serai assez bref sur le quatrième problème, celui de la régionalisation, lancé hier à la légère, me semble-t-il, par un leader de la CGSP qui n'a d'ailleurs pas recueilli l'unanimité au sein de sa propre formation syndicale. Vous savez, madame la ministre-présidente, qu'ECOLO défend la Communauté française et est hostile à toute forme de régionalisation de l'enseignement. Nous regrettons ce type de prise de position qui, à nos yeux, écarte le débat des vrais problèmes de fond de l'école.

Le dernier problème en matière d'enseignement, qui concerne, bien entendu, les deux ministres de l'Enseignement, mais vous aussi, madame la ministre-présidente, est constitué par ce que j'appellerai un manque de perspectives.

Vous aurez sans doute lu comme moi récemment dans le journal *Le Monde* une très longue intervention d'Edgard Morin. Il y donne des perspectives, non seulement pour l'école, mais pour tous ceux qui se soucient de l'avenir de la société. Je me permettrai de le citer deux fois dans mon exposé.

« Il s'agit », dit Edgar Morin, « de repenser, de reformuler en termes adéquats le développement humain, ici encore en respectant et en intégrant l'apport des cultures autres qu'occidentales ». Cette formation à l'approche des cultures autres qu'occidentales me semble être un élément extrêmement important, messieurs les ministres de l'Enseignement.

Edgard Morin poursuit: « Nous avons à prendre conscience de l'aventure folle qui nous entraîne vers la désintégration et nous devons chercher à contrôler le processus afin de provoquer la mutation vitale nécessaire. Nous sommes dans un combat formidable entre solidarité ou barbarie. Nous sommes dans une histoire instable et incertaine où rien n'est encore joué. »

J'aime beaucoup cette dernière formule. C'est un formidable défi auquel l'enseignement devrait largement contribuer.

Au risque d'être encore traité de donneur de leçons — mais, avec Morin, je serais en bonne compagnie! — je

trouve que les projets développés jusqu'ici par l'exécutif devenu gouvernement sont empreints, à mon très modeste avis, d'une marque technique... (*Colloques entre les ministres de l'Enseignement.*)

J'ai semé le trouble chez les ministres de l'Enseignement...

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Les références sont bonnes, mais l'identification me trouble un peu.

M. Liesenborghs. — Vous troubler fait partie de mon métier!

Qu'il s'agisse des projets Lebrun sur la formation initiale — réduite à un problème d'organisation et de structures —, qu'il s'agisse de la modification des grilles horaires dans l'enseignement secondaire, dont le ministre a reconnu qu'elle était très modeste mais qui perturbe très profondément les écoles, qu'il s'agisse des projets pour l'enseignement fondamental, je relève un manque de souffle. Ces projets risquent surtout de masquer aux acteurs de l'éducation — les parents, les jeunes et les enseignants — le véritable enjeu évoqué par Edgard Morin. Rien, jusqu'ici, n'a arrêté le recul de la formation générale — français, sciences humaines, histoire —, comme l'a d'ailleurs souligné M. Vandenhaute.

J'aimerais savoir ce que devient le travail confié au professeur Sojcher et à d'autres philosophes sur l'introduction de la philosophie dans l'enseignement. Que deviennent les dimensions de créativité et d'expression dans les écoles fondamentales, secondaires et normales?

Parallèlement au recul du poids de la formation générale, on constate une avancée des formations à visées plus utilitaires. Les conditions ne sont d'ailleurs pas remplies pour le développement d'une véritable pratique de l'interdisciplinarité qui, seule, peut répondre aux aspirations de Morin et permettre une réelle prise en compte par les jeunes, les étudiants et les enseignants de la complexité de toutes les grandes problématiques. Cette pratique de l'interdisciplinarité est la seule qui permette d'éviter les simplifications hâtives et abusives et les poujadismes en tout genre. Ces réflexions s'appliquent à tout le cursus scolaire: fondamental, secondaire et supérieur.

Je terminerai en plaidant pour plus de perspectives et en citant une fois de plus Morin, plus précisément sa superbe définition de l'espérance pour aujourd'hui et pour demain:

«L'espérance se fonde sur des possibilités humaines encore inexploitées et elle mise sur l'improbable. Ce n'est plus l'espérance apocalyptique de la lutte finale, c'est l'espérance courageuse de la lutte initiale. Elle nécessite de restaurer une conception, une vision du monde, un savoir articulé, une éthique. L'espérance doit animer non seulement un projet mais une résistance préliminaire contre les forces gigantesques de barbarie qui se déchainent.»

Et c'est, monsieur Lebrun, à l'école normale et à l'université qu'il faut armer les enseignants afin qu'ils sachent résister à la pression incroyable de la barbarie.

«Ceux qui relèveront le défi viendront de divers horizons. Peu importe sous quelle étiquette ils se rassembleront, mais ils seront les porteurs contemporains des grandes aspirations historiques qui ont, pendant un temps, nourri le socialisme. Ce seront les redresseurs d'espérance.» (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hazette.

M. Hazette. — Monsieur le Président, je suis quelque peu mal à l'aise de saluer la présence de Mme la ministre-présidente par des propos critiques, mais la politique a ses obligations et après vous avoir félicitée, madame et vous avoir adressé, ainsi qu'à M. Tomas, des vœux sincères pour que vous puissiez œuvrer à la défense de la Communauté que vos représentez, je me sou mets aux impératifs d'un austère devoir.

Je me suis demandé pendant la communication gouvernementale de ce matin si je me trouvais bien au Conseil de la Communauté française et si toutes les informations qui nous sont parvenues, si tous les débats que nous avons ouverts entre nous, n'appartenaient pas à un autre temps, un temps tout à coup dépassé, tout à coup oublié. Vous avez, madame la ministre-présidente, évoqué la recherche d'une dynamique culturelle commune, cité la formation de tous les francophones par notre réseau d'enseignement au nombre des valeurs que vous défendez et déclaré que vous alliez maintenir la cohésion sociale des francophones.

Je croyais avoir entendu, au JT d'hier soir, que la scission du magazine «Ce soir» continuait à susciter, au sein de la RTBF et en dehors de l'institut, l'opposition de ceux qui ne peuvent accepter que la dynamique culturelle commune à tous les francophones soit à ce point mise à mal.

J'ai bien lu ce matin que la CGSP-enseignement apporte son soutien à MM. Happart et Dehousse pour confier l'enseignement aux Régions. Je croyais avoir lu que le dialogue entre francophones attribuerait la gestion des bâtiments scolaires à une sorte d'Etablissement nouvelle manière où la Communauté perdrait ses compétences actuelles. J'étais certain d'avoir lu que les compétences sociales de la Communauté allaient être, elles aussi, transférées aux Régions.

Un tel décalage entre le discours officiel et les réalités n'augure rien de bon pour notre Communauté. George Orwell trouverait dans votre communication une illustration très convaincante de la «Novlangue», qui n'était rien d'autre qu'une rupture entre la réalité et sa représentation verbale.

Et si nous tentions de revenir, l'espace de ce débat, aux lois, aux décrets et aux faits!

Lorsqu'en 1988, nous nous sommes opposés aux dispositions de la loi de financement, j'avais posé à M. Dehaene la question de savoir comment, dans l'enveloppe attribuée à la Communauté pour organiser et subventionner son enseignement, seraient financées les augmentations barémiques que les organisations syndicales réclamaient.

M. Dehaene m'avait répondu — et je cite le rapport de M. Lebrun, député — qu'en ce qui concerne les adaptations barémiques, les Communautés participeraient aux négociations relatives à la fonction publique. Il avait ajouté qu'il suffirait d'appliquer les normes allemandes pour attribuer une augmentation barémique de 10 p.c., cela signifiait — insistait-il — qu'il faudrait oser faire un choix. On ne l'a pas fait en 1989, pas davantage en 1992 et vous ne l'annoncez pas aujourd'hui.

Ce choix consistait à adapter l'organisation de l'enseignement à ses moyens réels, c'est-à-dire à diminuer l'encadrement de nos élèves ou à maintenir le personnel enseignant dans un statut pécuniaire dissocié de la fonction publique et, pour tout dire, coupé des aspirations légitimes de la population au bien-être et au progrès social.

Ce choix, on ne l'a pas fait parce qu'il est douloureux, mais il nous est imposé par la structure du financement des compétences attribuées à la Communauté. Celles et ceux qui ont apporté leur soutien à la loi de financement ne pouvaient pas l'ignorer.

L'histoire retiendra que, depuis 1989, la Communauté française s'est évertuée à trouver une troisième voie. Elle a d'ailleurs dans cette recherche multiplié les démarches d'ingénierie politique de manière à éviter ce choix fondamental.

Ce fut d'abord l'appauvrissement de tous les secteurs relevant des compétences communautaires : le sport, la culture, l'audiovisuel, le secteur social. Cependant, il était évident que les moyens prélevés dans ces secteurs connexes ne suffiraient pas à combler les déficits créés par la loi de financement et par l'incidence ultérieure des conventions sectorielles et intersectorielles signées après le vote de la loi.

La troisième voie a donc bifurqué et les Régions ont été appelées à la rescousse. Si, jusqu'à présent, elles ont pu agir dans le cadre des capacités d'emprunt que leur attribue le Conseil supérieur des Finances, l'emprunt de soudure, dont le montant avoisine 40 milliards, couvre à peine les besoins de la Communauté jusqu'à la fin de 1995 et les conduit à une situation que M. Di Rupo, défenseur convaincu de la loi de financement, avait bien cernée dans son intervention en commission, en 1988. Ce sont des souvenirs, monsieur Di Rupo, que je vais raviver.

Voici en quels termes, en votre qualité de député, vous êtes intervenu dans ce débat. J'ai quelque plaisir à vous citer car vous évoquez les possibilités d'emprunt des Régions et, singulièrement, de la Région wallonne.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Je ne pense pas avoir traité, dans cette commission, de la Communauté française.

Je me souviens pertinemment avoir effectué des simulations sur l'avenir budgétaire de la Région wallonne et ne pas m'être prononcé sur la Communauté française.

M. Hazette. — Je vous cite à propos de ces simulations à l'échelon régional, dans le contexte de cet emprunt de soudure, comme vous l'appellez, d'un montant de 33 et quelque milliards, imputable à la Région wallonne, laquelle va devoir dépasser les limites qui lui sont fixées par le Conseil supérieur des Finances, quelles que soient les astuces que l'on pourrait trouver pour éviter quelle ne soit directement responsable.

Je traite donc de l'incidence de l'emprunt régional sur les finances régionales, et je cite la Région wallonne. Tout à l'heure, M. de Donnée s'est exprimé pour la Région bruxelloise.

J'en arrive à votre citation de 1988.

Vous teniez les propos suivants : « Soit on mène une politique régionale qui est une copie conforme pure et simple de la politique passée au niveau national » — il s'agit de l'hypothèse « Cassandre », chaque hypothèse ayant été, vous vous en souvenez certainement, dotée d'un symbole différent — « soit on opte pour une politique menée par la Région elle-même en tenant compte de ses spécificités. » Et vous poursuiviez : « Cette deuxième hypothèse renferme deux possibilités : soit on investit dans le futur par une croissance maximale sans dette, soit on répartit la croissance entre le présent et le futur en acceptant une dette raisonnable ».

Vous avez également cité les conclusions du bureau du Plan : « Si l'on considère la dette régionale comme un indicateur important, cela signifie que mener une politique au niveau de la Région, similaire à celle qui aurait été suivie au niveau national, entraîne une accumulation de dettes qui hypothèque à moyen et à long terme les possibilités de développement ».

Vous concluez votre intervention sur ce point par les mots suivants : « Cela signifie que si la Région wallonne gère de manière raisonnable les moyens qui lui sont attribués, elle aura donc une dette raisonnable après un laps de temps acceptable. »

Il nous suffit de nous placer dans la situation que vous n'avez pas évoquée, celle où la Région dépasserait ses capacités propres pour se lancer dans une politique d'emprunts rappelant celle menée à l'échelon national, pour comprendre quelles conséquences catastrophiques en découleraient pour ladite Région.

Je n'aborderai pas les incidences en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale — mon collègue M. de Donnée l'a fait tout à l'heure — mais pour ce qui est de la Région wallonne, votre démonstration est claire, me semble-t-il.

De toute évidence, le recours à l'emprunt régional inscrit dans votre Plan, cosigné par M. Busquin, conduit la Région wallonne à cet endettement qui excède ses capacités. De surcroît, cette troisième voie ne pourrait être suivie que si elle débouchait sur une situation radicalement assainie en 1996.

On pouvait espérer de la communication du gouvernement que les bases de cet assainissement radical apparaissent, que le gouvernement de la Communauté s'attache à préparer la Communauté française à adapter sa politique à ses moyens. On a, au contraire, l'impression détestable que le gouvernement de la Communauté française cherche à mener une politique des années septante avec les moyens des années nonante.

S'il fallait, ici, définir le changement intervenu entre ces deux décennies, je dirais que le principe en est que l'enseignement organisé à charge des Communautés est, désormais, financé par une dotation fixe qui évolue à la baisse, sans considération des besoins spécifiques.

J'attendais donc de vous, madame la ministre-présidente, que, dans le secteur le plus préoccupant de notre Communauté, celui de l'enseignement, vous vous interrogiez et vous nous interrogiez sur l'éducation des jeunes — de tous les jeunes, les plus doués comme les moins favorisés — pour mieux la réussir, que vous dressiez, sans complaisance, l'inventaire des problèmes à traiter, que vous fassiez le bilan des contraintes qui ne pourront être levées en 1996, que vous nous présentiez la liste des besoins prioritaires et les crédits que vous proposez d'y affecter. J'attendais que vous choisissiez des objectifs, précis parce que réfléchis, que vous définissiez sans équivoque les responsabilités dont la Communauté ne se laisserait pas dessaisir.

Vous nous dites, madame, votre volonté inébranlable de maintenir une réflexion commune aux francophones sur l'évolution du monde. J'en accepte, pour ma part, l'engagement. Enchaînant sur vos propos, je vous citerai un texte de François Perigot, le président du Conseil national du patronat français :

« Malgré tous les défauts que l'on peut leur reprocher — je dirais même qu'on a le devoir de leur reprocher —, il ne fait pas de doute, à mes yeux, que nos systèmes éducatifs européens ont, depuis longtemps, apporté la preuve de leur qualité et de leur efficacité. Ce sont eux qui ont permis à notre continent de mettre en valeur son immense potentiel de connaissances et de savoir-faire, d'acquérir une avance scientifique et technique et un rayonnement mondial sans précédent. Aujourd'hui cependant, notre monopole du savoir et des techniques a glissé vers d'autres régions du monde. Notre compétitivité a diminué au point de mettre en péril tout le système de valeurs qui fonde notre modèle de civilisation et d'organisation sociale. Cette perte de compétitivité ne trouve-t-elle pas — au moins en partie —

son origine dans l'insuffisante optimisation de nos ressources humaines ? »

Dans le prolongement de cette citation, j'ajouterai : gardons-nous de ne pas saisir à temps la gravité des problèmes qui s'étalent sous nos yeux ; je veux parler de l'inadéquation de la formation que nous donnons à nos jeunes aux besoins des entreprises ; l'évolution des technologies et du mode de fonctionnement des entreprises plus rapide que l'évolution des systèmes éducatifs ; l'inadaptation de la formation générale aux nécessités du monde moderne ; la persistance d'un taux d'échecs scolaires anormalement élevé par rapport au taux des pays de l'OCDE ; l'enfermement dans la fonction enseignante, par l'effet d'un cloisonnement des statuts, de professeurs fatigués ou démotivés ; la connexion et la synergie à établir entre l'école et les associations qui, à sa périphérie, complètent son action formatrice par des ouvertures sur le sport et la culture ; certaines conséquences perturbantes dans le milieu scolaire de la démocratisation des études et de la prolongation de la scolarité obligatoire comme, par exemple, la violence à l'école ; la croissance continue de la population scolaire fréquentant l'enseignement supérieur et l'impossibilité d'y faire face avec les moyens prévus par la loi de financement ; la persistance de réseaux concurrents organisés par trois niveaux de pouvoirs publics et la dispersion des moyens qui en résulte.

Pour un parlementaire appartenant à l'opposition, parler des problèmes ne consiste pas à nier que des efforts aient été entrepris ou qu'une prise de conscience se fasse jour. Le jeu serait trop facile et, pour tout dire, injuste.

Mais la mise en place d'un gouvernement est l'occasion de réclamer des mesures d'urgence, des décisions efficaces et une réflexion fondamentale sur l'organisation des domaines qui, de près et de loin, touchent à l'éducation dans notre Communauté.

Ainsi en est-il de la formation en alternance. Voici dix ans, j'avais eu l'occasion de recueillir, sur le terrain, les fruits d'une expérience menée grâce à des fonds européens. Cette expérience reprend aujourd'hui. Présentée par le ministre Di Rupo comme une première, saluée par les milieux concernés comme un pas effectué dans la bonne direction, contestée par certaines organisations syndicales, elle demeure au stade de l'expérience alors qu'il faudrait décider d'une nouvelle répartition des rôles et — pourquoi pas ? — confier aux entreprises le soin de financer la formation des apprentis. Je formule cette proposition sans émettre la moindre réserve, monsieur le ministre, car elle s'étale en toutes lettres dans le *Livre Blanc* consacré à la formation professionnelle et rédigé par le patronat français. Je crois que les milieux responsables sont actuellement ouverts à une discussion sur un partenariat qu'il faut leur offrir en raison des difficultés financières que nous connaissons aujourd'hui.

Ainsi en est-il de la formation générale. Le resserrement des options, si décrié au début des années 80 par les parlementaires socialistes qui y voyaient une agression contre l'enseignement rénové, une atteinte à la qualité de l'enseignement et une réduction inadmissible de l'emploi est, aujourd'hui, à l'ordre du jour. Que de temps perdu et que l'attitude du ministre est équivoque lorsqu'il pourfend le libre choix des étudiants qui, sans rien coûter à quiconque, souhaitent dépasser les plafonds imposés.

Ainsi de l'échec scolaire dont on sait qu'il coûte chaque année des milliards à la Communauté sans profit démontré pour les jeunes confrontés au redoublement. Mais encore une fois, la voie empruntée paraît bien mal balisée lorsque, tout à coup, en fin d'année scolaire, les écoles se voient autorisées à ouvrir, sans réforme pédagogique préalable, les portes de la seconde année du degré aux élèves en difficulté dans la première année. Comme il paraît y avoir peu

d'attention, dans ce contexte, aux études qui démontrent que la première des causes d'inadaptation est d'ordre physique, la santé et l'intégrité sensorielle apparaissant comme des conditions évidentes de réussite scolaire.

Ainsi des statuts. Après vingt années de négociations, l'enseignement libre est pourvu d'un statut. Tant mieux, même si sa mise en œuvre s'accompagne de grincements. Mais dans le même temps, la Communauté perturbe son propre personnel enseignant en lui retirant le droit à la mutation et en enfermant les temporaires dans des zones mal dessinées avec la conséquence que là où les limites de zones sont étriquées, le délai d'attente des nominations sera plus long encore que par le passé. Quelle est grande aussi la difficulté à organiser le passage des enseignants sous statut public de la classe pour laquelle ils n'ont plus ni motivation ni disposition, vers les services administratifs où ils pourraient rendre de précieuses services.

Ainsi de la synergie écoles-associations culturelles ou sportives. Une étape s'esquisse dans la réforme promise à l'enseignement fondamental mais, dans le même temps — Jacques Vandenhoute y a insisté tout à l'heure —, les académies subissent une véritable agression et dénoncent, à travers l'instauration d'un minerval, une mesure antisociale, atteignant celles et ceux qui ont le plus besoin d'un support culturel que n'offre pas nécessairement la famille.

Ainsi encore de la violence à l'école. On voudrait être sûr que les mesures annoncées par le ministre dépasseront l'effet d'annonce et que le vol, le racket, le trafic de drogue, les menaces à l'égard des enseignants, les dégradations à leur voiture et les agressions physiques sortiront bientôt du périmètre de nos écoles. On voudrait qu'à tout le moins s'engage un débat de fond sur la manière d'encadrer les jeunes de seize à dix-huit ans maintenus en établissement scolaire contre leur vœu par l'effet de la loi prolongeant l'obligation scolaire.

Ainsi de l'évolution de notre enseignement supérieur. J'observe bien que le gouvernement cherchera à « concilier les contraintes budgétaires et l'explosion des étudiants ». Qu'on me permette de dire que si le problème est posé, la solution ne s'esquisse pas et qu'elle ne pourrait se faire jour que dans un glissement de crédits du secondaire vers ce niveau d'enseignement. Est-ce ce qu'il faut envisager ? Dans l'affirmative, à quel prix pour le secondaire ? Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur, peut-être avez-vous une réponse tout prête à cet égard ?

(M. Marc Harmegnies prend place au bureau)

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. — Vos propos sont appropriés. Le rapport de l'OCDE fait effectivement état de ce défaut de notre système. C'est ce à quoi le gouvernement entend répondre. Mon collègue, M. Di Rupo, et moi-même sommes sur la même longueur d'onde à cet égard. Le déséquilibre se trouve aussi dans l'enseignement fondamental. En fin de compte, l'enseignement secondaire mobilise l'ensemble des moyens qui devraient être investis dans le fondamental et le supérieur.

M. Hazette. — Vous restez à l'énoncé du problème. L'esquisse de la solution n'apparaît pas plus dans la réponse que vous me donnez ici que dans la déclaration gouvernementale.

Je connais comme vous le rapport de l'OCDE et le déséquilibre qu'il signale et qui a d'ailleurs été évoqué à maintes reprises. L'important n'est plus de prendre conscience du problème mais la gageure qui nous est proposée, c'est d'esquisser la solution qui réponde à ce problème extrêmement préoccupant.

En conclusion, j'évoquerai la rationalisation de l'offre d'enseignement... Mais cette matière intéresse M. Di Rupo et je constate qu'il semble accorder la priorité à M. Liesenborghs. J'attendrai donc que ce dialogue singulier s'achève.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Monsieur Hazette, je me nourrissais aux pensées de M. Morin, que je ne percevais pas bien, via le verbe d'ailleurs tonique et percutant de M. Liesenborghs.

M. Hazette. — Monsieur le ministre, je ne prétendrai pas concurrencer M. Morin répercuté par M. Liesenborghs. Je pourrais au contraire inviter ce dernier à poursuivre l'information qu'il vous apportait !

A la fin de l'énoncé des problèmes qui me paraissent urgents, je voulais évoquer la rationalisation de l'offre d'enseignement assurée par les pouvoirs publics. Les contraintes budgétaires conduisent aujourd'hui à des propositions que l'on aurait attendues dans le prolongement immédiat du vote de la loi de financement. Mais l'orientation prise ne dissipe pas les inquiétudes. Jusqu'à présent, les élus communaux et provinciaux ainsi que les membres de notre Conseil exerçaient un contrôle direct sur l'enseignement des communes, des provinces ou de la Communauté. Je crains fort que les propositions qui filtrent dans la presse ne constituent en fait un recul démocratique.

Madame la ministre-présidente, j'appartiens à un parti qui voit dans la solidarité entre Wallons et francophones de Bruxelles une condition indispensable à la réussite d'un fédéralisme d'union. Les orientations confirmées par la communication que vous nous avez faite ce matin signifient à nos yeux le démantèlement de la Communauté française. L'absence de projets à long terme dans cette communication nous conforte dans notre position. Nous espérons un second souffle pour la Communauté française. Nous devons bien ce soir redouter son asphyxie. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et du FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Winkel.

M. Winkel. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, comme d'habitude, j'interviendrai sur les matières relevant des Affaires sociales et de la Santé de la Communauté française.

A l'occasion des changements intervenus au sein du gouvernement, certains journaux ont parlé d'un jeu de chaises musicales. Je rappellerai simplement qu'il y a trois ans, au cours d'une conférence de presse, j'avais mis en évidence ce jeu de chaises musicales dans le département des Affaires sociales et de la Santé à la Communauté française. A l'époque, j'avais dénoncé le fait qu'en trois ans, de 1988 à 1991, nous avions vu passer trois ministres différents : MM. Urbain, Picqué et Guillaume. Aujourd'hui, depuis 1988, nous avons vu défiler cinq ministres aux départements des Affaires sociales et de la Santé dans notre Communauté, soit une moyenne d'un an de charge pour chacun d'entre eux.

Cette situation nous paraît quelque peu désolante. En effet, nous estimons que pour bien remplir son mandat et connaître les matières dont il a la charge, un ministre doit exercer ses fonctions durant plusieurs années — sauf quand on réclame sa démission, ce qui est un autre problème —, sans quoi la continuité dans la gestion du département n'est pas assurée. En l'occurrence, le seul point positif est le fait que la ministre-présidente elle-même gérera le département des Affaires sociales et de la Santé. Dès lors,

nous espérons que le gouvernement attachera plus d'importance à la gestion de ces matières.

Par ailleurs, nous sommes un peu étonnés par la communication du gouvernement que je relève à la page 4 : « Le gouvernement mettra son point d'honneur à exercer pleinement, sans complexe, ses compétences tant qu'il lui appartiendra de les exercer. Il ne procédera à aucun abandon prématuré, à aucune sous-estimation des nécessités dans ces domaines. » Le gouvernement va donc exercer ses compétences, remplir ses mandats.

Parfait !

Nous sommes toutefois inquiets : cette phrase recouvre-t-elle le problème de la politique des handicapés et, notamment, tout ce qui concerne le fameux dossier du Fonds communautaire pour l'intégration sociale des personnes handicapées ? Je vous rappelle, madame la ministre-présidente, que vous gérez le Fonds 81 qui concerne en général l'hébergement des personnes handicapées, mais aussi le Fonds communautaire qui s'occupe de la formation et de la remise au travail des personnes handicapées. On a beaucoup parlé de ce Fonds communautaire. S'il est normal que le gouvernement donne un cadre, un statut correct au personnel de ce Fonds communautaire, pour que ces personnes puissent bénéficier notamment de promotions, de mutations, comme tout personnel doit pouvoir en bénéficier, par contre, nous nous sommes soucié l'an passé des problèmes de nominations politiques, d'extension de ce cadre qui avait été voulue par l'ancien Exécutif de la Communauté française.

Je soulève à nouveau le sujet car il entraîne des difficultés budgétaires. L'objectif de l'ancien Exécutif était de passer d'un cadre provisoire de 184 personnes à un cadre de 279 personnes. Nous estimons tous, avec beaucoup d'agents du Fonds communautaire, que cela est excessif. Ces 95 nouvelles personnes, affectées au Fonds communautaire seraient des emplois inutiles ; 215 personnes suffiraient.

Aujourd'hui, nous nous posons une question précise : allez-vous continuer ce qui était engagé par l'ancien Exécutif, à savoir la procédure lancée par Mme De Galan de réaliser des primonominations au Fonds communautaire des handicapés ? Je viens d'apprendre cette semaine que l'avant-projet de l'ancien Exécutif était revenu du Conseil d'Etat.

En général, dans pareil cas, un gouvernement peut corriger le projet, le renvoyer au Conseil d'Etat mais aussi le déposer rapidement sur le bureau du Conseil de la Communauté française. Allez-vous reprendre ce projet de cadre, ce qui ne serait pas un problème s'il s'agissait d'un cadre transitoire ? Par contre, allez-vous reprendre les primonominations qui étaient prévues dans ce cadre ?

Le deuxième point que j'aborderai concerne les différentes interventions afférentes aux affaires sociales et à la santé. Vous faites toujours référence au national. D'autres orateurs l'ont dit, notamment M. Hazette, on a l'impression que vous sortez du cadre de vos compétences. On ne sait pas très bien où vous vous situez, notamment, et je vous cite : « Le travail des femmes — dites-vous — est un choix de société qui doit être assumé autant par les personnes que soutenu collectivement, notamment lorsqu'elles ont de jeunes enfants. »

Le travail des femmes est important, j'en conviens. Mais c'est une compétence nationale. Toutefois, le problème des jeunes enfants concerne, je crois, tout autant les hommes — sans vouloir tenir des propos sexistes.

Ce qui pose problème, en fait, ce sont vos références continues aux compétences nationales.

Vous dites, page 8 de votre communication : « En matière sociale, dans le prolongement du contrat avec le

citoyen et du programme d'urgence pour une société plus solidaire, la lutte contre toute forme d'exclusion sociale sera renforcée. » Vous faites référence à votre loi à l'échelon national, et il est vrai qu'elle est importante.

Mais quelles sont vos priorités pour lutter contre la pauvreté ? Allez-vous mettre en pratique les conclusions formulées par la commission d'enquête, mise sur pied par le Conseil de la Communauté française ? Le rapport de 20 pages qu'elle a établi contenait plusieurs propositions précises élaborées par l'administration de notre Communauté. Ces propositions sont positives et intéressantes, mais elles n'ont, jusqu'à présent, jamais été appliquées. Comptez-vous y remédier dans le futur ? J'espère obtenir une réponse concrète à ce sujet.

En ce qui concerne le problème des compétences octroyées, soit au gouvernement fédéral, soit au gouvernement de la Communauté française, se pose la question de savoir à quelle institution échouera la santé. A ce propos, vous dites notamment : « Chaque personne doit trouver, dans sa région, les meilleurs équipements, le meilleur personnel de santé, sans pour autant que ne se développe une guerre concurrentielle qui ait pour conséquence un accroissement du nombre des actes médicaux inutiles en termes de santé, coûteux pour l'ensemble de la collectivité. » J'estime qu'une telle phrase est typique d'un ministre des Affaires sociales appartenant à un gouvernement fédéral. Lorsqu'on parle de réduire les actes médicaux inutiles, il s'agit d'un problème qui n'incombe pas à la Communauté française. Les compétences de notre Communauté en matière de santé se situent principalement au niveau de la prévention. Des accords de coopération peuvent être réalisés, notamment avec l'INAMI, mais ils ne constituent pas une priorité jusqu'à présent. La Communauté française met surtout l'accent sur les campagnes d'éducation à la santé et la prévention. Or, vous parlez fort peu de tout ce qui est prévention, d'où mon étonnement.

Si je ne saisis pas très bien quelles sont vos priorités — mise à part la lutte contre l'exclusion sociale, ce qui est très vague — par contre, je me rappelle de celles de Mme De Galan, laquelle attachait de l'importance à la lutte contre la toxicomanie et à l'organisation de l'Année européenne des personnes âgées. Je souhaiterais donc, madame la ministre-présidente, que vous m'éclairiez à ce sujet.

Il est un autre point que je souhaiterais mettre en évidence — et j'en terminerai par là car nous aurons encore d'autres occasions de vous interpellier —, la politique de la ville, dont vous parlez en page 8 de votre communication, sujet qui concerne d'ailleurs également M. Lebrun. Vous dites que « la politique de la ville doit être intégrée, laquelle cristallise en effet une somme importante des problèmes de société. »

« Notre responsabilité est aussi d'assurer la sécurité du citoyen en modernisant les structures susceptibles d'accueillir les jeunes délinquants les plus difficiles. » Vous faites ici surtout référence à une politique fédérale et je retrouve bien le style de M. Wathelet dans cette phrase. Pourtant on parle en Communauté française, en terme de politique, d'aide à la jeunesse. Je vous rappelle qu'il y a deux ou trois ans, la Communauté a voté un décret important concernant cette matière. A l'époque, M. Féaux prétendait que ce décret permettrait de passer de la protection de la jeunesse — loi de 1965 — à l'aide à la jeunesse qui mettait davantage l'accent sur la prévention. Mais l'on constate aujourd'hui que ce décret n'a pas été suivi de tous les arrêtés d'application. Les premiers arrêtés d'application concernaient en fait — grosse critique — la nomination des directeurs et des conseillers chargés de l'aide à la jeunesse. Ces arrêtés-là ont été pris puisqu'évidemment, il s'agissait de nominations politiques. Par contre, d'autres, très importants, ne l'ont pas été !

Comment se fait-il que le gouvernement de la Communauté française calque à ce point sa politique sur celle de M. Wathelet en la circonstance ? M. Wathelet réclame sans arrêt, pour pouvoir abroger l'article 53 de la loi nationale, environ 50 places supplémentaires, disponibles en milieux fermés, pour y caser les délinquants difficiles.

Dans le passé, M. Féaux a déclaré qu'il ne voulait pas aller trop vite en cette matière et que la politique de la Communauté française était surtout l'aide à la jeunesse.

Il est évident que des places doivent être créées pour pouvoir accueillir les délinquants problématiques dans une perspective d'enfermement avec rééducation. Si l'on se contente de les enfermer, on sait qu'ils seront toujours dangereux quand ils sortiront. Mieux vaut donc une guidance pour s'assurer qu'ils ne recommenceront pas.

Or, dans la communication, il n'est en fait question que de sécurité et d'enfermement. C'est un peu une dérive des propositions de M. Wathelet que l'on retrouve dans ce texte. Je voudrais, madame la ministre-présidente ou monsieur le ministre, que vous nous rassuriez en nous disant que vous avez d'autres priorités que l'enfermement des jeunes délinquants en matière de politique d'aide à la jeunesse, et que vous nous précisiez quelles sont ces priorités. Je tiens à souligner que le secteur du milieu ouvert touche actuellement moins de 200 millions alors que le secteur de l'hébergement et de l'encadrement reçoit le reste des 4,9 milliards. Cela veut dire que, pour l'instant, malgré tout, la priorité reste l'hébergement et l'encadrement plutôt que la prévention et le milieu ouvert. C'est là une critique fondamentale que nous formulons à l'égard de la communication du gouvernement de la Communauté française.

Cette communication a été brève. Mes remarques le seront aussi, d'autant que j'aurai l'occasion de revenir à cette tribune lors d'interpellations ou de questions d'actualité. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais essentiellement poser un certain nombre de questions précises, questions auxquelles, bien entendu, la communication ne donnait aucune réponse. Je ne m'attendais certainement pas à entendre, ce matin, un morceau de littérature extrêmement détaillé quant à la politique du gouvernement, mais il eût tout de même été intéressant que ce gouvernement, dont une partie non négligeable des membres sont déjà en activité depuis un an et demi maintenant, saisisse l'occasion pour dresser un bilan de l'action passée et surtout peut-être pour répondre plus précisément, que ce ne fut fait, à un certain nombre de questions qui se posent à l'évidence, notamment des questions d'une actualité brûlante. Or, il faut bien constater qu'on ne trouve guère trace de réponses convaincantes, voire de réponses tout court, dans la communication qui nous a été lue ce matin.

Je voudrais aborder très succinctement deux ou trois points. Tout d'abord, il me paraît que des précisions auraient dû être données à cette assemblée en ce qui concerne le financement de la Communauté française. A plusieurs reprises, ces derniers mois, nous avons entendu des ministres de la Communauté — le dernier en date étant M. Di Rupo — faire les comptes, en quelque sorte, de la Communauté et constater qu'à tout le moins, dans la meilleure des hypothèses, il manquera de 70 à 80 milliards d'ici l'an 2000, ce qui, nous a-t-on dit, nécessitera au moins 35 à 40 milliards d'économies supplémentaires. Le ministre Di Rupo a ajouté dans certaines déclarations : « Il faudra s'y résoudre : c'est sans doute l'impôt qui comblera la différence. »

Or, à la page 11 de la communication du gouvernement, nous avons droit à des déclarations sibyllines. Je lis, sous la plume de la ministre-présidente, que le gouvernement recherchera une solution structurelle au problème du financement. Le paragraphe se termine par cette phrase, qui dit tout et qui ne dit rien : « Il mettra aussi en œuvre toutes les mesures complémentaires qui s'avèreront nécessaires. » Vous conviendrez que nous sommes impatients d'en savoir plus sur ces mesures complémentaires, qui laissent augurer vraisemblablement d'une fiscalité plus lourde encore que par le passé.

La deuxième question que je voudrais poser concerne l'enseignement supérieur. Elle touche également, d'une certaine façon, au problème du financement de la Communauté française. On sait que des négociations se sont déroulées, qui ne sont probablement pas encore terminées, sur le refinancement de la Communauté. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral s'est engagé à refinancer en partie la Communauté française, mais il faut bien constater qu'il reprend déjà d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Je voudrais m'adresser tout particulièrement au ministre responsable de l'enseignement supérieur en lui posant la question suivante : qu'allez-vous faire, monsieur le ministre ? Que va faire le gouvernement ?

Je fais ici allusion à la décision prise il y a quelques semaines, lors du récent conclave budgétaire du gouvernement fédéral. M. Derycke ne s'est d'ailleurs pas privé de confier presque publiquement qu'une ponction de 250 millions serait incessamment réalisée sur le budget de la Coopération, destiné à financer la participation des étudiants étrangers dans les universités belges. Or, qui s'intéresse à la politique de la coopération au développement n'ignore pas que 90 p.c. de ces étudiants fréquentent les universités francophones. C'est donc le CIUF qui va supporter l'essentiel de cet effort.

On peut estimer que les universités complètes de la Communauté française perdront entre 60 et 80 millions par an de subsides. Je rappelle tout de même à ce gouvernement que cette perte s'ajoutera au moratoire, dont vous n'ignorez pas qu'il est un effort extrêmement lourd quoique nécessaire, demandé aux institutions.

Le problème du financement des étudiants des pays en voie de développement dans le cadre de l'AGCD m'amène à m'étonner de ne pas avoir, une fois de plus, de réponse aux multiples questions qui ont déjà été posées dans cette enceinte sur le non-respect, par la Communauté française, de certaines obligations. Madame la ministre-présidente et messieurs les ministres, vous n'ignorez pas que le dernier cahier de la Cour des comptes, qui n'est point suspect en la matière, a établi le catalogue extrêmement détaillé des sommes incontestablement dues par la Communauté française aux universités.

Ce complément de subventions à payer par la Communauté française, en substitution aux manquements de l'AGCD, figure parmi les obligations légales de la Communauté française. En effet, dans l'état actuel des choses, j'attire votre attention sur le fait qu'un étudiant étranger AGCD, fréquentant les universités francophones, ne sera vraisemblablement plus subsidié qu'à raison de 30 ou 40 p.c. du coût forfaitaire. Il y a donc là un manque à gagner qui va s'aggraver et qui, si l'on s'en réfère aux lois de financement des universités, doit être pris en charge par la Communauté française, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour.

Ajoutons à cela le problème de la pension des professeurs arrivés à l'honorariat avant 1971. Il y a là un contentieux entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Communauté française. Le jugement de la Cour des comptes en la matière est toutefois net et catégorique : il appartient à la Communauté française de prendre cette

dépense en charge, comme l'a fait d'ailleurs le gouvernement de la Communauté flamande, depuis de très nombreuses années. Ajoutons encore le problème des étudiants qui émargent aux accords culturels, accords qui, eux, sont pris en charge intégralement par la Communauté française. Je rappelle qu'à ce jour, les universités francophones n'ont touché qu'une seule fois, en 1987, la subside qui leur était due. Ni avant, ni après, la Communauté française n'a respecté ses engagements. Vous conviendrez, madame et messieurs du gouvernement, que nous étions en droit d'obtenir des réponses à des questions précises qui ont déjà été formulées à de nombreuses reprises dans cette enceinte et qui figurent dans le cahier officiel auquel je faisais allusion voici quelques instants.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'à la page 14 de la déclaration, vous dites, madame la ministre-présidente : « J'agirai dans le but de rechercher la conclusion d'accords de collaboration avec la Communauté flamande, dans l'esprit des accords européens. C'est-à-dire celui de la libre circulation des idées et des hommes, pour permettre l'épanouissement de toutes les cultures. » Ce sont des propos que nous avons déjà entendus du temps de votre prédécesseur, M. Anselme, et vous n'ignorez pas qu'en particulier sur la place bruxelloise, existent des contentieux qui concernent la diffusion de Télé-Bruxelles et de Canal + par exemple. Je suppose que la négociation à laquelle vous faites allusion est bien celle-là. Il serait important que, devant notre assemblée, le point soit fait sur l'état des négociations et, plus spécialement, sur ce que la Communauté française a déjà réellement obtenu en la matière.

Mais il est vrai, qu'en ce domaine, la position de la Communauté française et de son gouvernement commence à être sérieusement déformée quand on analyse la situation à l'intérieur même de la Communauté française. Je veux parler de la politique qui est suivie en ce qui concerne la RTBF et du fameux débat qui s'est engagé à propos du décrochage de « Ce Soir Wallonie-Bruxelles ». En effet, je ne peux véritablement manquer de faire un rapprochement entre l'attitude des ultra-flamingants, qui refusent qu'une forme de pensée bruxelloise francophone soit diffusée dans la périphérie, et l'attitude encouragée aujourd'hui par certains milieux wallons, que certains membres de l'Exécutif de la Communauté française manifestement soutiennent, et qui tend à refuser aux francophones bruxellois d'être informés sur la Wallonie au même titre que l'on refuse à certains Wallons d'être informés sur Bruxelles. Il y a là effectivement, à l'intérieur de la Communauté française, des formes d'ostracisme, je dirais même des formes d'exclusive contre la libre circulation des images et des idées qui ressemblent furieusement aux attitudes que l'on reproche à ceux avec lesquels vous négociez — ou faites semblant de négocier — pour défendre les intérêts d'un certain nombre de francophones de la périphérie.

Dans le même ordre d'idées, puisque cette problématique pose la question des relations entre Bruxelles et la Wallonie, vous conviendrez que l'on est en droit de s'étonner fort légitimement de ne pas avoir entendu, ce matin, la moindre allusion aux déclarations dont les journaux foisonnent aujourd'hui, quant à l'attitude adoptée par un certain nombre de syndicalistes proches du parti socialiste : ils se réfèrent explicitement à un certain nombre de leaders du parti de la ministre-présidente de la Communauté française pour réclamer la régionalisation de l'enseignement.

On ne peut en effet prétendre, dans une déclaration relativement vague d'investiture d'un nouveau gouvernement, parler de la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie et, dans le même temps, taire, comme si rien ne s'était passé depuis 24 ou 48 heures, les déclarations d'une organisation syndicale très proche de la majorité des membres du gouvernement de la Communauté française.

Comment voulez-vous, madame et messieurs, que nous soyons véritablement amenés à prendre au sérieux vos déclarations, puisque vous esquiviez vos responsabilités, vous faites de vagues promesses et, lorsque des questions extrêmement précises vous sont posées, vous n'y répondez pas, vous éludez la difficulté ?

Or, le problème de la régionalisation de l'enseignement et des rapports entre Bruxelles et la Wallonie sur une question aussi fondamentale est au cœur même de l'existence de la Communauté française. Il serait absolument impensable que sur une question aussi importante, le gouvernement ne prenne pas clairement position dès ce soir. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

(*Mme Corbisier-Hagon, Présidente, reprend la présidence du Conseil*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Barzin.

M. Barzin. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, l'existence d'une Communauté française compétente pour des matières dites personnalisables, touchant les individus à partir de leur culture, me paraissait une bonne chose pour notre pays en général et pour les francophones en particulier. De plus, c'était une expérience originale, puisqu'il s'agissait d'un pouvoir qui touchait les personnes au-delà des frontières, même s'il s'agit de frontières régionales, le commun dénominateur étant la langue et la culture.

Ce schéma original pouvait d'ailleurs servir de prototype, particulièrement en Europe où la multiplicité des cultures est bien connue. Allait-on donner toutes ses chances à cette Communauté française en confortant son assise et son impact culturel et politique ? Malheureusement non. La majorité PS-PSC, au gouvernement fédéral, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et ici même, l'a condamnée en programmant son démantèlement au profit des Régions. L'histoire jugera.

Vous êtes donc compétente, madame la ministre-présidente, en matière d'affaires sociales, de santé et de tourisme. Votre prédécesseur à la présidence de l'Exécutif, M. Bernard Anselme, est lui aussi compétent en matière d'affaires sociales, mais dans le gouvernement fédéral. J'estime que cela ne doit pas être passé sous silence, parce que la lutte de notre société contre la pauvreté et les formes d'exclusion n'est pas divisible, en ce sens que l'on pourrait ignorer, d'une assemblée à l'autre, ce que chacun fait dans son secteur et les moyens mis à disposition.

Il doit exister dans notre société une solidarité sociale ayant pour but d'aider ceux de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés, plus ou moins passagères, à surmonter celles-ci. Je crois que nous sommes bien d'accord sur ce point.

Comme libéral, j'ai toujours dit que la liberté de l'un s'arrête là où commence la liberté de l'autre, que la liberté bien comprise implique que l'on donne à chacun les moyens d'exercer effectivement cette liberté et qu'en ce sens, le libéralisme est fondamentalement social.

Nous estimons :

1. Que l'économie doit être florissante pour produire des richesses, afin que le plus grand nombre y trouve son compte;
2. Que si certains de nos concitoyens éprouvent des difficultés, il faut les aider; de même, il convient d'aider nos concitoyens qui n'atteignent pas un niveau de vie décent;
3. Que ces difficultés doivent être temporaires et qu'il faut tout mettre en œuvre pour que ces personnes en diffi-

culté rejoignent le peloton, si vous me permettez cette image;

4. Qu'il faut éviter que le secteur social, en raison d'une structure tout à fait inadaptée, ne devienne boulimique, en générant des dépenses de fonctionnement qui gonflent démesurément, en ne servant plus ceux qu'il devrait servir.

Je crains malheureusement que nous en soyons arrivés là. Que constatons-nous en effet ? Les dépenses de sécurité sociale s'élèvent, dans notre pays, à 1 393 milliards l'an. Malgré cette somme énorme, une nouvelle pauvreté et de nouvelles exclusions se développent. Manifestement, les efforts consentis dans le secteur social, au niveau fédéral, ne touchent pas ceux qu'ils devraient toucher en premier lieu. C'est un mal général qui résulte de structures anciennes, sclérosées, qui n'ont pas su se renouveler et auxquelles le PS et le PSC ne veulent pas toucher, par fétichisme. Je citerai l'exemple du logement social. Nous effectuons tous des permanences et rencontrons des gens qui, pour des raisons diverses, ont un besoin urgent d'être hébergés. On constate alors l'impossibilité de les faire entrer dans un logement social. Pourquoi ? Parce qu'on ne fait pas en sorte que les gens qui n'en ont plus réellement besoin libèrent des places. Dans ce contexte, madame la ministre-présidente, vous nous dites que vous allez lutter contre toute forme d'exclusion sociale. C'est un programme ambitieux qui ne tient pas compte des lacunes du système que vous soutenez par ailleurs. A l'égard des personnes concernées, cela pourrait signifier que l'on consacre des moyens dérisoires à des besoins d'une grande ampleur et pourrait susciter des animosités et des réactions en sens divers.

Le parti que vous représentez refuse de toucher aux tabous sociaux qui gonflent les frais de fonctionnement, entretiennent des situations de concurrence, empêchent une évolution du droit du travail, sont l'expression d'un conservatisme qui fige notre société dans l'immobilisme. Vous ressentez peut-être ces tabous sociaux comme des fleurons de l'histoire du socialisme, mais ils ne correspondent cependant plus aux besoins actuels.

Ce pays ne demande qu'à produire et à vivre dans le bien-être mais il ne faut pas trop décourager les gens. Ce ne sont pas les discours de MM. Janssens et Martou qui vont donner du souffle à notre pays.

M. Hazette. — Ni ceux de M. Anciaux !

M. Barzin. — Ni ceux de M. Anciaux, il est vrai.

Ce qu'on peut espérer, madame la ministre-présidente, c'est que votre discours et votre action dans les domaines de la prévention et de l'encadrement soient adaptés au fait que l'on touche à des sensibilités différentes et à la culture profonde des gens. Heurter dans des domaines sensibles pourrait avoir un effet boomerang. Le bureau du Conseil régional wallon a organisé une exposition sur la démocratie qui a fait couler beaucoup d'encre. Ce n'est pas l'endroit pour critiquer le fait que cette exposition était manifestement orientée. Je retiens, pour ma part, qu'à la fin de la visite, 4 238 jeunes ont été amenés à choisir entre trois programmes. Le premier, baptisé « Pardefrer », était réputé de gauche, le deuxième « Harmonia » du centre et le troisième « Protector » bien marqué à droite. Contrairement à ce que voulait suggérer l'exposition, c'est le programme le plus marqué à droite qui a obtenu la majorité des suffrages des jeunes, soit 40, 41 p.c., tandis que Pardefrer ralliait 35, 12 p.c. et Harmonia 24,47 p.c. Tout cela doit nous faire réfléchir.

M. Simons. — Cela prouve qu'il n'y a pas de majorité de droite. Je ne suis pas Wallon, mais j'apprends des choses intéressantes.

M. Barzin. — Je crois qu'il existe, dans notre pays, une majorité de droite modérée. Ces chiffres le confirment, me semble-t-il. La majorité, dans notre Communauté, n'est certainement pas de gauche, tous partis de gauche confondus.

M. Biefnot. — Ne triomphez pas trop vite ! Le balancier de l'histoire va-t-il vers la droite ? Peut-être ! Attendez quelques années et vous verrez que la gauche a encore un très long avenir devant elle et de rudes combats à mener. Le débat du siècle prochain constituera pour elle un rendez-vous difficile mais capital. (*Colloques.*)

Mme la Présidente. — Poursuivez, je vous prie, monsieur Barzin.

M. Barzin. — Je constate que c'est un sujet tonique !

Etant donné le peu de moyens mis à votre disposition, madame la ministre-présidente, je pense qu'il faut envisager votre action en annonçant des priorités, sans pour autant négliger le reste, mais dans le but de s'assurer un impact psychologique. La lutte contre la propagation du sida s'impose de manière évidente. L'autre priorité concerne les personnes âgées. Notre population vieillit. De nouveaux comportements se développent et la situation des personnes âgées se fragilise. Dans ce domaine, il faudrait sans doute éclairer le public et prévoir des solutions d'encadrement et d'accompagnement pour les personnes concernées.

J'étais disposé à réagir à d'autres points précis de votre communication en matière d'affaires sociales et de santé. Je dois toutefois constater que vous n'avez abordé aucun point particulier, vous limitant à des idées tout à fait générales.

Je conclurai donc en vous souhaitant très sincèrement, madame la ministre-présidente, de réussir à faire bouger les choses en abordant les problèmes en profondeur, tous azimuts, et dans le respect des convictions de chacun. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Tomas, ministre du Budget, de la Culture et des Sports. — Madame la Présidente, chers collègues, ainsi qu'il l'avait déjà manifesté lors de sa précédente déclaration, le gouvernement de la Communauté française est soucieux qu'une solution structurelle soit apportée aux problèmes du financement de ses politiques.

C'est ainsi que, dans le cadre qu'il s'impose d'une politique budgétaire et financière rigoureuse, le gouvernement de la Communauté veillera à quatre points principaux :

1. A la traduction concrète dans les meilleurs délais des réformes institutionnelles en cours. Il s'agit essentiellement de la perception intégrale de la redevance radio-télévision. Celle-ci, qui porte sur 26,7 p.c. du montant total, représente en estimation 2 162 millions pour la seule année 1993, l'arriéré dû et relatif à 1992 s'élevant à 2 066 millions. Par ailleurs, l'anticipation à l'année 1993 de la liaison progressive des attributions à la Communauté, des impôts partagés par prélèvement sur l'impôt des personnes physiques représente un apport nouveau de 1 650 millions. Il convient d'y ajouter un supplément estimé à 1 986 millions destiné à compenser l'impact des charges sociales et fiscales consécutives à la réintroduction de l'allocation de fin d'année pour les enseignants;

2. A la concrétisation du nouvel article 59quinquies de la Constitution dans la perspective d'un refinancement de la Communauté. Il convient en effet de mener à bien le

transfert à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale de certaines compétences, principalement dans le domaine des matières personnalisables, et ceci dans le cadre du refinancement de la Communauté par les entités susvisées;

3. A la mise en œuvre des mesures complémentaires visant à résoudre pour les années à venir les problèmes de financement de la Communauté. A cet égard, il s'agit principalement de mettre en place la structure juridique afférente à la concession de droits réels sur des immeubles affectés à l'enseignement et aux recettes qui doivent en découler;

4. A rendre la plus efficace possible la maîtrise des flux financiers. En effet, sur base des structures mises en place, tel le Conseil du Trésor, une institution de l'importance de la Communauté doit continuer à développer les outils qui lui permettent d'estimer, en permanence et de manière fiable, la corrélation entre les opérations budgétaires et les opérations financières. Par ailleurs, et ceci constitue pour le gouvernement une priorité, l'intégration du système informatique du caissier de la Communauté et de ceux des entités administratives concernées par les opérations susvisées, sera progressivement mise en place. Enfin, par une utilisation rationnelle des nouvelles techniques de financement, qui évoluent extrêmement vite, dans un contexte conjoncturel particulièrement mouvant, le gouvernement veillera à une gestion optimale de la dette.

J'en viens à présent à l'autre secteur important dont j'ai la charge, à savoir le secteur culturel.

On a tendance à parler des hommes et des femmes dans notre société en termes de problèmes. On dit : « Les problèmes des jeunes, les problèmes des artistes, le problème de l'immigration » ...

Nous proposons d'inverser la démarche. Il nous apparaît qu'une politique culturelle doit s'appuyer sur les ressources humaines. Son axe principal doit donc être le développement et l'exploitation du potentiel créateur que chaque individu possède. Nous ne voulons pas limiter la créativité aux professionnels de la création. La pratique culturelle doit devenir le mode d'expression du plus grand nombre.

Nous devons offrir des possibilités de développement du potentiel créateur de chaque individu et particulièrement des personnes les moins favorisées par leur environnement social et culturel. Il est donc nécessaire de consolider les espaces d'expression libre pour permettre ce foisonnement créatif dans l'ensemble du tissu social.

M. Hazette. — Ne réclameriez-vous pas la compétence sur les académies ? Je crois qu'après ces propos, vous y feriez des merveilles !

M. Tomas, ministre du Budget, de la Culture et des Sports. — Nous faisons nôtre cette phrase de John Fitzgerald Kennedy à propos des jeunes : « Plutôt que de demander ce que la société doit faire pour les jeunes, demandons-nous ce que les jeunes peuvent faire pour la société. »

Le rôle des pouvoirs publics consiste alors à octroyer les moyens de cette participation à la vie culturelle de la société. Cette démarche est essentielle pour le développement de la démocratie culturelle dans notre Communauté et elle prend encore plus de valeur lorsque l'on pense aux exclus.

Cette politique devient alors un moyen de lutte contre l'exclusion sociale et une mise en œuvre progressive de la société interculturelle dans laquelle nous vivons.

Nos actions dans les différents secteurs de la Culture s'articuleront donc autour de cet axe prioritaire et seront

conçues comme des moyens de développer cette politique de créativité, que ce soit par la politique de la lecture, des arts de la scène, de la jeunesse, du soutien à la vie associative, du sport ou des infrastructures.

Il nous paraît important d'associer à cette politique les autres pouvoirs publics subsidiaires tels que les villes, les communes, les provinces et les régions, vu les moyens limités de la Communauté.

Cela contribuera également à répondre à notre souci — ainsi qu'à celui de M. Biefnot — de rapprocher les agents du développement culturel des citoyens par des politiques cohérentes au niveau local.

Il est, en effet, nécessaire d'éviter à tout prix la dispersion et les mauvaises concurrences. Il faut prioritairement faire ce que l'on peut faire ensemble.

En outre, nous avons le souci de créer les conditions d'une gestion responsable tant de la part du pouvoir public que de nos partenaires associatifs.

Plus précisément dans le secteur de la Jeunesse et de l'Education permanente, nous comptons renforcer les politiques locales d'animation et constituer en Communauté française un réseau d'information des jeunes rendant accessible à tous une information objective et de qualité. Nous associerons là aussi les villes, les provinces et les régions à la mise en œuvre de ce projet.

En ce qui concerne les centres culturels, nous comptons adopter rapidement les arrêtés d'application du décret du 28 juillet 1992 et installer la nouvelle commission consultative. Ce secteur disposera ainsi du cadre légal adéquat qu'il attend depuis de nombreuses années.

La lecture au sujet de laquelle Mme de T'Serclaes nous a interrogés est un enjeu culturel prioritaire. Nous attachons donc beaucoup d'importance à la politique à mener dans ce secteur. La récente communautarisation du Centre de la lecture publique de Liège démontre notre souci de garder la maîtrise totale de ce secteur.

En juin, sera inauguré le Musée de Mariemont. C'est une étape importante du développement de la fonction muséologique dans notre Communauté. La valorisation de notre patrimoine mobilier, son accessibilité pour le plus grand nombre sont des missions prioritaires des musées de la Communauté française.

Dans cette optique et dans le cadre de la transposition en droit interne de la directive européenne relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illégalement le territoire d'un Etat membre, le gouvernement de la Communauté française proposera au Conseil un projet de décret relatif à la protection des biens culturels mobiliers.

Par ailleurs, nous constatons que la politique de conventionnement des institutions théâtrales porte ses fruits. Elle est appréciée d'ailleurs par le secteur concerné. Aussi, nous entendons l'étendre aux secteurs musical, lyrique et chorégraphique.

Cette politique de conventionnement permet également de maintenir et de renforcer les échanges, la diffusion artistique et la politique de décentralisation.

Un avant-projet de décret concernant le théâtre de l'enfance et de la jeunesse est en élaboration. Il permettra d'abroger le décret de 1973 qui régit ce secteur depuis plus de vingt ans. Il permettra aussi un allègement des conditions de reconnaissance et fera droit à une revendication ancienne des partenaires concernés.

La vitalité et la qualité artistique des arts de la scène en Communauté française ont connu une reconnaissance éclatante au niveau international. Je suis d'accord avec

Mme de T'Serclaes, cette vitalité doit être soutenue; on envisagera donc une mission de réflexion sur les aides à la création. Celle-ci sera confiée aux instances consultatives concernées.

Enfin, en ce qui concerne le théâtre professionnel adulte, un projet de décret cadre, basé sur la philosophie du conventionnement, pourra bientôt être déposé et un projet d'arrêté du gouvernement relatif au théâtre-action sera étudié et déposé.

Cela traduit notre intérêt pour cette catégorie de théâtres centrés sur la sensibilisation et l'animation de publics populaires défavorisés.

Lors de la présidence belge de la Communauté européenne, nous entendons mettre l'accent :

— d'une part, dans le secteur de la jeunesse, sur une réflexion sur la participation des jeunes à la construction européenne et à une amélioration des outils permettant une mobilité accrue en Europe pour les jeunes défavorisés;

— d'autre part, dans le domaine de la culture, sur la poursuite de notre réflexion sur le statut de l'artiste et ses prolongements au niveau européen.

Nous exploiterons les conclusions de l'étude importante réalisée en Communauté française sur ce sujet. Le gouvernement de la Communauté prendra contact avec les ministres fédéraux principalement concernés par les revendications des artistes, en vue d'améliorer leur protection sociale.

Nous organiserons un colloque sur ce thème rassemblant des experts et des professionnels.

Enfin, en matière d'infrastructures culturelles, le gouvernement de la Communauté privilégiera la gestion et la rénovation des infrastructures existantes en tenant compte de ses limites budgétaires.

Un mot encore sur la lutte contre l'exclusion : priorité sera donnée aux zones les plus défavorisées et les plus dépourvues en équipements de proximité sportifs ou culturels.

En matière de sport, le gouvernement de la Communauté entend, avec les partenaires reconnus du monde sportif, jouer son rôle dans le développement du sport et de l'activité physique.

Il dynamisera également les moyens mis à la disposition des gens de manière à ce que les diverses disciplines sportives entrent davantage dans les mœurs et habitudes, spécialement là où elles sont un atout pour l'individu, notamment chez les moins valides et les plus âgés.

Le gouvernement de la Communauté reste particulièrement attaché au développement du sport pour tous. Il soutiendra à travers les médias le sport amateur qui est le fait du plus grand nombre; dans les limites des crédits budgétaires, il envisage le subventionnement d'animateurs sportifs dans les milieux les moins concernés par le sport.

Il veillera également à soutenir la préparation des élites sportives et mettra tout en œuvre pour définir un statut adapté du sportif de haut niveau.

Je voudrais maintenant répondre à diverses questions précises qui m'ont été posées par les intervenants.

M. Monfils m'a interrogé sur les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de la Communauté et a insisté sur la nécessité d'une gestion rigoureuse. Je me réfère à l'annonce faite ce matin par Mme la ministre-présidente d'une future communication relative au budget. Vous aurez, à ce moment, la vision la plus précise et la plus claire sur l'évolution prévue du financement de la Commu-

nauté française, ce qui mettra fin, je l'espère, à la bataille de chiffres et à la perplexité qu'elle entraîne.

M. Monfils. — Vous ne devez pas parler de « bataille de chiffres » mais des « chiffres précis avancés ». Posez donc la question à M. Lallemand ! Il était aussi présent en commission.

M. Tomas, ministre du Budget, de la Culture et des Sports. — C'est ce que j'appelle « une bataille de chiffres »...

M. Monfils a également insisté sur la nécessité de disposer d'une information correcte sur les transferts financiers qui accompagneront les transferts de compétence vers la Région wallonne et la Commission communautaire française, lors de la discussion des décrets que notre Conseil devra prendre. Je partage son avis. C'est bien ainsi que le gouvernement compte montrer son souci primordial d'une gestion responsable des finances de la Communauté.

En ce qui concerne le problème de la ligne de crédit relative aux infrastructures culturelles et sportives, je voudrais attirer l'attention de M. Monfils sur le cadre budgétaire particulièrement strict de l'opération.

La ligne de crédit en question s'imposait « gestionnellement » pour des raisons liées à la nécessité de maîtriser sans retard un plan pluriannuel de gros investissements d'intérêt majeur.

Par ailleurs, il convient de souligner que cette opération ne présente aucun caractère récurrent et que toutes les dispositions ont été prises pour que les dépenses à effectuer s'inscrivent dans les limites d'une évolution normale des crédits affectés à la politique des infrastructures concernées.

C'est ainsi que, dès 1993, les crédits d'engagement inscrits au budget sont en voie d'être rigoureusement adaptés à la nécessaire maîtrise de l'encours et des décaissements qui en proviennent.

J'ai déjà répondu à Mme de T'Serclaes en ce qui concerne la lecture publique.

M. Simons m'a interrogé sur la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie ainsi que sur le « désinvestissement » culturel à Bruxelles.

Je concrétiserai rapidement les projets mis en œuvre par mon prédécesseur concernant les infrastructures culturelles à Bruxelles.

Je rappellerai que les institutions culturelles bruxelloises bénéficieront également des indexations prévues au budget 1993.

Je ne voudrais pas que l'on vive la politique culturelle comme une concurrence entre la Wallonie et Bruxelles. La culture est le lien principal entre Bruxelles et la Wallonie, et doit le rester. Aussi, je compte accroître une politique qui favorise la mobilité de nos créateurs, de nos troupes théâtrales, de nos orchestres, des œuvres d'art, dans toute la Communauté, et principalement entre Bruxelles et la Wallonie.

Je favoriserai aussi, en éducation permanente et en jeunesse, la constitution de réseaux associatifs permettant la connaissance mutuelle et les échanges d'expériences. La politique de décentralisation ne peut être conçue que dans cet esprit.

En ce qui concerne plus particulièrement le dossier des Halles de Schaerbeek, le dossier d'adjudication est fin prêt, dans les limites budgétaires imparties, c'est-à-dire 200 millions. L'administration est chargée de me faire des propositions en vue du lancement de l'appel d'offres, qui devrait

avoir lieu avant les vacances d'été. Je veillerai particulièrement au bon aboutissement de ce dossier, dans les délais qu'impose notamment la programmation des spectacles de l'équipe des Halles.

D'autres dossiers bruxellois sont prêts à être lancés. Je ne compte cependant pas les lâcher un à un mais préfère prendre une décision sur un ensemble. Je souhaite, en effet, indiquer clairement ma volonté de mener une politique globale de la culture à Bruxelles en matière d'infrastructures et non une politique au coup par coup.

En ce qui concerne les ventes de bâtiments dont le produit est inscrit au budget 1992, je tiens tout d'abord à préciser à M. Simons que la société anonyme Richard Ellis n'est pas chargée de la vente des biens que le gouvernement a décidé d'aliéner. Cette société immobilière a été exclusivement chargée d'une estimation de la valeur vénale des biens mis en vente. Une convention établie entre le ministre des Finances, qui a la tutelle sur les comités d'acquisition d'immeubles, et la Communauté française est d'ailleurs prête pour la signature. Elle instaure une procédure accélérée pour la réalisation du patrimoine qui sera confiée aux comités d'acquisition.

Pour le détail de l'état d'avancement de chacun des dossiers, je renvoie l'honorable membre à la réponse qui a été réservée par mon prédécesseur à la question écrite numéro 139 du député Maingain.

En ce qui concerne les perspectives du contrôle budgétaire, et sans préjudice de ses résultats, les éléments suivants peuvent être avancés. En termes de recettes, le système de calcul des moyens attribués à la Communauté prévoit l'intervention, au début de l'année 1993, de deux éléments. Tout d'abord, la correction définitive des moyens attribués en 1992 : moins 21 millions par rapport aux prévisions établies lors de l'élaboration du budget 1993 et moins 89,7 millions pour la redevance radio-télévision. Deuxième élément : une correction provisoire des moyens attribués pour 1993, en l'espèce, moins 1 831,8 millions. Il faudra donc faire face à une diminution des recettes d'un montant de 1 942,5 millions.

Je dois préciser que cette problématique s'inscrit dans un contexte général et pluriannuel.

Général parce que les critères d'indexation retenus pour l'évolution des dépenses 1993 intégraient bien entendu les mêmes critères que ceux retenus pour les recettes. En outre, cette diminution s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la conjoncture qui a des effets sur les taux d'intérêts : diminution des intérêts débiteurs, d'où une révision à la hausse de l'autorisation d'emprunt selon la norme retenue par le Conseil supérieur des finances.

Pluriannuel parce que la constance des règles de calcul aboutira, en 1994, à une correction positive des moyens 1993. Il conviendra donc d'ajuster le budget des recettes, non pas en anticipant une plus-value 1994 relative à 1993, mais en modulant la répartition annuelle des recettes à provenir de la concession de droits réels sur le patrimoine immobilier de l'enseignement de la Communauté.

Les négociations avec les câblodistributeurs seront réactivées en collaboration avec mon collègue chargé de l'audiovisuel, ce qui permettra, monsieur Simons, de répondre à votre double souci d'assurer le financement de la Communauté et de garantir la cohérence de la politique en cette matière.

M. Biefnot m'a interrogé sur la situation des commissions consultatives dans les secteurs culturels. Je compte faire en sorte que tous les conseils et commissions consultatifs soient rapidement opérationnels. J'envisage également la prompt installation de ceux qui sont arrivés à échéance. Je pense notamment à la commission consultative des

foyers culturels et à la commission consultative des centres de jeunes. J'ai signé hier l'arrêté concernant cette dernière commission.

J'attends les propositions de l'actuel conseil au sujet du Conseil supérieur de l'éducation populaire.

MM. Biefnot et Simons ont posé des questions relatives à la liquidation des subventions. Il est exact qu'il a été reproché à la Communauté française de verser les subventions aux associations avec beaucoup de retard, les mettant ainsi dans l'obligation de recourir à des lignes de crédits.

Pour 1993, en tout cas dans le secteur de la jeunesse, un effort particulier a été fait par l'administration. Plusieurs organisations ont d'ailleurs félicité mon prédécesseur pour ce changement. Cet effort doit également être réalisé dans les autres secteurs de la culture lorsque c'est techniquement possible. C'est le cas, notamment, dans le secteur du théâtre et des bibliothèques. Un effort important a donc été réalisé à ce niveau depuis le début de l'année 1993. Je compte le poursuivre et répondre ainsi aux attentes des associations et des institutions confrontées à de gros problèmes de trésorerie.

Enfin, M. Biefnot m'a interrogé quant à la lenteur des décisions relatives à l'infrastructure. Cette lenteur est bien réelle, et j'espère que le mécanisme prévu par l'article 19 du décret du 21 décembre 1992 et la conclusion de la ligne de crédits qu'il prévoit permettront d'accélérer les procédures.

Enfin, M. de Donnée nous a parlé du budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Bien que ses propos soient extrêmement intéressants, je signale toutefois qu'ils trouvent leur place dans une autre assemblée.

M. Monfils. — Pas tout à fait, monsieur le ministre. Il a parlé d'une ventilation en cas de vente des immeubles de l'enseignement.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — M. de Donnée n'a pas dit un mot du budget de la Communauté française!

M. Marchal. — Il s'est trompé d'assemblée.

M. Borremans. — M. le ministre a raison.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — MM. Maingain et Hasquin m'ont interrogé également sur le financement à long terme, problème que j'ai évoqué dans ma réponse à M. Monfils.

En conclusion, je voudrais assurer le Conseil de ma totale volonté de consacrer toute mon énergie et mes capacités à œuvrer au développement de la Communauté française, plus particulièrement dans les domaines de la culture et du sport, tout en assumant une gestion responsable et une maîtrise totale du budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Madame la Présidente, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de me réjouir de la qualité des débats et de certaines contributions extrêmement constructives.

Ainsi que la ministre-présidente l'a indiqué, nous ne nous présentons pas devant vous pour discuter d'un nouvel

accord politique, la déclaration de l'Exécutif du 21 janvier 1992 constituant pour nous le cadre de notre action. Cela vaut pour tous les départements dont j'ai la charge. Nous avons la volonté d'assumer un nouvel élan.

Je ne répondrai pas en détail à toutes les questions, le vote devant intervenir vers 20 heures 30. Cependant, les importants sujets évoqués mériteraient une discussion approfondie et des réponses précises que je ne manquerai pas de fournir lorsque nous en débattrons de manière ponctuelle.

M. Liesenborghs en particulier a tenu à parler d'un certain nombre de projets en mettant l'accent sur l'importance des projets à taille humaine. Je voudrais le rassurer. Notre intention est bien de promouvoir les petits projets. Ne sommes-nous pas à l'ère des petits leviers? C'est l'effet du papillon dans l'air! (*Sourires.*)

Dès lors, quand nous œuvrerons notamment dans l'enseignement fondamental en unissant les efforts financiers, les 400 millions, les ZEP, les ZAP, soyez assuré que nous serons très attentifs à ce que vous avez appelé « les petits projets ».

Vous avez relevé un manque de coordination entre l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, les écoles normales et les universités. Je dois à la vérité de dire — et vous le savez — que nous travaillons à coordonner les programmes destinés aux élèves âgés de deux ans et demi à dix-huit ans.

Nous espérons pouvoir poursuivre cette collaboration avec mon collègue Michel Lebrun pour les premières années de l'université. Cette volonté de cohérence existe donc.

J'ai entendu une question très importante relative à la régionalisation de l'enseignement. J'ai cru comprendre à travers la presse qu'il était question d'une manifestation. Aujourd'hui, nous attendons toujours une décision précise de la CGSP-enseignement. Dès que nous serons en possession d'une proposition détaillée, d'un texte, nous ne manquerons pas de prendre position et de vous la communiquer. Mais dans l'état actuel des choses, je ne connais du sujet que ce que j'en ai entendu et lu.

Vous avez souligné aussi l'importance de la formation non scientifique. Personne ne la conteste, même s'il est vrai que, dans notre société de plus en plus technologique, la dimension scientifique n'est pas à négliger. Il serait en tout cas dangereux de former nos jeunes sans leur donner un minimum de bagage scientifique. Il s'agit là du débat que vous connaissez mieux que quiconque entre les tenants d'une culture plutôt littéraire et les tenants d'une culture plutôt scientifique. Il me semble que les uns pourraient se rapprocher des autres. Mais une bonne base scientifique sera dans tous les cas indispensable pour comprendre le monde dans lequel les jeunes vont évoluer.

M. Hazette a parlé de l'emprunt régional, des mesures d'urgence, de transferts. Je puis garantir à l'honorable membre et à tous nos collègues que les transferts de matières et de moyens financiers de la Communauté française vers la Région wallonne et la COCOF s'opéreront le moment venu dans les meilleures conditions. Nous en débattrons à cette occasion.

M. Cheron. — C'est une réponse riche.

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Mais M. Hazette nous a demandé aussi de dépasser les slogans. Je vais essayer de le faire sur quelques sujets précis que vous avez bien voulu soulever, et tout d'abord sur la RTBF. Comme vous le savez, j'ai rencontré une vingtaine de res-

ponsables qui jouent des rôles importants au sein de la RTBF. J'ai cru percevoir que les principaux souhaits des gens de la maison peuvent être classés en trois catégories.

Premièrement, d'une manière générale, on attend du Conseil de la Communauté française un projet mobilisateur clair pour la RTBF, compatible avec ses missions de service public.

Deuxièmement, il me semble que l'on souhaitait une clarification des modalités de gestion qui fasse notamment que chaque responsable de la hiérarchie fonctionnelle soit vraiment responsabilisé.

Troisièmement, j'ai cru percevoir que l'on souhaitait une vision financière claire également, et ce au moins à moyen terme.

On m'a interrogé sur l'avant-projet de statut de la RTBF, soumis actuellement à consultation. Si des améliorations pertinentes étaient proposées, il va de soi qu'elles pourraient être acceptées.

En ce qui concerne la scission de l'émission « Ce soir », n'attendez pas du ministre de tutelle qu'il s'immisce dans les attributions d'autres niveaux de pouvoir. Que chacun assume pleinement ses responsabilités; j'assumerai les miennes et le gouvernement de la Communauté française assumera les siennes. Cette décision semble avoir été prise depuis longtemps. Les délais de recours sont largement écoulés. Si j'étais saisi de la question par les organes qui en ont la compétence, soyez assurés qu'avec mes collègues du gouvernement, je ne manquerai pas d'y répondre. Autre question importante: le rassemblement du département de l'éducation et de celui de l'audiovisuel. Je rejoins ce que disait mon collègue Eric Tomas: on peut parler du monde en termes de problèmes, mais on peut aussi en parler en termes d'événements heureux. J'ai la faiblesse de penser...

M. Hazette. — Cela, sûrement! (*Sourires.*)

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Vous vous attendiez à une autre réponse, monsieur Hazette? Je disais donc que j'avais la faiblesse de penser que le rassemblement du département de l'éducation et du département de l'audiovisuel sous la même autorité ministérielle, répond à une réalité contemporaine que nous nous devons d'appréhender.

En effet, depuis plusieurs années, les jeunes regardent plus longtemps la télévision qu'ils ne vont à l'école. Notre jeunesse est celle de l'image, mais n'est-elle pas sous l'influence de l'image?

Trop souvent, ne subit-elle pas la force des images? Aujourd'hui, ce sont essentiellement les professionnels, les producteurs, qui comprennent et qui utilisent les images. Les jeunes, eux, sont presque exclusivement des consommateurs passifs.

M. Hazette. — Monsieur le ministre, parlant du magazine « Ce soir », vous avez déclaré que vous vous refuseriez à toute immixtion dans les affaires de la RTBF.

Les propos que vous tenez maintenant et ceux que vous avez tenus tout à l'heure sont contradictoires!

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures. — Je ne peux pas vous empêcher de voir des contradictions.

Comme je ne peux empêcher les uns et les autres de s'exprimer sur tous les sujets possibles, et notamment mes amis politiques au sujet de la RTBF.

Comme je vous le disais, le gouvernement de la Communauté française entend créer des synergies entre le

monde de l'éducation et le monde de l'audiovisuel. Aux mesures que j'ai déjà annoncées relatives à l'introduction de la connaissance de l'audiovisuel dans les socles de compétence à 8, 12 et 14 ans, c'est-à-dire à la fin de la 2^e et 6^e années primaires et à la fin du premier cycle secondaire, nous entendons en ajouter d'autres.

Aussi, j'ai déjà pris une initiative: j'ai chargé M. Wangermée, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'élaborer un projet de programme de formation continue en audiovisuel, destiné aux enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire... J'ai choisi M. Wangermée pour ses grandes qualités professionnelles et humaines qui sont d'ailleurs connues de tous. Je l'ai choisi aussi parce que l'une des étapes déterminantes de l'éveil critique des jeunes à l'image, c'est la compétence de leur enseignant. Le savoir, le savoir-faire se trouvent chez les professionnels de l'audiovisuel et une dynamique entre ces professionnels et ceux de l'éducation doit s'établir au plus vite. Parmi les personnes qui assisteront M. Wangermée, nous pourrions notamment compter sur les représentants des pouvoirs organisateurs, les inspecteurs généraux de l'enseignement, l'administrateur général de la culture et de la communication.

Enfin, toujours dans le souci de rapprocher le monde de l'éducation du monde de l'audiovisuel, je signerai très prochainement, avec la RTBF, avec RTL-TVi et Canal +, une charte par laquelle ces télévisions s'engagent à respecter une forme d'éthique par rapport à une présence exagérée d'actes violents dans leurs programmes. Cette charte est l'aboutissement de travaux entrepris par mes prédécesseurs et le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle s'inscrit dans le programme de lutte contre la violence dans et aux abords des écoles que mène le département de l'éducation.

Madame la Présidente, chers collègues, je terminerai en répondant à une question de notre collègue Yvon Biefnot, question d'actualité concernant TF1. La volonté réaffirmée de TF1 d'exploiter commercialement l'espace audiovisuel de la Communauté française est, en effet, plus que jamais d'actualité. Vous avez raison, monsieur Biefnot. De quoi s'agit-il?

TF1 entend commercialiser, de manière déloyale, des espaces publicitaires spécifiques qui seraient vus par les Belges — les francophones, en particulier. Si cette chaîne française devait y parvenir, cela signifierait *ipso facto* une diminution substantielle des revenus de la publicité pour les chaînes belges francophones. Cela aurait pour conséquence inéluctable de freiner, voire d'anéantir nos capacités de production audiovisuelle propre.

J'ai mentionné l'attitude déloyale de TF1. En effet, grâce à l'ampleur de son marché français, TF1 amortit largement ses frais de production et de diffusion. Ses bénéfices plantureux en attestent. Si TF1 devait commercialiser un espace publicitaire spécifique à la Belgique, elle pourrait le faire à des prix sans concurrence.

Ce serait une véritable agression commerciale à laquelle devraient faire face nos télévisions de la Communauté française. Il s'agirait là d'une concurrence déloyale inacceptable. Organiser une chaîne dans un pays voisin au départ de son pays d'origine uniquement pour exploiter le marché publicitaire de ce pays voisin, c'est, pour nous, une délocalisation, qui est d'ailleurs contraire au Traité de Rome.

Mais au-delà du débat commercial, ce dossier recèle des aspects qui touchent le fondement même de la nature de notre espace télévisuel. Celui-ci deviendra-t-il un espace composé uniquement de téléspectateurs passifs ou continuera-t-il à compter aussi des créateurs et des producteurs? C'est là une question fondamentale qui dépasse les simples questions commerciales ou juridiques. C'est notre identité

culturelle qui est en jeu. Aussi, comme l'a indiqué Eric Tomas, à l'occasion de la présidence belge à la Commission européenne, nous entendons conférer une dimension politique à ce dossier. L'heure nous paraît arrivée d'évaluer la portée de la directive européenne relative aux télévisions sans frontières. Je crois savoir d'ailleurs que plusieurs gouvernements partagent ce souhait. Cette évaluation devrait permettre à la Commission européenne de revoir la directive en intégrant explicitement la notion d'identité culturelle. Mon cabinet a déjà pris contact avec M. le commissaire Pinheiro à cet effet. Voilà, madame la Présidente, chers collègues, ce que je tenais à vous dire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lebrun, ministre.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, chers collègues, ma déclaration d'aujourd'hui se situe dans la continuité de la politique que j'ai menée au sein de l'Exécutif depuis maintenant seize mois. Je me réjouis de ce que notre gouvernement actuel place son action, ainsi que l'a rappelé Mme la ministre-présidente, dans le cadre de notre déclaration de politique communautaire du 21 janvier dernier.

Permettez-moi de parcourir rapidement les questions qui m'ont été posées et de retracer à cette occasion les lignes qui sous-tendent l'action que je souhaite poursuivre.

Je répondrai d'abord à MM. Hasquin et Hazette qui m'ont interrogé sur l'investissement que la Communauté compte consentir en faveur de l'enseignement supérieur et universitaire. Notre collègue Eric Tomas l'a rappelé: nous connaissons tous les limites de nos moyens budgétaires et la responsabilité qui doit être la nôtre au moment où le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements wallon et francophone de Bruxelles s'apprêtent à concourir à notre financement.

J'ai dit: investissement délicat, mais investissement incontournable, et je remercie M. Hazette d'avoir insisté sur ce point. Nous avons un nécessaire devoir de réinvestissement dans l'enseignement supérieur. Les chiffres internationaux sont clairs à cet égard: 14,9 p.c. des dépenses d'enseignement vont au supérieur, contre 21,9 p.c. pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

La tendance s'est légèrement améliorée. Nous sommes aujourd'hui à 16,7 p.c. Je pense donc que l'Exécutif a fait œuvre utile en la matière. Je voudrais remercier mes collègues d'avoir compris que l'enseignement supérieur, quel qu'en soit le titulaire, est l'enseignement du millénaire prochain, l'enseignement que nous devons absolument réinvestir en termes politiques.

La tendance actuelle, au niveau du nombre d'étudiants, est très claire. Je vous citerai quelques chiffres. Nous sommes passés d'une population estudiantine globale de 90 000 à 100 000 unités entre 1985 et 1990. En 1993, nous comptons près de 120 000 étudiants, soit une croissance de 20 000 étudiants en trois ans, soit près de 20 p.c. en plus.

M. Hazette. — Ils ne sont pas pris en compte dans la loi de financement.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Je ne parle pas seulement des universitaires. Je parle de l'ensemble de l'enseignement supérieur. La tendance que je vous ai donnée, monsieur Hazette, de 16,7 p.c. répond aussi à un élément d'augmentation très sensible, comme celui-là.

M. Hazette. — Cet accroissement n'a jamais été pris en compte lorsque la loi de financement a été rédigée et votée. C'est donc un facteur extrêmement important de distorsion entre la loi et la réalité qui apparaît dans ce phénomène.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — ... puisque nous avons cliqué le pourcentage d'étudiants dans la loi de financement. Vous avez raison.

Le défi qui s'ouvre donc à nous aujourd'hui est le suivant: si nous devons souhaiter qu'un nombre de plus en plus important d'étudiants s'oriente dans l'enseignement supérieur, nous pouvons difficilement prévoir que le financement de cet enseignement suive, de manière rectiligne, l'augmentation du nombre d'étudiants, créant des situations irréversibles dont on ne pourrait plus sortir au moment où le nombre d'étudiants, par phénomène de dénatalité par exemple, arriverait à décroître.

Je mène donc une réflexion afin de ne pas nous retrouver dans un système tel que celui où se trouve aujourd'hui prisonnier l'enseignement secondaire, où, en 1970, l'on a élaboré des programmes avec la conviction que l'on parviendrait à les financer sur la base des années dorées de 1960. Je suis à présent convaincu que le travail vers plus d'autonomie des établissements, vers une gestion d'une croissance modérée, permettrait aux établissements de l'enseignement d'affecter des moyens supplémentaires à des politiques ciblées, dans une ligne de politique générale.

Le système n'est pas simple mais il me semble que la logique de l'autonomie des établissements et de la libre disposition d'une croissance de moyens budgétaires limités devrait permettre de répondre au défi.

Au niveau de l'enseignement universitaire, M. Hasquin m'a interpellé à la fois sur la loi de financement — que nous sommes en train de modifier — et sur l'accroissement des moyens budgétaires.

N'oublions pas que pour la première fois, en 1993, le gouvernement doit assumer la charge de l'emprunt universitaire. Cette charge est de plus de 700 millions de francs. De plus, nous avons, au niveau des universités, adopté une logique d'indexation des moyens de fonctionnement et du personnel. Certes, nous avons appliqué le moratoire. Mais je voudrais dire que son application n'a pas provoqué de diminution du personnel académique. Il a simplement provoqué des réorientations de choix à partir du moment où l'université estimait qu'elles étaient nécessaires.

Je travaille actuellement à une révision de la loi portant organisation des universités de la Communauté en vue d'assurer l'autonomie la plus large de ces dernières et de refondre la loi sur la collation des grades académiques qui couvre d'importants aspects du système universitaire, comme les conditions d'accès à l'université, les programmes et les filières de formation. J'ai la conviction que ces travaux devraient permettre à l'université de se moderniser. Elle est demandeuse mais, pour cela, il faudra que les propositions émanant des recteurs soient des propositions responsables qui envisagent des filières nouvelles mais qui permettent aussi d'élaguer des filières obsolètes.

Toujours en ce qui concerne les universités, M. Hasquin m'a interpellé également à propos des étudiants des pays en voie de développement. Comme lui, j'ai appris que lors du conclave du gouvernement fédéral, une proposition avait été émise de supprimer les 250 millions qui financent, via l'AGCD, les étudiants des pays en voie de développement. En fait, il y a deux enveloppes, l'une francophone et l'autre flamande et, dans chacune de ces deux enveloppes, il faut distinguer deux types d'interventions de

l'AGCD : d'une part, le financement de projets et, d'autre part, le financement direct d'étudiants. Je compte intervenir sans délai pour rappeler à mon collègue Derycke l'importance que notre Communauté attache à ce financement des étudiants des pays en voie de développement et pour lui montrer combien les filières choisies par ces étudiants sont extrêmement pointues et profitent véritablement aux pays qui souhaitent se développer par le biais d'études entreprises dans nos universités.

M. Hazette. — Monsieur le ministre, un autre aspect doit être souligné. Il s'agit du déséquilibre entre les deux enveloppes. La Communauté française paie beaucoup plus cher que la Communauté flamande !

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — En effet. M. Hasquin a cité la proportion de 90 p.c. tandis que mes informations font état de 85 p.c. Comme M. Hasquin, j'ai reçu l'information officielle, car rien encore n'a été officiellement signifié. Dans l'entre-temps, j'agirai pour interpellier mon collègue Derycke à ce sujet.

M. Hazette. — Dans ce dossier, manifestement, l'intérêt de la Communauté française est lésé.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — En effet.

Concernant l'enseignement supérieur et, notamment, l'enseignement supérieur pédagogique, M. Liesenborghs m'a interpellé en me disant que nous travaillons sur les structures. Je crois, en effet, qu'il est important de travailler sur les structures et le fait d'être passé, dans l'ensemble de l'enseignement supérieur de type court, d'une durée de deux à trois ans, montre que l'investissement a été important : quatre mille étudiants en plus et donc, une augmentation budgétaire très sensible.

Cependant, le travail s'effectue aussi sur les contenus des formations. Sur ce point, je suis particulièrement attentif à intégrer dans les programmes des aspects d'interprétation de notre vie en société. L'appel lancé ici par mon collègue Di Rupo en faveur d'une plus grande initiation aux médias dans le cadre de la formation des enseignants est absolument indispensable. Aujourd'hui, nos enseignants se trouvent bien souvent démunis, manquant d'outils pour aborder les enfants dans les établissements scolaires, alors que la télévision et l'audiovisuel en général sont extrêmement présents dans la formation. Cette initiation aux médias, à la lecture moderne de la société, est présente dans la réforme des contenus telle que je l'envisage. Les attentes du monde du supérieur pédagogique et des enseignants en général s'articulent autour de trois principes : le développement d'une formation pour sortir de la carrière plane, la formation continuée pour les formateurs de formateurs et la révision des objectifs et du contenu de la formation.

Ces projets sont soumis à large consultation. Si j'ai choisi l'enseignement supérieur pédagogique comme étalon en la matière, j'ai également lancé le débat dans l'ensemble des autres secteurs de l'enseignement supérieur de type court. J'ai saisi l'ensemble des conseils qui m'ont remis leur avis. Les réactions sont largement positives sur les principes que je souhaite mettre en œuvre et que j'ai soumis au débat public.

Je tiens également à dire à M. Liesenborghs que je ne souhaite pas isoler les écoles normales des autres secteurs. Si j'ai la conviction que les instituts supérieurs pédagogiques doivent être de taille relativement importante pour mieux gérer un programme de professeurs, pour avoir

accès à la recherche et jouir de plus d'autonomie on pourrait parfaitement profiler l'ensemble de l'enseignement supérieur, d'une part, sur le pôle des sciences humaines, et, d'autre part, sur le pôle plus matériel des techniques. Je suis persuadé qu'isoler le supérieur pédagogique de l'ensemble de l'enseignement supérieur n'est pas une bonne formule. Nous pourrions très bien imaginer des pôles « sciences humaines » et des pôles « polytechniciens ». Je pense, par exemple, au rassemblement dans un secteur du paramédical, du pédagogique, du social ou encore de l'artistique, et dans un autre secteur de l'agricole, de l'économique et du technique. Voilà une manière de répondre à votre préoccupation de ne pas isoler le pédagogique de l'ensemble des secteurs !

J'en viens à l'enseignement artistique, matière chère à M. Vandenhoute. Ici, je souhaite faire une distinction entre le problème du minerval et celui de la réforme pédagogique de l'enseignement artistique.

En ce qui concerne le minerval, soyons bien clairs. La décision a été arrêtée en Exécutif et est passée devant ce Conseil. Les arrêtés du minerval sont pris et seront publiés incessamment. J'ai voulu indiquer que j'attachais un prix à l'enseignement donné dans nos académies. Il faut ressentir le minerval demandé dans les académies comme indissociable de la valeur de cet enseignement.

Pour un homme politique aujourd'hui, qui a également à l'esprit le budget d'une Communauté française dont vous connaissez l'état des finances, il serait irresponsable d'organiser, à côté de l'enseignement obligatoire, un enseignement facultatif entièrement gratuit. Nous n'en avons plus les moyens, sachant que l'enseignement obligatoire lui-même réduit l'ensemble des marges de manœuvre dont nous pouvons disposer pour d'autres politiques. Je pense au secteur culturel, au secteur social.

Il faut interpellier, comme mon prédécesseur l'avait fait pour la promotion sociale, les personnes qui souhaitent une formation complémentaire et les responsabiliser sur le plan financier. Nous avons pu — et j'en remercie mes collègues de l'Exécutif — adopter une logique protégeant les plus faibles. Dois-je vous rappeler que les élèves de moins de 12 ans sont exonérés du minerval, tout comme les minimeux et leurs enfants, ainsi que les chômeurs indemnisés ? Les élèves des humanités artistiques le sont également.

Dois-je également vous rappeler que, si l'ensemble des directeurs sont opposés à l'application de ce minerval, 60 p.c. de ce dernier seront redistribués sur la base de projets qui seront retenus par une commission ?

Je ne voudrais pas que ce problème de minerval cache l'ensemble de la réforme que nous avons mise sur pied. Depuis longtemps, j'étais en concertation avec l'ensemble du secteur de l'enseignement artistique. Les discussions ont été difficiles en raison des problèmes du minerval et de statut pour les enseignants. Ne nous cachons pas la réalité ; les difficultés existent et il convient de les aborder. Je puis néanmoins vous confirmer que tous mes efforts ont porté sur une réflexion pédagogique dans cet enseignement artistique.

Je dispose d'une lettre provenant de l'association de l'enseignement musical subventionné, datée du 5 mai, qui me stipule que les chefs des établissements de l'enseignement musical subventionné à horaire réduit, réunis en assemblée extraordinaire ce 5 mai à Namur, ont analysé le rapport des réunions de bureaux de concertation que j'ai institués. Ce rapport propose trois modes d'organisation de l'enseignement musical en académie pour l'année scolaire 1993-1994, au choix de chaque établissement. Il s'agit bien d'un projet d'école.

Je veux que les écoles et les académies puissent se mobiliser autour d'un projet qu'elles doivent mettre sur pied en

équipes pédagogiques, en accord avec le pouvoir organisateur et qu'elles soumettront à l'approbation du service d'inspection. La présentation d'un projet pédagogique hors normes sera aussi possible. Je reprends une phrase importante: «Après analyse du document et échange de vues sur les nouvelles orientations pédagogiques et structurales y développées, les chefs d'établissement marquent, dans l'ensemble, leur adhésion aux propositions faites.»

Il ne s'agit donc pas du problème du minerval mais bien de la réforme pédagogique à l'intérieur de cet enseignement à laquelle je me suis attaché et pour laquelle je devais disposer de moyens supplémentaires. Je ne me suis pas senti en droit d'intervenir au niveau du budget de la Communauté française pour disposer de ces moyens. Ainsi que mon collègue l'avait fait précédemment, j'ai voulu responsabiliser le secteur, l'interpeller. Nous espérons disposer de ces moyens supplémentaires via le minerval. Ils nous permettront également de financer des projets hors normes — c'est-à-dire qui devront être définis par l'école et choisis par une commission pour être proposés au ministre.

M. Vandenhoute. — Comme je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre, cet enseignement, auquel vous venez de faire allusion, représente le seul et unique bastion d'un véritable enseignement culturel dans notre pays. Dès lors, ne le comparons pas à nos autres types d'enseignement. Même les académies qui ont accepté de jouer le rôle d'académies-pilotes pour l'expérimentation de vos filières, dont je ne conteste pas certains aspects positifs, vous ont expliqué que ce minerval cassera un symbole et provoquera une diminution de fréquentation de cet enseignement.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Il convient d'être responsable en politique, monsieur Vandenhoute. A partir du moment où l'on se trouve dans une situation financière telle que la nôtre, on doit faire face. Vous ne pouvez prôner, à la fois, la gratuité et la réalisation d'économies. Une certaine logique s'impose en la matière.

Je tente d'établir un juste équilibre entre le réinvestissement dans certains secteurs prioritaires et certains autres dans lesquels la responsabilisation de l'utilisateur est impliquée. Toutefois, monsieur Vandenhoute, lorsque vous voyez...

M. Simons. — Excusez-moi, monsieur le ministre, vous êtes dans une autre logique!

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Je suis dans une logique d'équilibre.

M. Simons. — Vous démantelez l'enseignement artistique public pour parvenir à faire des réductions à long terme. Voilà la politique que vous menez! M. Vandenhoute l'a clairement souligné. Ce ne sont pas les 60 millions de plus dans votre budget qui parviendront à rééquilibrer quoi que ce soit!

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Ce que vous dites est absolument faux! L'enseignement artistique à horaire réduit est un enseignement essentiellement public et si des projets hors normes de partenariat sont établis, ils devront l'être au sein des académies avec des partenaires extérieurs qui parviendront à les redéfinir. Il ne s'agit donc pas pour moi de remettre en cause quoi que ce soit de l'enseignement public, pas plus

que mon collègue M. Ylieff n'a remis en cause le caractère public de la promotion sociale.

Il est clair que dans ces secteurs, il faut, de manière modérée, responsabiliser les acteurs. Le moins bon service que l'on peut rendre à l'enseignement artistique est de dire qu'il ne s'adresse qu'aux citoyens les plus fragilisés de notre société. Dire qu'il y en a, oui; dire qu'il n'y a que ceux-là qui le fréquentent, c'est lui rendre un très mauvais service. (*Interruption de M. Simons.*)

Mme la Présidente. — Si vous le permettez, monsieur Simons, nous abandonnons ce sujet. Il ne fait pas l'objet de la communication gouvernementale actuelle et nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises. Poursuivez, monsieur le ministre!

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — J'en arrive, madame la Présidente, au problème de l'aide à la jeunesse sur lequel M. Winkel m'a interpellé.

Il est vrai, monsieur Winkel, que la communication de notre gouvernement fait mention d'une phrase qui porte à croire que nous sommes dans une logique de type sécurité. Je dois vous avouer que cet élément n'est pas absent de mes préoccupations. Mais, pour en avoir débattu longuement ici, je me suis mis en tâche d'exécuter la logique du décret de 1991, qui était de passer de la protection de la jeunesse à l'aide à la jeunesse.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris une série de dispositions. Vous n'ignorez pas que le principal réinvestissement — par ailleurs important — a consisté à doter les conseils d'arrondissement de personnel supplémentaire. Mais vous n'ignorez pas non plus que ces conseils d'arrondissement sont en première ligne pour ce qui concerne la prévention. Ils ont donc été renforcés.

Certes, l'hébergement est un élément très important mais je n'opère pas de distinction entre la prévention organisée par exemple par les AMO et celle développée dans le secteur de l'hébergement. Tous les secteurs présentent une dimension de prévention qui est bien stipulée dans le décret et l'hébergement constitue le secteur qui absorbe une partie très importante de nos crédits. Lorsqu'on connaît la situation de nombreux enfants — j'ai visité de très nombreuses installations —, je puis vous affirmer que tant les éducateurs que les responsables affichent une réelle volonté de travailler dans l'esprit du décret, c'est-à-dire de la prévention.

Eu égard à ce secteur, nous avons pu retenir les paramètres de réinvestissement tant en termes de personnel que de fonctionnement. Dans l'ensemble du secteur, par ailleurs important puisqu'il représente 5 milliards du budget, j'ai voulu organiser une radioscopie de l'ensemble des services et institutions qui collaborent à l'aide à la jeunesse. Actuellement, je procède à l'évaluation des différents services et de leurs besoins. Je voudrais en arriver à une programmation plus équilibrée du secteur, via une reconversion des moyens budgétaires disponibles.

En termes d'IPPJ, j'effectue une radioscopie qui me paraît très importante lorsque l'on connaît les difficultés rencontrées par ce secteur.

Comme vous le savez pour en avoir débattu en commission, nous avons aussi la responsabilité d'organiser pour les jeunes des structures d'accueil qui s'apparentent à des endroits où l'isolement est une période pendant laquelle le jeune a l'occasion de marquer une cassure par rapport à ce qui s'est passé précédemment.

Votre prédécesseur, monsieur Féaux, a lancé la logique de réinvestissement dans le milieu fermé. J'ai ouvert Fraipont. J'ai pu, à ce niveau, suivre une logique où l'investissement dans les personnes était prépondérante.

Hier, j'ai reçu la lettre suivante: « Monsieur le ministre, je suis outré de voir que les dix places du milieu fermé à Fraipont sont encadrées par vingt-cinq personnes. » J'ai répondu qu'encadrer des jeunes qui ont besoin d'être accompagnés vingt-quatre heures sur vingt-quatre nécessitait du personnel.

Je ne conçois pas le milieu fermé comme une prison pour adolescents. Simplement, le milieu fermé est un monde où l'hébergement doit être relativement réduit mais qui est, à un moment donné, indispensable si l'on veut faire face aux reproches continuels qui nous sont adressés non seulement par l'Etat fédéral mais également par la Communauté flamande. Le fameux article 53 ne peut pas être supprimé à partir du moment où nous ne répondons pas à la préoccupation de sécurité pour les jeunes. En ce sens, j'ai initié une réflexion avec mon collègue fédéral de la Justice pour estimer le nombre de places nécessaires et voir dans quelle mesure nous pouvons répondre par un programme d'investissement à ces préoccupations.

Donc, nous allons de l'action du milieu ouvert jusqu'à celle du milieu fermé. J'ai pour logique de permettre aux jeunes de sortir d'une situation dans laquelle ils sont arrivés par accident, et leur réintégration dans un système éducatif adéquat.

Enfin, j'en viens à une question qui m'a été posée par M. Monfils et par Mme de T'Serclaes, et qui est relative aux relations internationales.

Les négociations en cours aujourd'hui visent à recentrer la Communauté française autour de ses compétences essentielles. J'entends que ce ne soit pas seulement dans une perspective interne.

J'ai la conviction que notre Communauté doit garder sa pleine capacité dans toutes les matières qui resteront de sa compétence, avec les moyens budgétaires, administratifs et de représentation correspondants. Nous avons eu un large débat ici, au sein de notre Conseil, et je sais que c'est la logique de la plupart des groupes qui se sont exprimés. Je me souviens de la position prise par Mme Spaak, par M. Monfils et par le groupe Ecolo. Ils ont été très clairs à ce sujet.

J'ai la conviction que nous ferions une erreur en ne considérant pas que la francophonie est un espace important dans lequel nous jouons un rôle moteur de loin supérieur à notre représentation physique dans cette entité. Nous devons veiller à renforcer l'efficacité et la crédibilité de notre action internationale. J'ai voulu, pour ce faire, recentrer nos moyens, en termes d'institutions — je pense à l'intégration de l'APEFE au niveau du CJRI — mais également en termes de priorités.

Première priorité: la francophonie. Tout à l'heure, Mme la ministre-présidente a fait allusion au rôle que nous devons jouer lors du sommet de l'île Maurice, au mois d'octobre prochain.

Deuxième priorité: la Communauté européenne et le rôle actif que la Communauté française doit jouer pour contribuer au bon déroulement de la présidence belge. Là aussi, vous le savez, des moyens sont prévus. Il est bien clair qu'en matière de culture et d'audiovisuel, dans le domaine social mais également, bien sûr, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, notre rôle devra être important.

Troisième priorité: les pays d'Europe centrale et orientale. A cet égard, l'ouverture d'une délégation à Prague est significative. Cette délégation a été possible parce que nous

en avons fermé une autre à Rio. Il est clair que, par le recentrage de nos objectifs, nous pouvons consacrer davantage de moyens aux pays auxquels nous avons accordé une priorité.

Dernier axe et non des moindres: orientation vers les pays du Sud. Nous avons la responsabilité de les accompagner sur la voie de la démocratie et des droits de l'homme. Ce sont des axes fondamentaux que j'ai voulu développer et auxquels je tiens particulièrement.

Cette logique sur le plan international n'a de sens qu'à partir du moment où elle s'intègre dans le cadre d'une loyauté fédérale et pour autant que la concertation entre les différents départements s'occupant des relations internationales soit possible et efficace.

Je ne voudrais pas qu'on oppose une politique de commerce extérieur légitimement soucieuse de retombées immédiates à une politique de relations internationales — dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'art, de la recherche, etc. — qui vise des objectifs plus larges mais tout aussi légitimes.

J'en ai ainsi terminé avec mes réponses aux questions posées par les différents intervenants. En conclusion, je voudrais citer une phrase de Voltaire. Si nous disons « Un jour, tout sera bien », c'est cela qui est notre espérance, mais vous dire que tout est bien aujourd'hui, c'est une illusion. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx, ministre-présidente.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. — Madame la Présidente, comme vous l'aurez remarqué, j'ai été extrêmement attentive à l'ensemble des propos tenus à cette tribune. J'ai parfaitement enregistré les critiques, les attentes, les espoirs, les mises au point et cette volonté unanimement évoquée — que je partage — de conserver une solidarité « interpersonnelle » étroite entre francophones dans les choix de gestion d'aujourd'hui et les perspectives institutionnelles qui se dessinent.

Nous aurons bien entendu l'occasion de discuter longuement de tous ces points dans les semaines à venir. Mais je voudrais déjà tracer des pistes, comme l'ont fait mes collègues concernant les matières dont ils ont la charge, et proposer des réponses sur quelques points ayant suscité maintes interrogations.

J'interviendrai sur trois thèmes: mes compétences spécifiques, l'avenir de la Communauté et mon rôle de ministre-présidente.

Dans le domaine des Affaires sociales, de la Santé et du Tourisme, j'ai relevé bon nombre de propositions intéressantes qui augurent d'un dialogue constructif.

Il est exact que j'ai dit tout à l'heure que la lutte contre l'exclusion sociale constituait une priorité de la Communauté française et que j'entendais mettre un accent particulier sur une politique de la ville. Comme M. Winkel l'a fait remarquer, une approche transversale s'impose. Je soumettrai prochainement ce point à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement. La Communauté doit participer à ce défi fondamental pour l'avenir de nos démocraties. Elle doit établir une collaboration étroite avec l'Etat fédéral, les autres Communautés, les Régions, les communes, les CPAS et la société civile. La Communauté française doit prendre sa part dans ce dossier complexe et passionnant tout en assurant la liaison permanente entre ses différentes compétences en cette matière. Je pense notamment à la toxicomanie, à l'aide à la jeunesse, à l'intégration des immigrés, aux CPAS, à l'éducation permanente et, bien sûr, à l'enseignement et à la culture.

En outre, afin de mieux lutter contre l'exclusion sociale, la Communauté s'est dotée d'une structure de concertation et de coordination. Pour nous permettre d'aborder l'immense défi que constituent la ville et l'exclusion sociale et pour répondre concrètement aux violences épinglées à juste titre par M. Liesenborghs, cette structure doit être utilisée au mieux et sans tarder. Elle assure déjà la transversalité entre les matières.

Je me suis expliquée de la petite enfance ce matin, madame de T'Serclaes. J'ai donc choisi, avec l'ONE, de favoriser un accueil de qualité pour un maximum d'enfants. Soyons lucides : l'ONE et la Communauté française ne peuvent assumer seuls cette charge. Plus que jamais, il doit être question de partenariat avec les pouvoirs locaux et régionaux. Tel est notamment le cas pour les maisons communales d'accueil de l'enfance qui se développent en Communauté française. Le partenariat doit également être instauré avec des structures nationales — fonds pour l'emploi notamment. Vous n'ignorez pas que les partenaires sociaux ont négocié un accord interprofessionnel dont un volet important prévoit le financement de l'accueil des enfants dont les parents travaillent. A cet égard, les francophones doivent réagir rapidement. Je lance un appel : il doivent rentrer des dossiers pour profiter de cette masse budgétaire non négligeable.

La politique relative à la petite enfance ne doit cependant pas se limiter à l'ouverture de places dans les structures d'accueil. M. Liesenborghs a fait allusion à des problèmes qui touchent les quartiers populaires. Je les connais malheureusement trop bien pour y avoir personnellement vécu. J'y ai également travaillé en tant qu'avocate. Je puis vous promettre que des propositions concrètes seront prochainement déposées sur la table du gouvernement de la Communauté.

M. Winkel m'a également interrogée sur la politique relative aux personnes âgées et à la famille. En matière de politique relative aux personnes âgées, je souhaite donner une dimension qualitative aux nombreuses données quantitatives actuelles, et ce particulièrement durant cette année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations. Un de nos objectifs est de rendre la parole aux aînés au moment de la retraite ou dans le cadre de leurs relations avec les services publics, communes, CPAS et vie associative. Pour y arriver, je privilégierai les initiatives qui donnent un rôle de décision et de participation aux seniors. Pour ce qui a trait aux maisons de repos, j'estime qu'il faudra envisager un programme plus large et ouvert à d'autres types d'accueil, notamment à l'accueil temporaire pour convalescence, par exemple, qui s'ajouteraient au service de jour. Le système d'appartements pour personnes âgées devra également figurer dans une législation afin que celles-ci soient mieux protégées.

L'année 1994 sera une année internationale consacrée à la famille. Je souhaite articuler la participation de la Communauté française à cet événement sur deux grands axes, à savoir, d'une part, une répartition plus adéquate des rôles parentaux et, d'autre part, l'intégration des plus âgés au sein de la famille, et ce en continuité avec l'Année européenne des personnes âgées.

Plusieurs interventions portaient sur la problématique des personnes handicapées. En ce qui concerne cette politique, nous constatons que, malgré l'affectation de moyens financiers substantiels et l'action de travailleurs sociaux motivés, la majorité des personnes handicapées restent installées dans un monde à part où elles sont exemptes de responsabilités familiales et professionnelles et où des spécialistes pourvoient à leurs besoins. Cette situation a pour conséquence une « stéréotypisation » des handicapés dans l'opinion publique, laquelle se libère de toute responsabilité à l'égard des handicapés, puisque ceux-ci n'appartiennent

pas à leur monde et que cette responsabilité doit être assumée par les pouvoirs publics et l'aide sociale.

Ce constat nous conduit à penser qu'il convient d'articuler davantage la politique de l'aide aux personnes handicapées sur celle de l'aide sociale en général. Je pense notamment au rôle accru des pouvoirs locaux et à une meilleure intégration des personnes handicapées dans la politique globale de l'emploi et dans celle du logement. Il s'agit de développer un concept de politique intégrée.

Plus particulièrement, il s'agira d'intensifier le soutien aux formules alternatives à l'hébergement plus porteuses en termes d'intégration, tels que les services d'accompagnement d'aide précoce ou d'aide à la vie journalière.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait veiller à un contrôle de la croissance des plafonds IMP par une meilleure sélectivité dans les critères d'admission et des essais de mise en place de nouvelles formules d'accueil en famille. Cela ne signifie pas pour autant que je ne marque pas un intérêt pour les problèmes rencontrés par les institutions, notamment en matière d'organisation, de frais de fonctionnement et de simplification de la réglementation relative à la subordination et à l'accélération des procédures de détermination de la gestion des subsides et des paiements.

En ce qui concerne le Fonds communautaire d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, il s'agira de poursuivre la politique de mise au travail de ces personnes, toujours en tenant compte des principes que je viens d'évoquer. L'emploi dans les milieux ordinaires de travail sera stimulé à la fois dans le secteur privé de l'économie, en utilisant toutes les potentialités de la CCT n° 26 et dans le secteur public, en transposant dans la réglementation des dispositions analogues à celles de ladite convention.

Vous m'avez interrogée sur le projet de statut administratif et pécuniaire du personnel du Fonds communautaire, lequel prévoit, notamment, des primonominations. Vous savez que ce dossier a fait l'objet d'un accord au sein du gouvernement. Il est actuellement au Conseil d'Etat et vous me permettrez d'attendre son avis avant de me prononcer.

En ce qui concerne le secteur de la santé, la Communauté française est essentiellement compétente en matière de prévention. Il s'agit là d'un aspect important dans le contexte économique que nous connaissons; je pense aux exclus, aux personnes âgées, à tout individu potentiellement demandeur de soins.

En matière de prévention, on distingue arbitrairement deux axes : l'un, à caractère psycho-social — je pense notamment au sida et à la toxicomanie —, l'autre, plus général, concerne la prévention des maladies, notamment via les vaccinations.

La mise en place de l'Agence Sida a donné à notre Communauté une structure permettant d'organiser de façon coordonnée l'ensemble des actions de prévention dans ce domaine. Je voudrais veiller à ce que ces structures et actions subventionnées par le plan proposé par l'agence soient évaluées et qu'une politique puisse être proposée prochainement en fonction de cette évaluation.

Dans le domaine de la toxicomanie et des assuétudes, dont les ravages sont chaque jour plus intenses, j'entends poursuivre les nouvelles orientations dégagées afin de lutter contre la toxicomanie et de restaurer la dignité du toxicomane dans le cadre global du programme d'action ALTO. J'entend mener ces actions en étroite collaboration avec le monde médical ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de ce secteur.

Les actions d'information et de sensibilisation seront maintenues en étroite liaison avec l'enseignement et

l'ensemble des partenaires du monde scolaire et feront l'objet d'une meilleure coordination.

La formation, si essentielle dans ce domaine, couvrira les travailleurs sociaux, les médecins généralistes, les forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire. L'expérience en milieu pénitentiaire sera d'ailleurs soutenue.

Enfin, des synergies doivent être mises en œuvre avec le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne les traitements de substitution et, plus généralement, l'offre de soins.

Pour ce qui est de la médecine curative, l'inquiétude est évidente dans les établissements de soins en raison de l'évolution financière de l'INAMI et des mesures décidées en matière de fermeture de lits chroniques d'index V, de lits aigus de chirurgie, médecine, gériatrie et maternité. Les modalités d'application pratiques de ces mesures sont en cours d'élaboration, comme vous le savez, au niveau fédéral.

Sur ces problèmes particulièrement d'actualité, j'ai plusieurs observations à formuler. D'abord, les dispositions réglementaires nationales tant qu'elles ne sont pas abrogées ou modifiées restent évidemment d'application. Ceci concerne spécifiquement les règles de reconversion des lits d'index V en lits d'index G et lits de maisons de repos et de soins.

Concernant la fermeture de lits aigus, il est prématuré de se prononcer avant de connaître le point de vue du gouvernement fédéral et d'avoir mené avec lui la concertation à laquelle nous nous préparons. L'arrêté royal du 30 janvier 1989 règle cette fermeture en fonction de critères d'activité tels que taux d'occupation et durée moyenne de séjour. Son application à la date du 1^{er} janvier 1992 est restée en suspens du fait de la non-fixation par le pouvoir fédéral des règles de base de la procédure de recours.

Le secteur des maisons de repos et de soins reste insuffisamment développé en Communauté française: sur les 6 400 lits programmés, 4 600 lits MRS seulement sont concrétisés. Les mesures hospitalières que je viens d'évoquer pourront au moins permettre de compléter cet équipement indispensable en fonction de notre évolution démographique.

Madame la Présidente, chers collègues, en ce qui concerne le tourisme, j'ai écouté avec attention l'intervention de M. Vandenhoute qui a parlé très justement de l'importance de l'hôtellerie de plein air, facette du tourisme social qui me tient particulièrement à cœur pour les raisons qu'il a évoquées. Un décret existe, voté à l'unanimité — comme notre collègue l'a rappelé —, qui se doit d'être correctement respecté. A cet égard, une concertation entre commissariat au Tourisme, cabinet du ministre Collignon de la Région wallonne et cabinet de la présidence du gouvernement de la Communauté française a été organisée dans le cadre d'un conflit avec l'administration de l'urbanisme de la province de Luxembourg concernant l'appréciation de la mobilité des caravanes dans les terrains de camping et aussi quant au concept de l'abri de rangement. Vous m'avez demandé si oui ou non je poursuivrai cette concertation. J'ai indiqué clairement ce matin, dans ma déclaration, que je ferai du tourisme social ma priorité.

Madame la Présidente, chers collègues, l'avenir de la Communauté française a été au cœur du débat. Contrairement à ce que d'aucuns pensent, j'estime que les accords de la Saint-Michel constituent une étape importante pour la Communauté française qui lui permet de mieux se situer dans le paysage institutionnel après la création de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces accords constituent en outre, il faut le rappeler, une source de financement non négligeable pour la Communauté française qui, chacun le sait, en a bien besoin.

Mais les accords de la Saint-Michel ne règlent pas tout. Il faut maintenant mener à bien le dialogue intra-francophones qui, lui et lui seul, pourra stabiliser la Communauté tant au point de vue budgétaire qu'au point de vue institutionnel. Ainsi, l'application concrète de l'article 59 *quinquies* qui permet à la Communauté française de transférer l'exercice de certaines de ses compétences à la Région wallonne et à la COCOF est susceptible d'assurer une nouvelle cohérence. Le mouvement naturel de déplacement de certaines matières vers la Région et la Commission communautaire qui s'était déjà opéré par la délégation accordée à cette dernière et par l'exercice conjoint de certaines compétences avec la Région wallonne via l'Etablissement peut ainsi se stabiliser.

On peut donc considérer que cette nouvelle réforme permet d'assainir des mécanismes qui avaient fait l'objet de critiques parce qu'inachevés. Par ce regroupement de matières, leur gestion se rapprochera du citoyen. Par exemple, la formation professionnelle qui se rapproche de l'emploi, le tourisme de l'économie et de l'aménagement du territoire, la tutelle des CPAS de la gestion des pouvoirs locaux, la politique du troisième âge du logement...

La nécessité de mener une politique de la ville justifie déjà, à elle seule, l'utilité du transfert de matières qui sont aujourd'hui gérées par la Communauté française. Historiquement, elle a été dépositaire de certaines compétences parce que les Régions, singulièrement la Région de Bruxelles-Capitale, n'avaient pas la force ou la reconnaissance qu'elles ont aujourd'hui. Comment nier que la lutte contre toutes les exclusions sociales doit être liée aux compétences régionales alors que l'emploi est le meilleur vecteur d'intégration? Cela permettrait par ailleurs à la Communauté française de se consacrer à ses missions essentielles qui sont: l'enseignement, l'audiovisuel, la recherche fondamentale, la culture, la promotion de la langue française et de la francophonie. En quelque sorte, elle revient à sa source, elle se vivifie.

Bien sûr, la réalité de l'accord de la Saint-Michel, c'est aussi la confirmation de l'absence du pouvoir fiscal de la Communauté. Certes, l'accord entre les francophones ne pourrait régler que partiellement le problème du déficit prévisible de la Communauté. A cet égard, il ne faut pas se leurrer. La Communauté française devra, comme les autres pouvoirs, opérer des choix et établir des priorités telles que mentionnées dans ma communication de ce matin. Cela signifie, comme je l'ai déjà souligné, que le gouvernement de la Communauté française entend exercer la plénitude de ses compétences jusqu'au terme de la procédure qui devrait aboutir au transfert d'une partie de celles-ci.

Après le soutien des Wallons à la création de la Région bruxelloise, la mobilisation des francophones pour la Communauté française, que préfigure l'accord de la Saint-Quentin, amorce l'image d'une communauté forte, symbole de la solidarité de tous les francophones.

Je terminerai ce chapitre par deux considérations qui répondent à des interrogations développées par MM. Simons et Hasquin. Monsieur Simons, vous avez raison, il faut veiller, en cas de transfert de compétence, à ce que les subventions à certains organismes ne subissent pas des retards préjudiciables. A cet égard, je veillerai à développer des outils qui permettent de les éviter.

L'intervention de M. Hasquin était relative à la diffusion du programme de télévision francophone en Région flamande. Ce problème est en discussion avec le gouvernement de la Communauté flamande. Deux réunions ont déjà eu lieu avec mon prédécesseur. Un contact sera pris incessamment à ce propos dans l'espoir d'aboutir à une solution satisfaisante pour les francophones. Je réitère ma volonté d'entamer le dialogue avec mes partenaires des

autres Communautés, mais dans un cadre bien précis, celui de la promotion de la libre circulation des idées et des hommes.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, beaucoup d'entre vous sont intervenus sur mon rôle de ministre-présidente. A tout seigneur, tout honneur ! J'ai été surprise par l'intervention de M. Monfils. Je pourrais décidément vous dire, monsieur Monfils, que vous vieillissez bien ; vous faites toujours preuve d'une vitalité extraordinaire lorsque vous êtes sur les planches ! Puisque vous vous êtes inquiété — de façon très sympathique d'ailleurs — de l'évolution possible du langage, due notamment à l'accession d'une femme à ce poste de présidente, je me permettrai de vous lancer une invitation : celle de me rejoindre à une table ronde.

M. Monfils. — Enfin, une bonne nouvelle !

M. Biefnot. — M. Monfils ne s'attendait pas à cela. Le voilà tout décontenancé ! (*Rires.*)

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. — Je vous invite, monsieur Monfils, à une table ronde qui débutera dès demain à Anvers et qui a pour thème « Langage de femmes, outil d'émancipation ». (*Rires.*)

M. Monfils. — J'ai dit qu'un commandant de bord sans pouvoirs était une hôtesse de l'air. Vous auriez été un homme, j'aurais dit qu'un commandant de bord sans pouvoir devient un steward. J'aurais donc utilisé la même comparaison si vous aviez été un homme.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. — Vous vous êtes inquiété — et vous n'étiez pas le seul — quant au poids que j'exercerai au sein de ce gouvernement, en fonction de ma part de budget. A cet égard, je considère qu'un homme ou une femme politique ne se mesure pas à sa part de budget ; on le juge plutôt à ses convictions et à son action.

Je suis, m'avez-vous dit, dépourvue des attributs du pouvoir qui, traditionnellement, accompagnent la présidente. Ah, cette tradition ! Comme vous le savez, je suis attachée à certaines traditions, mais à celles qui sont sources de renouveau et d'ouverture et non à celles qui figent des situations, comme si l'éternité ne pouvait exister qu'à travers elles. Rassurez-vous, je n'ai pas besoin de certains attributs pour exercer ma présidence comme je l'entends.

Mon rôle sera tout d'abord — je l'ai déjà souligné — de coordonner et de stimuler l'équipe. M. Simons est déjà intervenu d'ailleurs à ce propos. Je me porte garante de cette coordination.

Il sera ensuite de contrôler la réalisation des objectifs qui ont été fixés en commun. Il sera aussi de préparer la Communauté à son avenir institutionnel et à sa vocation.

Il s'agit d'un rôle que j'estime essentiel. Et c'est avec cette conviction que je me suis déjà attelée à la tâche.

Enfin, j'ai été étonnée que personne, à part M. Winkel, ne souligne le fait qu'attacher les affaires sociales et la santé à la présidence procédait d'une symbolique importante pour ceux qui font une priorité de la lutte contre l'exclusion sociale. Elle constitue, en tout cas pour moi, une priorité et je n'attendrai pas la conclusion de quelque accord que ce soit pour exercer mes compétences dans la perspective que j'ai déjà décrite parce qu'il s'agit bien d'une urgence sociale.

M. Simons a parlé de la nécessité d'un autre rapport entre le Conseil et le gouvernement.

Je mettrai ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de notre gouvernement, afin de répondre aux légitimes attentes de votre assemblée.

Madame la Présidente, chers collègues, nous avons encore du pain sur la planche pour que la Communauté française se réaffirme dans une fonction qui lui permette de défendre avec plus d'efficacité possible les francophones de notre pays. Mes collègues et moi-même sommes prêts à relever le défi, avec la confiance de votre Conseil.

Mme la Présidente. — Chers collègues, après la réponse du gouvernement, chaque groupe politique a droit, dans le chef d'un de ses membres, à cinq minutes de réplique.

La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Madame la Présidente, je regrette un peu que l'on maintienne l'exigence d'un orateur par groupe. En effet, nous avons faim de discussions. Comme à la Communauté le débat porte traditionnellement sur deux compétences : l'enseignement et le reste, ne pourrait-on, madame la Présidente, permettre à chaque groupe de s'expliquer sur l'un et l'autre ? Cela permettrait à quatre ou cinq orateurs de s'exprimer.

Pour ma part, je serai assez bref. En entendant les quatre ministres, j'avais envie de synthétiser en disant que M. Tomas a eu l'air de dire quelque chose mais qu'il n'a rien dit ; que M. Di Rupo n'a pas dit grand chose, mais qu'il l'a bien dit ; que M. Lebrun a dit longuement ce qu'il a toujours dit et que Mme Onkelinx a dit ce qu'elle pouvait dire, puisque dans ce gouvernement, elle n'aura rien à dire.

Plus sérieusement, M. Tomas a évoqué la situation financière de la Communauté, mais ce n'était pas ce qu'on lui demandait. Lorsque vous dites très gravement, monsieur Tomas, que vous exigerez l'application du plan de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, je tiens à vous rappeler que ce dernier est déjà intégré à notre budget 1993. Par conséquent, ce n'est pas une nouvelle, c'est un enfoncement de porte ouverte lorsque vous nous dites que vous allez obtenir la redevance. Heureusement que vous allez l'obtenir ! Car celle-ci est inscrite au budget et malgré cela, vous avez encore entre dix à quinze milliards de déficit.

Vous annoncez un débat sur le budget, ce qui est fort intéressant. Nous verrons bien quelle est la situation à cet égard.

En ce qui concerne la culture, là aussi je n'ai entendu que des truismes. La démocratie culturelle est un sujet fort à la mode depuis 1970. Cela n'a jamais cependant été aussi peu démocratique que maintenant. D'ailleurs, c'est passé de mode, monsieur Tomas. Vous devriez entendre les créateurs eux-mêmes. Tout récemment, le directeur du Théâtre de la Place disait : « C'est évidemment une plaisanterie, la démocratie culturelle ! Parlons plutôt d'élitisme pour tous. » Ces propos me paraissent plus intéressants. Cela veut dire une extrême rigueur, un extrême sérieux, une extrême qualité de la créativité, mais avec toute une série d'éléments permettant au plus grand nombre de pouvoir pénétrer ce genre de création culturelle. Cela me paraîtrait beaucoup plus intéressant. Je ne vous ai pas entendu sur l'orchestre, sur l'opéra ou sur le théâtre. Vous avez parlé de mobilité des créateurs. Ils ne vous demandent pas de les implanter ailleurs, ce qui ne marcherait jamais. Ils vous demandent les moyens d'exercer et d'exprimer leur activité artistique, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour discuter du théâtre de l'Enfance. C'est dommage ! Je devrais vous lire à cet égard — et je le ferai en commission —, les déclarations d'une collaboratrice de votre prédécesseur à propos de la proposition de décret concernant le théâtre pour l'enfance, que j'ai déposée.

J'ai relevé un élément positif dans les propos de M. Di Rupo qui a déclaré que l'avant-projet concernant la RTBF était éventuellement susceptible de modifications. Je m'en réjouis, mais j'aurais préféré que ce projet passe à la trappe. Il ne faut évidemment pas trop demander et si, déjà, le ministre arrivait à changer un certain nombre d'éléments considérés unanimement comme étant mauvais, ce serait une évolution positive.

Ce qui est plus négatif par contre, c'est le fait que M. Di Rupo ne s'immisce pas dans la question des émissions acceptées ou repoussées par le conseil de l'administration. A ce propos, je voudrais souligner la différence fondamentale entre le fait de ne pas s'occuper du point de savoir si l'émission de François Pirette sera maintenue ou non et celui de savoir si l'émission « Ce Soir » sera scindée ou non. Il est considéré unanimement que c'est là un signe de la politique que veulent mener et que mèneront un certain nombre de partis politiques. Il y a, je le répète, une différence fondamentale entre le problème des émissions qui apparaissent et qui disparaissent et dont, en effet, vous n'avez pas à vous en occuper, et la question de l'émission « Ce Soir » qui est un problème de principe, un symbole de la volonté du parti socialiste de scinder la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs FDF et libéraux.*)

En ce qui concerne la formation continuée dans le domaine de l'audiovisuel, il semble qu'il s'agisse d'un phénomène lié à la mode. Il y a quelque temps, il était surtout question — c'était une bonne mode — de lier l'enseignement et les sports parce qu'on estimait que les enfants étaient trop gros. On voulait donc moins de télévision et davantage de sports. Cette mode est passée et on affirme aujourd'hui qu'il ne faut pas moins de télévision mais une meilleure télévision, simplement parce que l'audiovisuel est « collé » à l'enseignement. Se préoccupera-t-on un jour d'autre chose que des modes dans ce secteur ? On pourrait parler de l'éveil à l'esprit créatif, pas seulement en matière de télévision, mais également en ce qui concerne les journaux et, de manière générale, la vision du monde. Faut-il vraiment à cet égard une formation continuée des maîtres pour appréhender l'image au niveau de son vécu ? Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Un mot encore à M. Lebrun à qui je ne demandais pas ses priorités, car je les connais depuis plus d'un an. Je voulais savoir où en sont les négociations sur le CGRI, mais vous ne m'avez pas répondu, monsieur le ministre, parce que manifestement vous êtes en train de mener des négociations et que vous n'êtes pas en mesure de répondre.

Enfin, je serais très heureux de répondre à l'invitation de Mme Onkelinx de participer à une table ronde. Je suis évidemment favorable au dialogue entre francophones, mais j'aimerais savoir quand, à quel sujet, sur quelle clé et avec quels moyens. Je rappelle l'existence d'un accord en acier trempé avec ECOLO, depuis le mois de novembre dernier. Depuis ce moment, la Chambre et le Sénat ont accompli un travail titanesque qui va se terminer dans une quinzaine de jours mais, jusqu'à présent, nous ne sommes pas encore en possession du projet de décret qui transfère les compétences.

J'emprunterai le mot de la fin au journal *La Province* que lisait M. Di Rupo cet après-midi. J'y ai découvert un titre qui, manifestement, sanctionnait, hélas, la défaite d'Antwerp face à Parme : « Le rêve brisé ». En le lisant, j'ai pensé qu'il pouvait s'appliquer à la déclaration du gouvernement de la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

PROJETS DE MOTION

Dépôt

Mme la Présidente. — Je suis saisie de deux projets de motion.

L'un, motivé, signé par MM. Monfils, de Donnée, Hazette, Vandenhoute, Hasquin et Severin, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu la déclaration de l'Exécutif,

Dénonce la passivité de cet Exécutif qui n'a pris aucune position ferme à l'égard des grands problèmes qui mettent en cause l'existence de la Communauté française, à savoir son financement et son avenir institutionnel;

Regrette que l'Exécutif n'ait pas repoussé l'idée d'une régionalisation de l'enseignement, avancée aujourd'hui par les syndicats socialistes;

Constate qu'aucune réponse n'est apportée aux difficultés financières, structurelles, fonctionnelles de la RTBF;

Condamne les francophones de la majorité qui ont trahi les intérêts des francophones de Bruxelles et de la périphérie, notamment dans le domaine de l'enseignement dont le financement n'est pas assuré;

Estime en conséquence que cet Exécutif ne mérite pas la confiance. »

L'autre, de confiance, signé par M. Biefnot et Mme de T'Serclaes, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant procédé à un large débat à la suite de la communication faite au nom de son gouvernement par Mme Laurette Onkelinx, ministre-présidente, ce jeudi 13 mai 1993,

Après avoir entendu les réponses des ministres,

Exprime sa confiance au gouvernement de la Communauté française. »

Nous voterons tout à l'heure sur la motion de confiance.

Nous interrompons ici nos travaux. Nous les reprendrons à 20 h 30.

— *La séance est suspendue à 19 h 50.*

La séance est reprise à 20 h 35.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

(MM. Severin et Marchal, secrétaires, prennent place au bureau.)

PROJET DE MOTION DEPOSE PAR M. BIEFNOT ET MME DE T'SERCLAES

Vote nominatif

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur la motion de confiance déposée par M. Biefnot et Mme de T'Serclaes et dont je vous ai déjà donné lecture.

La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, je comptais justifier mon vote par une analyse des réponses qui nous avaient été données. Mais est-ce bien utile ? Si notre vote était positif, notre justification servirait d'information. Il est négatif, ce n'est donc plus la peine de le justifier. Nous ne faisons pas confiance à l'Exécutif. Les réponses ne nous ont pas convaincus. Vous ne vous y attendiez d'ailleurs pas. M. Tomas, lui, a répondu à nos questions et pour un nouveau ministre, ce n'est déjà pas mal. Quant aux réponses fournies par M. le ministre Lebrun... Il a tourné dans la

soupe, utilisant un langage incompréhensible. On ne sait jamais ce qu'il veut dire. C'est gris, noir, blanc, il dit tout à la fois. Ce n'est pas très convaincant.

L'Exécutif semble plein de bonne volonté. Nous analyserons son action au cas par cas. Mais comme nous ne lui faisons pas confiance, je le répète, une longue justification de vote n'est pas nécessaire, madame la Présidente. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Il est procédé au vote nominatif sur la motion de confiance.

93 membres ont pris part au vote.

66 membres ont répondu oui.

26 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, la motion est adoptée.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collignon, Mme Corbisier, M. Dalem, Mme De Galan, MM. Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Di Rupo, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Hen-

neuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mayeur, Maystadt, Minet, Namotte, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poncelet, Poty, Poulet, Santkin, SÉNÉCA, Spitaels, Taminiaux, Thisen, Tomas, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu non :

MM. Barzin, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dal-lons, de Clippele, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Detienne, G. Dufour, Hazette, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Morael, Pierard, Severin, Simons, Mme Stengers, MM. Vaes, Vandenhoute et Winkel.

S'est abstenu :

M. Collart.

M. Collart. — Madame la Présidente, je voulais voter oui, je me suis abstenu par erreur.

Mme la Présidente. — Il en est pris acte.

Notre ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 20 h 40.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

ANNEXE

COUR D'ARBITRAGE

Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil :

- l'arrêt du 6 mai 1993 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 40, 2°, de la loi du 20 juillet 1991 portant des dispositions budgétaires;
- l'arrêt du 6 mai 1993 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 1^{er} et 3 du décret de la Région wallonne du 25 juillet 1991 relatif au déversement des eaux usées;
- l'arrêt du 6 mai 1993 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1991 modifiant les lois sur la gendarmerie;
- la question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat (en cause de Dufrasnes J.-C. contre la Communauté française) sur le point de savoir si l'article 20 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques viole l'article 6 de la Constitution.